

Circulaire de sollicitation de procurations

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Le 29 avril 2020

cenovus
ENERGY

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE CENOVUS ENERGY INC.

L'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Cenovus Energy Inc. (la « société », « nous », « notre » ou « nos ») aura lieu le mercredi 29 avril 2020 à 13 h, heure de Calgary, au Metropolitan Conference Centre, Metropolitan Ballroom, 333 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 0H9, aux fins suivantes (veuillez vous reporter à la rubrique pertinente de la circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») pour obtenir de plus amples renseignements) :

1. présenter les états financiers consolidés de la société ainsi que le rapport de l'auditeur connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;
2. nommer l'auditeur de la société (veuillez vous reporter à la rubrique *Nomination de l'auditeur*);
3. élire les administrateurs de la société (veuillez vous reporter à la rubrique *Élection des administrateurs*);
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver une résolution consultative des actionnaires à caractère non obligatoire portant sur la ligne de conduite de la société en matière de rémunération de la haute direction (veuillez vous reporter à la rubrique *Vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction*);
5. délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à cette assemblée si vous étiez un porteur d'actions ordinaires de la société (un « actionnaire ») à la fermeture des bureaux le 2 mars 2020.

Notification et accès Nous utilisons les procédures de « notification et d'accès » adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour transmettre la circulaire. Le principal avantage de ces procédures est qu'elles permettent de réduire les coûts et l'impact environnemental de la production et de l'envoi de grandes quantités de documents papier. Les actionnaires qui ont consenti à la transmission des documents reçoivent le présent avis de convocation sous format électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire. **Veuillez prendre connaissance de tous les renseignements figurant dans la circulaire avant de voter.**

Actionnaires inscrits et non inscrits (véritables) Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez le choix d'exercer par procuration vos droits de vote que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur, en utilisant votre formulaire de procuration pour nommer une autre personne qui assistera à l'assemblée et y exercera les droits de vote en votre nom, ou d'exercer vos droits de vote en personne en assistant à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), vous devez exercer vos droits de vote en utilisant votre formulaire d'instructions de vote, qui vous permet habituellement d'exercer vos droits de vote par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur, et si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer en tant que fondé de pouvoir. Si vous votez par procuration par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur avant l'assemblée, votre vote sera compté, que vous assistiez ou non à l'assemblée. Même si vous assistez à l'assemblée, il pourrait être plus pratique d'exercer vos droits de vote à l'avance. Veuillez vous reporter à votre formulaire de procuration ou à votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, et à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire afin de déterminer si vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit (véritable) et d'obtenir de plus amples renseignements sur les moyens que vous pouvez utiliser pour voter.

Les formulaires de procuration remplis doivent parvenir à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Services aux investisseurs Computershare Inc., au 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 27 avril 2020 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée. Les formulaires d'instructions de vote remplis doivent être retournés conformément aux instructions figurant sur le formulaire.

Votre vote est important. Nous vous recommandons de lire les documents ci-joints avec attention. **Si vous avez des questions au sujet de l'information figurant dans ces documents ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 866 851-4179 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.** Une webdiffusion en direct de l'assemblée sera offerte sur notre site Web au cenovus.com.

Les actionnaires, les fondés de pouvoir et les invités devront présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental avant d'être autorisés à se joindre à l'assemblée. Pour la sécurité des personnes qui assistent à l'assemblée, les représentants autorisés de la société peuvent également inspecter les sacs et ont le droit d'interdire les sacs à l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir ont le droit de participer à l'assemblée et de voter sur les questions qui y sont soumises. **Les personnes qui ne sont pas des actionnaires inscrits ou des fondés de pouvoir et qui souhaitent assister à l'assemblée à titre d'invités inscrits devraient demander la permission avant l'assemblée** par courriel adressé à investor.relations@cenovus.com, par téléphone au 1 403 766-7711 (sans frais au Canada : 1 877 766-2066) ou par la poste aux Relations avec les investisseurs, Cenovus Energy Inc., 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5. Les personnes qui ne sont pas autorisées à assister à l'assemblée ou qui ne sont pas tenues d'y être présentes, y compris les invités inscrits, peuvent être admises à l'assemblée uniquement si elles obtiennent le consentement du président de l'assemblée ou le consentement de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

/s/ Gary F. Molnar
Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 2 mars 2020

LETTRE D'INVITATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des employés de Cenovus Energy Inc., nous vous invitons à assister à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2020 (l'« assemblée »). L'assemblée aura lieu le mercredi 29 avril 2020 à 13 h, heure de Calgary, au Metropolitan Conference Centre, Metropolitan Ballroom, 333 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 0H9. Les points à l'ordre du jour dont l'assemblée sera saisie et dont elle aura à délibérer sont décrits dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc. et dans la circulaire de sollicitation de procurations qui y est jointe.

Après la partie protocolaire de l'assemblée, la direction examinera nos résultats financiers et opérationnels de 2019, vous donnera un aperçu de nos priorités pour 2020 et accueillera les questions des actionnaires. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez soumettre vos questions à l'avance, et nous avons le plaisir de vous offrir une webdiffusion en direct sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Votre vote nous importe. Votre vote sera compté, que vous votiez en personne à l'assemblée ou que vous votiez par procuration avant l'assemblée par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Même si vous assistez à l'assemblée, il pourrait être plus pratique de voter à l'avance.

Si vous avez besoin d'aide pour exercer vos droits de vote ou que vous avez des questions concernant les documents ci-joints, nous vous invitons à consulter la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* que nous avons incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe ou encore, à communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au numéro 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Il est possible d'obtenir notre rapport annuel de 2019 sur notre site Web à l'adresse cenovus.com. N'hésitez pas à visiter notre site Web pendant l'année pour obtenir des renseignements à jour et pour en apprendre davantage sur nos activités.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, nos salutations les plus distinguées.

/s/ Patrick D. Daniel
Patrick D. Daniel
Président du conseil

/s/ Alexander J. Pourbaix
Alexander J. Pourbaix
Président et chef de la direction

TABLE DES MATIÈRES

1 QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE ET LES PROCURATIONS
5 BUT DE L'ASSEMBLÉE
5 ÉTATS FINANCIERS
5 NOMINATION DE L'AUDITEUR
5 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
6 VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
8 INFORMATION SUR LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS
8 CANDIDATS À L'ÉLECTION
19 ORDONNANCES DE CESSATION DES OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS
21 GOUVERNANCE
21 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES
23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS
23 DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
23 GOUVERNANCE
23 SURVOL
29 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
29 LETTRE AUX ACTIONNAIRES
31 ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
32 GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
32 RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR
35 DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
38 STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
38 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION
43 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019
43 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2019
43 DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019
49 TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION
54 PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION
55 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
A-1 ANNEXE A SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION
B-1 ANNEXE B GOUVERNANCE
MISE EN GARDE

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») en date du 2 mars 2020 est remise à l'occasion de la sollicitation, par la direction (la « direction ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus », la « société », « nous », « notre » ou « nos »), ou en son nom, de procurations devant être utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») qui aura lieu le mercredi 29 avril 2020 à 13 h, heure de Calgary, au Metropolitan Conference Centre, Metropolitan Ballroom, 333 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 0H9 aux fins indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc.

La sollicitation se fera principalement par la poste, mais des procurations peuvent également être sollicitées en personne, par téléphone, par télécopieur ou par d'autres moyens semblables par les administrateurs, les employés ou les mandataires de Cenovus. Nous avons également retenu les services de Kingsdale Advisors pour solliciter des procurations en notre nom au Canada et aux États-Unis moyennant une rémunération d'environ 35 000 \$, en plus des frais minimes remboursables. Cenovus prendra en charge les frais de la sollicitation de procurations. De plus, Cenovus peut utiliser le service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires non inscrits (véritables) (définis aux présentes) à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la société (les « actions ordinaires ») par téléphone.

Votre vote est très important pour nous. Si vous avez des questions concernant l'information présentée dans la présente circulaire ou avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, **Kingsdale Advisors, au numéro sans frais en Amérique du Nord, 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.**

Votre formulaire de procuration rempli doit parvenir à notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. (« Computershare »), au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 27 avril 2020 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Les instructions de vote remplies doivent être retournées conformément aux instructions figurant sur le formulaire de procuration.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date de la fermeture des bureaux le 2 mars 2020 et les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Au 2 mars 2020, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de Cenovus, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires représentant 10 pour cent ou plus des droits de vote rattachés aux actions ordinaires ni n'exerçait un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur de telles actions ordinaires, mis à part ConocoPhillips Company, qui détient 208 000 000 actions ordinaires de Cenovus représentant 16,9 pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de Cenovus.

Ai-je le droit de voter? Vous avez le droit de voter si vous étiez un porteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 2 mars 2020, date de clôture des registres aux fins de l'assemblée. Chaque porteur a droit à une voix pour chaque action ordinaire qu'il détenait à cette date.

Une majorité simple (50 pour cent plus une voix) des voix exprimées en personne ou par procuration à l'assemblée est nécessaire pour que soient approuvées chacune des questions soumises au vote qui sont décrites aux présentes, à l'exception de la résolution consultative portant sur la rémunération de la haute direction, qui ne lie pas la société. Au 2 mars 2020, il y avait 1 228 869 903 actions ordinaires émises et en circulation.

Quelles sont les questions qui doivent faire l'objet d'un vote? La nomination de l'auditeur; l'élection des administrateurs; et l'approbation d'une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Que faire en cas de modifications? En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si vous assistez à l'assemblée et que vous avez le droit de voter, vous pouvez voter à l'égard de toute modification ou autre question dont est dûment saisie l'assemblée de la façon que vous souhaitez. Si vous exercez vos droits de vote par procuration, les personnes désignées sur le formulaire de procuration auront le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification ou autre question dont est dûment saisie l'assemblée.

Comment puis-je voter? La façon la plus simple de voter est par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à

l'assemblée en personne. La procédure pour chacun des moyens de voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit de la société (un « actionnaire inscrit ») ou un actionnaire non inscrit (véritable) de la société (un « actionnaire non inscrit (véritable) »).

Comment les documents relatifs à l'assemblée seront-ils transmis? La présente circulaire (et d'autres documents relatifs à l'assemblée, dont les états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant et le rapport de gestion connexe, collectivement, le « rapport annuel ») sera transmise tant aux actionnaires inscrits qu'aux actionnaires non inscrits (véritables) au moyen des procédures de notification et d'accès. Autrement dit, la circulaire et le rapport seront affichés en ligne pour que les actionnaires puissent les consulter par voie électronique. Vous recevrez une enveloppe par la poste contenant une notification (la « notification ») qui décrit les questions qui seront traitées à l'assemblée et qui explique comment accéder à la circulaire et au rapport annuel et les consulter par voie électronique, et comment en demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Tous les documents relatifs à l'assemblée pertinents seront envoyés indirectement aux actionnaires non inscrits (véritables) aux frais de Cenovus.

Les procédures de notification et d'accès sont un moyen économique et écologique de distribuer la circulaire et le rapport annuel, car elles permettent de réduire les frais postaux et d'impression ainsi que notre consommation de papier.

Que faire pour demander une copie papier de la circulaire et des documents de procuration?

Les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits (véritables) peuvent demander une copie papier de la circulaire et du rapport annuel pendant au plus un an à compter de la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR (sedar.com). Si vous préférez recevoir une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel, veuillez suivre les instructions indiquées dans la notification. La circulaire et le rapport annuel vous seront envoyés sans frais. Si vous demandez une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Il serait donc avisé de conserver l'original qui vous est envoyé afin de voter.

Cenovus enverra des copies papier de la circulaire et/ou du rapport annuel aux actionnaires ayant

fourni des instructions permanentes afin de recevoir des copies papier des documents ou qui ont envoyé une demande à cet effet à Cenovus.

En quoi consiste la transmission électronique?

La transmission électronique est un avis courriel volontaire envoyé aux actionnaires, au lieu qu'il soit envoyé par la poste, lorsque des documents, comme la présente circulaire, notre rapport annuel et nos rapports trimestriels, sont disponibles sur notre site Web. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander d'être avisé par courriel lorsque des documents sont affichés sur notre site Web. La transmission électronique permet de réduire la consommation de papier, notre empreinte sur l'environnement et les coûts.

Comment savoir si je suis un actionnaire inscrit ou non inscrit (véritable)?

- **Actionnaire inscrit :** vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom et que vous avez en votre possession un certificat d'actions ou un avis d'inscription directe attestant votre propriété.
- **Actionnaire non inscrit (véritable) :** vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) si votre courtier en placement, banque, société de fiducie, fiduciaire, prête-nom ou autre intermédiaire (chacun un « intermédiaire ») détient vos actions ordinaires.
- Si vous n'êtes pas sûr d'être un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit (véritable), veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, au numéro sans frais en Amérique du Nord, 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Quelle est la date limite pour la réception de mon formulaire de procuration ou de mon formulaire d'instructions de vote?

- **Actionnaires inscrits :** Si vous exercez les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires au moyen du formulaire de procuration, Computershare **doit recevoir votre formulaire de procuration rempli au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 27 avril 2020** ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise.
- **Actionnaires non inscrits (véritables) :** Votre formulaire d'instructions de vote rempli doit être retourné au plus tard dans les délais indiqués sur le formulaire.
- La date limite pour le dépôt des procurations peut faire l'objet d'une renonciation ou d'une

prolongation par le président de l'assemblée à son appréciation et sans préavis.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit? Un actionnaire inscrit peut voter en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- **Vote par Internet :** Allez sur le site indiqué sur le formulaire de procuration et suivez les directives à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui figure sur votre formulaire de procuration.
- **Vote par téléphone :** Appelez au 1 866 732-8683 (numéro sans frais en Amérique du Nord) et suivez les instructions vocales. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui figure sur votre formulaire de procuration. Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les personnes désignées sur votre formulaire de procuration à titre de fondés de pouvoir.
- **Vote par la poste :** Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et retournez-le à Computershare dans l'enveloppe fournie à cette fin.
- **Vote par télécopieur :** Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur à Computershare au 1 866 249-7775 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 416 263-9524 (depuis l'extérieur de l'Amérique du Nord).
- **Vote en personne :** Vous n'avez ni à remplir ni à retourner votre formulaire de procuration. Avant d'entrer dans la salle de l'assemblée, veuillez vous identifier en tant qu'actionnaire inscrit auprès d'un représentant de Computershare à la table où il est indiqué « Shareholder Registration » (Inscription des actionnaires) afin de faire consigner votre présence. Pour pouvoir entrer dans la salle de l'assemblée, vous aurez à présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit (véritable)?

- Vous recevrez un formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire vous demandant vos instructions de vote avant l'assemblée. Vous devez suivre les instructions à la lettre afin que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés conformément à vos instructions. Veuillez communiquer avec votre intermédiaire si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote.
- **Vote par procuration :** Dans la plupart des cas, un formulaire d'instructions de vote vous permet d'exercer vos droits de vote par procuration en donnant vos instructions de vote par Internet, par téléphone, par la poste ou par

télécopieur. Si vous avez la possibilité de donner vos instructions de vote par Internet ou par téléphone, allez sur le site Web ou composez le numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui est indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

- **Vote en personne :** Vous pouvez exercer en personne les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée si vous vous êtes nommé fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires avant l'assemblée en suivant les instructions qui figurent sur votre formulaire d'instructions de vote et en retournant le formulaire rempli conformément aux instructions qui y figurent. Avant d'entrer dans la salle de l'assemblée, veuillez vous identifier en tant que fondé de pouvoir auprès d'un représentant de Computershare à la table où il est indiqué « Shareholder Registration » (Inscription des actionnaires) afin de faire consigner votre présence. Pour pouvoir entrer dans la salle de l'assemblée, vous aurez à présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement.

Comment fonctionne le vote par procuration?

Lorsque vous signez le formulaire de procuration ou le soumettez électroniquement, selon le cas, vous autorisez les personnes désignées, Patrick D. Daniel, président de notre conseil d'administration, ou, à défaut, Alexander J. Pourbaix, président et chef de la direction et membre de notre conseil d'administration (le « conseil » ou le « conseil d'administration »), à exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires seront-ils exercés si je vote par procuration? ci-après.*

Vous avez le droit de nommer une autre personne que les administrateurs désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à titre de fondé de pouvoir en suivant les étapes suivantes :

- Si vous soumettez votre procuration par Internet, veuillez suivre les instructions sur le site Web quant à la façon de nommer une autre personne comme votre fondé de pouvoir. Si vous exercez vos droits de vote par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une personne autre que les administrateurs nommés sur votre formulaire de procuration comme votre fondé de pouvoir. Si vous soumettez votre procuration par la poste ou par télécopieur, veuillez inscrire le nom de la personne que vous nommez fondé de pouvoir dans l'espace prévu.

- QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE ET LES PROCURATIONS -

- Assurez-vous que la personne que vous nommez fondé de pouvoir sait qu'elle a été nommée et prévoit assister à l'assemblée afin que vos voix soient comptées.
- Le fondé de pouvoir devrait, lorsqu'il arrive à l'assemblée, s'identifier à titre de fondé de pouvoir auprès d'un représentant de Computershare à la table où il est indiqué « Shareholder Registration » (Inscription des actionnaires) afin de faire consigner sa présence. Pour pouvoir entrer dans la salle de l'assemblée, le fondé de pouvoir doit présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement.
- Si l'actionnaire est une société ou toute autre personne morale, un dirigeant ou un mandataire autorisé doit signer le formulaire de procuration ou le soumettre électroniquement, selon le cas. Si vous êtes un actionnaire particulier, vous ou votre mandataire autorisé devez signer le formulaire de procuration ou le soumettre électroniquement, selon le cas.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, au numéro sans frais en Amérique du Nord, 1 866 851-4179 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires seront-ils exercés si je vote par procuration?

Vous pouvez :

- choisir d'exercer votre vote « pour » ou de vous abstenir de voter (« abstention ») à l'égard de l'élection de chacune des personnes candidates à l'élection à titre d'administrateurs et de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur;
- choisir de voter « pour » ou « contre » la résolution consultative non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés ou feront l'objet d'une abstention conformément à vos instructions; toutefois, si vous retournez votre formulaire de procuration, sans indiquer comment vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires et ne nommez pas une personne autre que les administrateurs dont le nom figure sur le formulaire de procuration, votre vote sera exercé **POUR** l'élection de chaque personne candidate à l'élection à titre d'administrateur, **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur et **POUR** notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Si vous nommez une autre personne que les administrateurs à titre de fondé de pouvoir et que vous ne précisez pas comment vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés, votre fondé de pouvoir les exercera comme bon lui semble sur chaque point de l'ordre du jour à l'assemblée.

Puis-je modifier ou révoquer mon vote?

Les *actionnaires inscrits* peuvent modifier un vote par procuration déjà présenté :

- en remplissant un formulaire de procuration qui porte une date ultérieure à celle de la procuration déjà présentée, à la condition que Computershare reçoive le nouveau formulaire au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 27 avril 2020 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise; ou
- en votant encore une fois par Internet ou par téléphone au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 27 avril 2020 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise.

Les *actionnaires inscrits* peuvent révoquer un vote par procuration déjà présenté :

- en transmettant un avis de révocation écrit à l'attention de notre secrétaire général (Corporate Secretary), à Cenovus Energy Inc., 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5, de façon à ce qu'il lui parvienne au plus tard à la fermeture des bureaux (heure de Calgary) le 28 avril 2020 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, le jour ouvrable précédant immédiatement le jour de la reprise;
- en transmettant un avis de révocation écrit au président de l'assemblée le jour de l'assemblée, mais avant le début de celle-ci, ou le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre façon autorisée en droit.

Les *actionnaires non inscrits (véritables)* peuvent modifier ou révoquer un vote en avisant leur intermédiaire conformément aux instructions de ce dernier.

1. ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur connexe se trouvent dans notre rapport annuel de 2019 qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

2. NOMINATION DE L'AUDITEUR

Le conseil d'administration de Cenovus recommande, à l'unanimité, que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, de Calgary, en Alberta, soit nommée auditeur de Cenovus pour un mandat prenant fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommée pour la première fois à titre d'auditeur le 30 novembre 2009. Le tableau suivant présente de l'information sur les honoraires que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturés à Cenovus pour les services professionnels rendus au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

(en milliers de \$)	2019	2018
Honoraires d'audit	2 938	2 885
Honoraires liés à l'audit	226	344
Honoraires en fiscalité	2	3
Tous les autres honoraires	284	21
Total	3 450	3 253

Les honoraires d'audit représentent l'ensemble des honoraires facturés pour l'audit des états financiers annuels de la société ou des services qui sont normalement fournis relativement aux dépôts ou aux missions prévus par les lois et la réglementation.

Les honoraires liés à l'audit représentent l'ensemble des honoraires facturés pour les missions de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à la réalisation de l'audit ou de l'examen des états financiers de la société et qui ne sont pas comptabilisés dans les honoraires d'audit. Les services de cette catégorie comprennent les services liés à l'audit relativement aux prospectus de Cenovus, au développement de ses systèmes et à l'évaluation de ses systèmes de contrôle ainsi que les droits de participation prélevés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Les honoraires afférents à l'acquisition ou au dessaisissement d'actifs sont également inclus dans les honoraires liés à l'audit.

Les honoraires en fiscalité représentent l'ensemble des honoraires facturés pour la conformité fiscale et les conseils en fiscalité.

Tous les autres honoraires se rapportent aux honoraires facturés pour l'examen des dépôts exigés

par la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (Canada), les services de conseils relativement à la planification des ressources de l'entreprise et le processus d'innovation de la société.

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de Cenovus.

Pour connaître la procédure de gouvernance applicable à notre auditeur, y compris la rotation de l'associé d'audit, veuillez vous reporter à l'*Annexe B – Gouvernance – Comité d'audit* de la présente circulaire.

3. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de Cenovus prévoient un minimum de trois et un maximum de 17 administrateurs. Il y a actuellement 12 administrateurs, dont MM. Patrick Daniel et Wayne Thomson, qui ne seront pas candidats à l'élection cette année et quitteront le conseil, après avoir siégé à notre conseil depuis la création de la société en 2009. La société souhaite remercier MM. Daniel et Thomson pour leurs nombreuses contributions à Cenovus et à son conseil.

Conformément à nos règlements, le conseil d'administration a décidé que 11 administrateurs seront élus à l'assemblée. Les actionnaires seront priés à l'assemblée d'élire, individuellement, à titre d'administrateurs chacun des candidats énumérés ci-après.

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| 1. Keith M. Casey | 7. Keith A. MacPhail |
| 2. Susan F. Dabarno | 8. Richard J. Marcogliese |
| 3. Jane E. Kinney | 9. Claude Mongeau |
| 4. Harold N. Kvisle | 10. Alexander J. Pourbaix |
| 5. Steven F. Leer | 11. Rhonda I. Zygocki |
| 6. M. George Lewis | |

Tous les candidats proposés, à l'exception de MM. M. George Lewis et Keith M. Casey, ont été dûment élus administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 24 avril 2019. M. Lewis a été nommé administrateur par le conseil le 24 juillet 2019. M. Casey est un nouveau candidat à l'élection et n'est pas encore membre du conseil. Chaque administrateur élu à l'assemblée restera en poste jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société, à moins qu'il ne quitte son poste avant.

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'élection de chaque candidat dont le nom figure ci-après à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs – Candidats à l'élection*.

Politique sur le vote majoritaire

Selon notre *politique sur la procédure de vote visant les administrateurs* (la « politique sur le vote majoritaire »), dans le cas d'une élection incontestée des administrateurs, si un candidat ne reçoit pas plus de voix « en sa faveur » que de voix d'« abstention » quant à son élection, il est réputé ne pas avoir reçu l'appui des actionnaires même s'il a été dûment élu. Si ce candidat est un membre du conseil qui se présente pour être réélu, la politique sur le vote majoritaire exige que l'administrateur en question remette immédiatement sa démission au conseil, qui prend effet dès que le conseil l'accepte. Le comité des candidatures et de gouvernance (le « comité CG ») étudiera sans délai la démission et fera une recommandation au conseil sur la façon de procéder. Le conseil, en l'absence de circonstances exceptionnelles, acceptera la démission tout en s'assurant d'une transition ordonnée. L'administrateur ne participera à aucune délibération du conseil ou de comité du conseil portant sur l'offre de démission. Le conseil prendra sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un délai de 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires concernée. Cenovus publiera sans délai un communiqué de presse concernant la décision du conseil. Si le conseil décide de ne pas accepter une démission, le communiqué contiendra un exposé des motifs de cette décision. Le conseil peut combler la vacance en conformité avec les règlements de Cenovus et le droit des sociétés par actions applicable. Les actionnaires doivent noter qu'en raison de la politique sur le vote majoritaire, un vote « d'abstention » a en réalité le même effet qu'un vote *contre* un candidat à titre d'administrateur à l'occasion d'une élection incontestée. Il est possible de consulter la politique sur le vote majoritaire sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Cette politique ne s'applique pas en cas de courses aux procurations relativement à l'élection des administrateurs.

4. VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Contexte

Le conseil croit que les actionnaires devraient avoir la possibilité de recevoir de l'information pour les aider à comprendre les objectifs, la ligne de conduite et les principes utilisés à l'égard de la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction. En 2010, le conseil a adopté une *politique sur le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction* (la « politique de droit de regard des actionnaires sur la rémunération »), dont un exemplaire peut être consulté sur notre site Web à cenovus.com.

Cette politique exige la tenue d'un vote consultatif annuel non obligatoire sur la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction, appelé communément le vote consultatif sur le « droit de regard sur la rémunération ». L'objectif de ce vote consultatif est de rendre imputable le conseil envers les actionnaires de Cenovus des décisions qu'il a prises à l'égard de la rémunération en donnant aux actionnaires une occasion officielle de formuler des commentaires sur les objectifs déclarés des plans de rémunération de la haute direction et sur les plans eux-mêmes. En 2019, 91,65 pour cent des votes ont été exercés en faveur de la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires seront priés de voter sur une base consultative sur l'acceptation de la démarche de Cenovus à l'égard de la rémunération de la haute direction présentée à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire. Les actionnaires devraient examiner avec soin les renseignements de cette rubrique avant de voter sur la question. La rubrique *Analyse de la rémunération* expose notre ligne de conduite en matière de rémunération, les objectifs des différents éléments de nos programmes de rémunération et la façon dont le conseil évalue le rendement et prend ses décisions au sujet des questions de rémunération. Elle explique comment nos programmes de rémunération sont axés sur une culture de rémunération fondée sur le rendement et correspondent à la stratégie d'expansion à long terme de l'entreprise dans l'intérêt de nos actionnaires.

Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lieront pas le conseil. Toutefois, pour évaluer à l'avenir les politiques, procédures et décisions portant sur la rémunération de la haute direction, le conseil tiendra compte des résultats du vote dans la mesure nécessaire. La société communiquera les résultats du vote consultatif des actionnaires dans le cadre de son rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée.

Si la résolution consultative n'est pas approuvée à la majorité des voix exprimées à l'assemblée, le conseil consultera ses actionnaires (particulièrement ceux qui, à sa connaissance, ont voté contre la résolution consultative) afin de comprendre leurs préoccupations et examinera la démarche du conseil en matière de rémunération à la lumière de ces préoccupations. Les résultats de l'examen du conseil, au besoin, feront l'objet d'un exposé dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société à l'égard de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus qui aura lieu en 2021. Les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil afin d'exposer leurs préoccupations précises,

conformément à la *politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation* (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Notre engagement envers les actionnaires*).

Résolution consultative

Le texte de la résolution consultative, sous réserve des modifications ou des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est reproduit ci-après :

« IL EST RÉSOLU QUE, SUR UNE BASE CONSULTATIVE ET SANS POUR AUTANT ATTÉNUER LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de Cenovus Energy Inc. (la « société »), les actionnaires acceptent la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction qui est décrite à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations de la société datée du 2 mars 2020 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020. »

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la résolution consultative.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

Une proposition d'actionnaire qui avait été présentée par le Fonds de solidarité FTQ aux fins d'examen à l'assemblée a été retirée en raison de l'adoption par Cenovus d'une cible de réduction de l'intensité des émissions d'ici 2030, de l'intention annoncée publiquement par Cenovus d'atteindre une cible d'aucune émission nette d'ici 2050 et de l'engagement de la société à maintenir son engagement de bonne foi au sujet des questions soulevées par le Fonds de solidarité FTQ dans sa proposition et les discussions subséquentes.

La proposition retirée demandait « que Cenovus Energy communique des cibles reliées au climat qui sont conformes à l'objet de l'Accord de Paris visant à limiter l'élévation des températures moyennes mondiales à bien moins de 2 degrés Celsius par rapport au niveau préindustriel et qu'elle poursuive des efforts pour limiter cette élévation à 1,5 °C. Ces cibles devraient traiter des possibilités et des risques principaux reliés au climat de Cenovus à moyen et à long terme. Elles devraient être quantitatives et révisées périodiquement, et les progrès réalisés à l'égard des cibles devraient être annoncés aux actionnaires chaque année. »

CANDIDATS À L'ÉLECTION

Keith M. Casey



Nouveau candidat au poste d'administrateur
 Indépendant
Âge : 53
 San Antonio (Texas) États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : néant
 UAD²⁾ : s.o.
 Respecte les exigences : s.o.³⁾
 Multiple de l'actionnariat : s.o.³⁾

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Raffinage
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Casey est chef de la direction de Tatanka Midstream LLC, société fermée d'énergie intermédiaire. M. Casey a travaillé pendant cinq ans auprès de Andeavor Corporation (« Andeavor »), auparavant désignée Tesoro Corporation, une société pétrolière intégrée de commercialisation, de raffinage et de logistique. M. Casey a été vice-président directeur, Activités commerciales et chaîne de valeur, d'Andeavor d'août 2016 à octobre 2018 et était responsable de la supervision de la chaîne de valeur commerciale intégrée axée sur la maximisation de la base d'actifs d'Andeavor au moyen de ses actifs de raffinage, d'infrastructures et d'activités intermédiaires. Auparavant, M. Casey a été vice-président directeur, Exploitation, d'Andeavor de mai 2014 à août 2016 et vice-président principal, Stratégie et développement des affaires, d'Andeavor d'avril 2013 à mai 2014.

Avant de se joindre à Andeavor, M. Casey a été vice-président chez BP Products North America Inc., de 2006 à 2013. Il travaille dans le secteur du raffinage depuis 1998 et a auparavant exercé des fonctions de leadership et d'exploitation au sein de Paxair Incorporated et de Union Carbide Corp.

M. Casey a été administrateur d'Andeavor Logistics LP, auparavant Tesoro Logistics LP, société ouverte de services intermédiaires, d'avril 2014 à avril 2015 et a agi à titre d'administrateur pour un certain nombre de sociétés fermées de services intermédiaires.

M. Casey est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en métallurgie et en génie des matériaux de la California Polytechnic State University, de San Luis Obispo.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
	s.o. ³⁾	s.o. ³⁾
Conseil	s.o. ³⁾	s.o. ³⁾

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	s.o. ³⁾	s.o. ³⁾
Abstentions de vote :	s.o. ³⁾	s.o. ³⁾

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Aucun	

Susan F. Dabarno



Administratrice depuis avril 2017
 Indépendante
Âge : 67
 Bracebridge (Ontario) Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 30 124
 UAD²⁾ : 58 716
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 4,2x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance

M^{me} Dabarno est administratrice de la Société Financière Manuvie, société ouverte de services financiers et d'assurances. Elle possède une expertise appréciable en gestion du patrimoine et en finances acquise au cours de ses nombreuses années passées à mettre sur pied et à diriger certaines des plus importantes plateformes de gestion du patrimoine au Canada. Elle a été présidente du conseil membre de la direction de Richardson Partners Financial Limited (« Richardson »), société indépendante spécialisée dans les services de gestion du patrimoine, d'octobre 2009 à avril 2010, et présidente et chef de la direction de Richardson de juin 2003 à octobre 2009, période pendant laquelle elle était responsable de la stratégie de croissance de la société. Avant d'entrer au service de Richardson, M^{me} Dabarno était présidente et chef de l'exploitation de Merrill Lynch Canada Inc. Avant d'occuper ce poste auprès de Merrill Lynch, Canada Inc. elle a occupé divers postes de direction toujours plus élevés chez Canada Trust et, plus tard, chez Midland Walwyn Inc., jusqu'à l'acquisition de cette dernière par Merrill Lynch en 1999. Dans chacun de ces postes, M^{me} Dabarno a été progressivement responsable de la gestion des placements personnels, du capital-investissement et des stratégies alternatives de placement, tout en respectant les exigences réglementaires strictes et les protocoles de gouvernance utilisés dans l'industrie.

M^{me} Dabarno a présidé les conseils de Meridian Securities, de Canada Trust Insurance Company, Barbados et de First Canada Valeurs Mobilières Internationale et a été fiduciaire de Canada Trust Investment Income. Elle a aussi été administratrice de Toronto Waterfront Revitalization Corporation (organisation financée par le gouvernement), de Bridgepoint Health Foundation (organisme sans but lucratif) et de People Corporation.

M^{me} Dabarno a contribué au secteur des placements en tant que membre du conseil des gouverneurs de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et administratrice de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Elle s'est vu décerner la Médaille du jubilé de diamant de la reine Élisabeth II par l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et le prix Femme de mérite par le YWCA de la ville de New York. M^{me} Dabarno est Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario (FCPA) et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de l'Université McGill.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité des réserves ⁴⁾	2 sur 2 ⁵⁾	100 % ⁵⁾

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 010 309 976	99,59 %
Abstentions de vote :	4 165 164	0,41 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Société Financière Manuvie	TSX, NYSE,
Comité de rémunération et de dotation en personnel cadre	Bourse des
Comité de la gestion des risques	Philippines

Jane E. Kinney



Administratrice depuis avril 2019
 Indépendante
Âge : 62
 Toronto (Ontario) Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 4 200
 UAD²⁾ : 21 872
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 1,4x

Compétences et expérience :

- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance

M^{me} Kinney est administratrice d'Intact Corporation financière, compagnie d'assurances ouverte. Elle est une directrice d'entreprise chevronnée qui compte plus de 30 années d'expérience en prestation de services consultatifs aux institutions financières mondiales et qui possède une vaste expérience en gestion de risques d'entreprise, en conformité réglementaire, en gestion des risques associés à la cybersécurité et aux technologies de l'information, en transformation numérique et en relations avec les parties intéressées. M^{me} Kinney a travaillé pendant 25 ans au sein de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Canada (« Deloitte ») et en est devenue associée en 1997. Elle a été nommée vice-présidente du conseil et membre de l'équipe de direction de Deloitte en juin 2010 et a exercé ces fonctions jusqu'à son départ en juin 2019. Au cours de sa carrière chez Deloitte, elle a également occupé les postes d'associée directrice canadienne du groupe Gestion des risques et de la qualité de mai 2010 à juin 2015, de chef de la gestion des risques à l'échelle mondiale de juin 2010 à mai 2012 et de directrice du groupe de pratique réglementaire et de gestion des risques de juin 1999 à mai 2010. Elle a également été chargée de cours à l'Université du Manitoba, à l'Université Dalhousie et à l'Université Saint Mary's.

Elle est membre de l'Institut Périmètre de physique théorique, membre du conseil d'administration de la Women's College Hospital Foundation, présidente du conseil de Toronto Finance International et présidente du conseil des parrains de l'Alzheimer Society of Toronto.

M^{me} Kinney est une chef de file dans sa profession et est Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario. Elle est titulaire d'un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo. En 2013, elle s'est vu décerner la médaille de réussite des diplômés en mathématiques (Math Alumni Achievement Medal) de l'Université de Waterloo et, en 2014, elle a été reconnue comme l'une des Canadiennes les plus influentes par le Women's Executive Network.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	4 sur 4 ⁶⁾	100 % ⁶⁾
Comité d'audit	3 sur 3 ⁶⁾	100 % ⁶⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves ⁴⁾	3 sur 3 ⁶⁾	100 % ⁶⁾

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 011 418 570	99,70 %
Abstentions de vote :	3 056 570	0,30 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Intact Corporation financière	TSX
Comité d'audit	
Comité de gestion des risques	

Harold (Hal) N. Kvisle



Administrateur depuis avril 2018

Indépendant

Âge : 67

Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 65 000

UAD²⁾ : 43 277

Respecte les exigences : Oui

Multiple de l'actionnariat : 5,3x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Raffinage
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Kvisle est administrateur et président du conseil d'ARC Resources Ltd., société ouverte pétrolière et gazière; et administrateur et président du conseil de Finning International Inc., société ouverte d'équipement lourd. Il a été administrateur de Cona Resources Ltd. (« Cona »), société ouverte de pétrole lourd, de novembre 2011 à mai 2018, son mandat ayant pris fin à l'acquisition de Cona par Waterous Energy Fund (le 22 mai 2018); et président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc. (« Talisman »), société ouverte pétrolière et gazière, de septembre 2012 à mai 2015, et administrateur de cette dernière de mai 2010 à mai 2015. De 2001 à 2010, M. Kvisle a été président et chef de la direction de TransCanada Corporation, maintenant désignée Corporation TC Énergie (« TC Énergie »), société ouverte de production d'électricité et de pipelines. Avant d'entrer au service de TC Énergie en 1999, il a été président de Fletcher Challenge Energy Canada Inc. Auparavant, il a occupé des postes en ingénierie, en finances et en gestion au sein de Dome Petroleum Limited. M. Kvisle travaille dans le secteur pétrolier et gazier depuis 1975 et dans les secteurs des services publics et de l'électricité depuis 1999.

M. Kvisle est le président fondateur du Business Council of Alberta, l'ancien président du conseil de la Interstate Natural Gas Association of America (INGAA), l'ancien président du conseil des gouverneurs du Mount Royal College et l'ancien président du conseil de Conservation de la nature Canada.

M. Kvisle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie de l'Université de l'Alberta, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary, d'un baccalauréat ès arts honorifique de l'Université Mount Royal et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité ⁴⁾	1 sur 1 ⁷⁾	100 % ⁷⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 007 719 571	99,33 %
Abstentions de vote :	6 755 569	0,67 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
ARC Resources Ltd.	TSX
Finning International Inc.	TSX

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Steven F. Leer



Administrateur depuis avril 2015
 Indépendant
Âge : 67
 Boca Grande (Floride) États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 2 000
 UAD²⁾ : 87 124
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 4,1x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Leer est administrateur principal de Norfolk Southern Corporation, société ouverte de transport ferroviaire en Amérique du Nord, et administrateur de Parsons Corporation, société ouverte de services techniques, d'ingénierie, de construction et de gestion. Il a été administrateur et président du conseil non membre de la direction d'USG Corporation (« USG »), société ouverte de fabrication et de distribution de systèmes de construction à rendement élevé, de novembre 2016 à avril 2019, administrateur principal d'USG de janvier 2012 à novembre 2016 et administrateur d'USG de juin 2005 à janvier 2012. Au cours de son mandat chez USG, M. Leer a été membre et président de son comité de gouvernance et membre de son comité de rémunération et d'organisation. M. Leer a aussi été président du conseil d'Arch Coal, Inc. (« Arch Coal »), société ouverte de production de charbon, d'avril 2006 à avril 2014 et administrateur d'Arch Coal et de la société l'ayant précédée de 1992 à avril 2014. Pendant son mandat chez Arch Coal et la société l'ayant précédée, M. Leer a également été chef de la direction de juillet 1992 à avril 2012 et président de juillet 1992 à avril 2006.

M. Leer a siégé aux conseils du Center for Energy and Economic Development, du National Coal Council et de la National Mining Association, dans chaque cas à titre de président, et a siégé au conseil du Mineral Information Institute. Il est un ancien membre du conseil des fiduciaires de l'Université Washington à St. Louis et un ancien administrateur de la Business Roundtable et de la National Association of Manufacturers. En outre, il est un ancien délégué du comité consultatif sur le secteur du charbon de l'Agence internationale de l'énergie à Paris. M. Leer est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de la University of the Pacific et d'une maîtrise en administration des affaires de la Olin School of Business de l'Université Washington. La University of the Pacific lui a décerné un doctorat honorifique en mai 1993.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance (président)	5 sur 5	100 %
Comité des réserves ⁴⁾	2 sur 2 ⁸⁾	100 % ⁸⁾

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	964 654 818	95,09 %
Abstentions de vote :	49 820 322	4,91 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Norfolk Southern Corporation Comité de la rémunération Comité des candidatures et de gouvernance (président) Comité de direction	NYSE
Parsons Corporation Comité d'audit Comité de la rémunération	NYSE

M. George Lewis



Administrateur depuis

juillet 2019
Indépendant
Âge : 59
Toronto (Ontario) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 20 000
UAD²⁾ : 19 226
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 2,5x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Lewis est administrateur de Legal & General Group plc, société ouverte de gestion des risques et d'actifs mondiaux inscrite à la cote de la London Stock Exchange (« LSE »); administrateur d'AOG Group, société fermée d'investissement basée en Europe; et administrateur du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. M. Lewis a été administrateur et président des comités d'audit et des risques d'Ontario Power Generation, société d'État d'énergie, et administrateur d'Enbridge Income Fund Holdings Inc., qui a été acquise par Enbridge Inc. en novembre 2018.

M. Lewis a connu une carrière de 30 ans en tant que professionnel et membre de la direction au sein de la Banque Royale du Canada (« RBC »), l'une des institutions financières et sociétés ouvertes les plus importantes au Canada, avant de prendre sa retraite en 2016 pour se consacrer à un rôle d'administrateur de sociétés. Il a été nommé au groupe de direction de la RBC en 2007 alors qu'il avait la responsabilité du groupe Gestion de patrimoine, prenant également la responsabilité du groupe Assurances en 2012.

Il est administrateur du conseil de la Fondation du diocèse anglican de Toronto, administrateur du Canadian Film Centre, membre actuel et ancien président du conseil de Bishop's Company du diocèse anglican de Toronto et président d'honneur et membre du cabinet de Centraide dans les régions de Toronto et de York. M. Lewis a également été commandant colonel honoraire du Service de l'aumônerie royale canadienne des Forces armées canadiennes.

M. Lewis est analyste financier agréé, Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et Fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a obtenu une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Lewis est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec grande distinction, du Trinity College de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires avec distinction de l'Université Harvard.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	2 sur 2 ⁹⁾	100 % ⁹⁾
Comité des ressources humaines et de la rémunération	2 sur 2 ⁹⁾	100 % ⁹⁾
Comité des candidatures et de gouvernance	2 sur 2 ⁹⁾	100 % ⁹⁾

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	s.o. ¹⁰⁾	s.o. ¹⁰⁾
Abstentions de vote :	s.o. ¹⁰⁾	s.o. ¹⁰⁾

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Legal & General Group plc	LSE
Comité d'audit	
Comité des candidatures	
Comité des risques	

Keith A. MacPhail



Administrateur depuis avril 2018
 Indépendant
Âge : 62
 Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 306 000
 UAD²⁾ : 43 277
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 17,2x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Commercialisation et transport
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. MacPhail est administrateur et président du conseil de Bonavista Energy Corporation, auparavant Bonavista Petroleum Ltd. (« Bonavista »), société ouverte pétrolière et gazière; administrateur et président du conseil de NuVista Energy Ltd., société ouverte pétrolière et gazière; et membre du conseil d'administration d'une société fermée pétrolière et gazière. M. MacPhail a été président du conseil membre de la direction de Bonavista de 2012 à 2018, président du conseil et chef de la direction de 2008 à 2012 et président et chef de la direction de 1997 à 2008. Avant d'entrer au service de Bonavista Petroleum Ltd. en 1997, M. MacPhail a gravi les échelons de la direction au sein de Canadian Natural Resources Limited jusqu'à en devenir vice-président directeur et chef de l'exploitation. Auparavant, il a occupé le poste de directeur de la production chez Peco Petroleum Ltd.

M. MacPhail est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec distinction) en génie pétrolier du College of Mineral Science du Montana et est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists de l'Alberta. M. MacPhail a été nommé Membre de l'Ordre du Canada le 27 juin 2019.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	2 sur 2 ¹¹⁾	100 % ¹¹⁾
Comité des réserves ⁴⁾	2 sur 2 ¹¹⁾	100 % ¹¹⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves ⁴⁾	3 sur 3 ¹¹⁾	100 % ¹¹⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	961 829 474	94,81 %
Abstentions de vote :	52 645 666	5,19 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Bonavista Energy Corporation Comité de direction (président) Comité des réserves	TSX
NuVista Energy Ltd. Comité des réserves Comité de la rémunération Comité de direction	TSX

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Richard J. Marcogliese



Administrateur depuis avril 2016

Indépendant

Âge : 67

Alamo (Californie) États-Unis

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 60 000

UAD²⁾ : 75 421

Respecte les exigences : Oui

Multiple de l'actionnariat : 6,5x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Raffinage
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Marcogliese est directeur de iRefine, LLC, société fermée de consultation en raffinage de pétrole; conseiller de haute direction de Pilko & Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie; et administrateur de Delek US Holdings, Inc., société ouverte d'énergie en aval. Il a été conseiller en exploitation auprès de NTR Partners III LLC, société fermée de placement, d'octobre 2013 à décembre 2017; et conseiller en exploitation auprès du chef de la direction de Philadelphia Energy Solutions, un partenariat entre The Carlyle Group et une filiale de Energy Transfer Partners, L.P. qui exploite une installation de raffinage de pétrole sur le littoral est des États-Unis, de septembre 2012 à janvier 2016. Au cours de sa carrière de plus de 40 ans dans le secteur du raffinage américain, il a également travaillé pendant plus de 25 ans auprès d'Exxon Mobil Corporation (« Exxon »). En 2000, il est entré au service de Valero Energy Corporation (« Valero »), société ouverte internationale de fabrication et de commercialisation de carburants de transport, de produits pétrochimiques et d'électricité, par suite d'une acquisition d'Exxon, et a ensuite assuré la transition organisationnelle du modèle de grande société pétrolière intégrée au modèle d'entreprise de raffinage indépendante de Valero. M. Marcogliese a occupé des postes de direction de plus en plus importants au sein de Valero, dont ceux de vice-président principal de la planification stratégique en 2001, de vice-président principal des activités de raffinage d'octobre 2001 à novembre 2005 et de vice-président directeur de l'exploitation de décembre 2005 à octobre 2007. Il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Valero d'octobre 2007 à décembre 2010, et il était alors responsable de l'exploitation du système de raffinage en Amérique du Nord de Valero, qui traitait trois millions de barils de pétrole par jour.

M. Marcogliese est un ancien président du conseil de la Western States Petroleum Association et il est titulaire d'un diplôme en génie chimique de la School of Engineering and Science de l'Université New York.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %
Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves ⁴⁾	4 sur 4	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	969 232 547	95,54 %
Abstentions de vote :	45 242 593	4,46 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Delek US Holdings, Inc. Comité d'audit Comité de la rémunération Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité (président)	NYSE

Claude Mongeau



Administrateur depuis
décembre 2016
Indépendant
Âge : 58
Montréal (Québec) Canada

Actionnariat :
Actions ordinaires¹⁾ : 169 000
UAD²⁾ : 72 428
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 10,8x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Mongeau est administrateur de La Banque Toronto-Dominion, institution financière internationale, et de Norfolk Southern Corporation, société ouverte de transport ferroviaire nord-américaine. Il a été administrateur de TELUS Corporation, société ouverte de télécommunications, de mai 2017 à août 2019. Il a également siégé au conseil de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), société ouverte ferroviaire et de transport, d'octobre 2009 à juillet 2016, dont il a été président et chef de la direction de janvier 2010 à juin 2016. Pendant son mandat au CN, il a été vice-président directeur et chef des finances d'octobre 2000 à décembre 2009, ayant gravi les échelons depuis son entrée dans l'entreprise en 1994 en occupant, entre autres, les postes de vice-président de la planification stratégique et financière et de vice-président adjoint du développement corporatif. Avant de travailler pour le CN, M. Mongeau a été directeur, Expansion de l'entreprise d'Imasco Inc., de 1993 à 1994, associé du Groupe Secor Inc., société d'expertise-conseil en gestion établie à Montréal qui offre des conseils stratégiques aux sociétés canadiennes d'envergure, de 1989 à 1993, et conseiller auprès de Bain & Company de 1988 à 1989. M. Mongeau a aussi été administrateur du Groupe SNC-Lavalin inc. d'août 2003 à mai 2015 et administrateur de Corporation Nortel Networks et de Corporation Nortel Networks Limitée de juin 2006 à août 2009.

M. Mongeau a été président du conseil de l'Association des chemins de fer du Canada. Il a été classé au palmarès *Top 40 under 40* du Canada en 1997 et a été choisi comme directeur financier canadien de l'année en 2005 par un comité indépendant de dirigeants d'entreprises canadiennes influents. M. Mongeau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et a reçu des doctorats honorifiques de l'Université St. Mary's et de l'Université Windsor.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité d'audit (président)	5 sur 5 ¹²⁾	100 % ¹²⁾
Comité des candidatures et de gouvernance	2 sur 2 ¹²⁾	100 % ¹²⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves ⁴⁾	4 sur 4	100 %

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 007 690 699	99,33 %
Abstentions de vote :	6 784 441	0,67 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Norfolk Southern Corporation Comité de la rémunération Comité de la gestion des risques et des finances	NYSE
La Banque Toronto-Dominion Comité d'audit	TSX, NYSE

Alexander J. Pourbaix



Administrateur depuis
 novembre 2017
 Non indépendant, membre de la direction¹³⁾
Âge : 54
 Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 638 081
 UAD²⁾ : 72 879
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 8,50x¹⁴⁾

- Compétences et expérience :**
- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
 - Expérience à titre de membre de la haute direction
 - Planification stratégique et exécution
 - Commercialisation et transport
 - Finances, comptabilité et marchés financiers
 - Gestion des risques
 - Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
 - Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
 - Sécurité, environnement et santé

M. Pourbaix est président et chef de la direction de Cenovus depuis le 6 novembre 2017. Avant de prendre la direction de Cenovus, M. Pourbaix a travaillé pendant 27 ans au sein de TC Énergie et des membres de son groupe, y occupant de nombreux rôles de direction, dont celui de chef de l'exploitation d'octobre 2015 à avril 2017, période durant laquelle il était responsable des activités commerciales de la société et de la supervision des activités et des projets d'infrastructures énergétiques importants. Avant d'occuper le poste de chef de l'exploitation, M. Pourbaix a gravi les échelons au sein de TC Énergie, y occupant, entre autres, les postes de vice-président directeur et président du développement de mars 2014 à septembre 2015, son mandat étant alors d'assurer la direction et l'exécution de l'ensemble des initiatives de croissance de TC Énergie; de président des pipelines d'énergie et de pétrole, de juillet 2010 à février 2014; et de président de l'énergie de juillet 2006 à juin 2010. Au cours de son mandat chez TC Énergie, il a accumulé une expérience considérable en stratégie d'entreprise, en développement commercial, en fusions, acquisitions et dessaisissements et en relations avec les parties intéressées. M. Pourbaix a été nommé administrateur de Canadian Utilities Limited, société ouverte mondiale diversifiée d'infrastructures d'énergie, le 1^{er} novembre 2019 et il a été administrateur de Trican Well Service Ltd., fournisseur coté en bourse de services pétroliers, de mai 2012 au 31 décembre 2019.

M. Pourbaix est administrateur du Conseil canadien des affaires, vice-président du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, président du conseil de l'Université Mount Royal et membre du Business Council of Alberta et il a été président du conseil d'administration de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta.

M. Pourbaix n'est pas un administrateur indépendant du conseil en raison de son poste de président et chef de la direction de Cenovus.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions
Conseil	7 sur 7 ¹⁵⁾ 100 % ¹⁵⁾

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	1 011 303 428	99,69 %
Abstentions de vote :	3 171 712	0,31 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Canadian Utilities Limited	TSX

Rhonda I. Zygocki



Administratrice depuis avril 2016
 Indépendante
Âge : 62
 Friday Harbor (Washington)
 États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 40 034
 UAD²⁾ : 74 625
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 5,3x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M^{me} Zygocki a travaillé pendant 34 ans auprès de Chevron Corporation (« Chevron »), société ouverte intégrée d'énergie, où elle a notamment été vice-présidente directrice des politiques et de la planification de mars 2011 à sa retraite en février 2015. À ce titre, elle était responsable des services fonctionnels généraux de la société, supervisant la planification et la stratégie, les politiques, les affaires gouvernementales et publiques, les questions de santé, d'environnement et de sécurité et les projets immobiliers et technologiques, et elle a été secrétaire du comité des politiques publiques du conseil d'administration. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de haute direction et de cadre supérieur dans les domaines des activités internationales, des affaires publiques, de la planification stratégique, des politiques, des affaires gouvernementales et de la santé, de l'environnement et de la sécurité, dont celui de vice-présidente des politiques et des affaires publiques et gouvernementales de mai 2007 à mars 2011 et de vice-présidente de la santé, de l'environnement et de la sécurité d'avril 2003 à mai 2007. Au cours de son mandat auprès de Chevron, M^{me} Zygocki a représenté Chevron dans le cadre de divers engagements externes hautement médiatisés portant sur divers sujets, dont la politique relative au changement climatique, le développement responsable, les gaz de schiste et la fracturation hydraulique, la réduction du torchage de gaz à l'échelle mondiale, la politique énergétique, la responsabilité d'entreprise, les partenariats public-privé, le développement en Afrique et la lutte contre le VIH/SIDA.

Elle est une ancienne membre du comité consultatif du Woodrow Wilson International Center of Scholars Canada Institute et ancienne présidente du comité de direction de la International Association of Oil and Gas Producers. M^{me} Zygocki est titulaire d'un baccalauréat en génie civil de l'Université Memorial de Terre-Neuve. En 2014, elle a été nommée au palmarès *Top 50 Most Powerful Women in Oil and Gas* (50 femmes les plus influentes du secteur pétrolier et gazier) par le National Diversity Council. En 2015, M^{me} Zygocki s'est vu décerner le *Award for Leadership Development* (prix du développement du leadership) de la section régionale Washington, D.C. de la Society of International Development.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	3 sur 3 ¹⁶⁾	100 % ¹⁶⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité ⁴⁾	1 sur 1 ¹⁶⁾	100 % ¹⁶⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2019	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	968 497 987	95,47 %
Abstentions de vote :	45 977 153	4,53 %
Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse	
Aucun		

Se reporter aux notes afférentes à la rubrique « Information sur les candidats aux postes d'administrateurs » à la page 19.

Notes afférentes à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs* :

- 1) Les actions ordinaires désignent le nombre d'actions ordinaires, à l'exclusion des fractions d'action ordinaire, dont le candidat (et les membres de son groupe ou des personnes ayant des liens avec lui, le cas échéant) était propriétaire véritable, ou qu'il contrôlait ou sur lesquelles il exerçait une emprise, directement ou indirectement, au 2 mars 2020.
- 2) Les unités d'actions différées (« UAD ») ne sont pas des titres avec droit de vote. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs* de la présente circulaire pour obtenir une description des UAD. Le nombre d'UAD est déclaré pour chaque candidat au 2 mars 2020, y compris les équivalents en dividendes gagnés, mais à l'exclusion des fractions d'unité. M. Pourbaix a obtenu les UAD qu'il détient à titre de dirigeant de Cenovus et non à titre d'administrateur. Le 3 mai 2019, après son élection au conseil le 24 avril 2019, M^{me} Kinney a reçu une attribution d'UAD d'une juste valeur à la date d'attribution de 120 000 \$, selon un cours moyen pondéré en fonction du volume de 13,0272 \$ des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (« TSX »), ce qui représentait environ 9 211 UAD. Le 6 août 2019, après son élection au conseil le 24 juillet 2019, M. Lewis a reçu une attribution d'UAD d'une juste valeur à la date d'attribution de 120 000 \$, selon un cours moyen pondéré en fonction du volume de 11,9579 \$ des actions ordinaires à la TSX, ce qui représentait environ 10 035 UAD. M. Casey n'est pas actuellement admissible à détenir des UAD puisqu'il n'est pas membre du conseil ni employé de Cenovus.
- 3) Cette section ne s'applique pas parce que M. Casey n'est pas actuellement membre du conseil et n'était pas un candidat élu à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2019.
- 4) Le 24 avril 2019, le mandat et les responsabilités du comité des réserves ont été adoptés par le comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité et lui ont été transférés. Ce comité a ensuite été renommé comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves (« comité SERR »).
- 5) M^{me} Dabarno a été membre du comité des réserves jusqu'à la dissolution de celui-ci le 24 avril 2019.
- 6) M^{me} Kinney a été élue administratrice le 24 avril 2019 et a été nommée membre du comité de sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date. Elle a par la suite été nommée membre du comité d'audit le 1^{er} juin 2019.
- 7) M. Kvisle a été membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité jusqu'au 24 avril 2019.
- 8) M. Leer a été membre du comité des réserves jusqu'à la dissolution de celui-ci le 24 avril 2019.
- 9) M. Lewis a été nommé administrateur le 24 juillet 2019 et a été nommé membre du comité RHR et du comité CG à la même date.
- 10) Cette section ne s'applique pas parce que M. Lewis n'était pas un candidat élu à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2019.
- 11) M. MacPhail a été membre du comité CG jusqu'au 24 avril 2019 et du comité des réserves jusqu'à la dissolution de ce dernier, et il a été nommé membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date.
- 12) M. Mongeau a été membre du comité CG jusqu'au 24 avril 2019 et est devenu président du comité d'audit à la même date, après le départ de M. Taylor du conseil.
- 13) Veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements détaillés concernant la rémunération de M. Pourbaix à titre de dirigeant de Cenovus.
- 14) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix respecte les lignes directrices sur l'actionnariat pour les membres de la haute direction de Cenovus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération – Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements détaillés concernant le multiple d'actionnariat de M. Pourbaix.
- 15) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 16) M^{me} Zygocki a été membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité jusqu'au 24 avril 2019 et est devenue membre du comité CG à la même date.

ORDONNANCES DE CESSATION DES OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui empêchait la société en question d'obtenir certaines dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières, qui est restée en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (collectivement, une « ordonnance ») et qui a été rendue alors que l'administrateur proposé agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été rendue après la fin du mandat de l'administrateur proposé visé par cette ordonnance à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement s'étant produit pendant le mandat

de cette personne à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés :

- a) n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ou fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs; ou
- b) n'a, au cours de la période de 10 ans précédant la date de la présente circulaire, fait faillite, fait une proposition en vertu des lois relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ni n'a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou n'en a institué ou conclu ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs.

- INFORMATION SUR LE CONSEIL ET LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS -

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés n'a fait l'objet : a) de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières;

ou b) d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient considérées comme importantes par un actionnaire raisonnable ayant à décider s'il vote ou non en faveur d'un administrateur proposé.

Le conseil reconnaît que la gouvernance est un aspect important du positionnement de la valeur à long terme pour les actionnaires. Le conseil est déterminé à respecter les normes de gouvernance les plus élevées et a conçu des systèmes pour s'assurer que les intérêts des actionnaires de Cenovus sont bien protégés. Le conseil suit les événements qui se produisent au Canada et aux États-Unis et qui influent sur la gouvernance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence de l'information de sociétés ouvertes tout en évaluant et en mettant à jour continuellement ses systèmes pour tenir compte de l'évolution des pratiques, des attentes et des exigences des lois.

Nos pratiques de gouvernance tiennent compte des règles et des lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), y compris les règles applicables adoptées par la SEC pour donner effet aux dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. Les règles de gouvernance de la New York Stock Exchange (la « NYSE ») ne s'appliquent généralement pas aux sociétés non américaines; toutefois, nous sommes tenus, conformément à l'article 303.A.11 (*Foreign Private Issuer Disclosure*) du manuel des sociétés inscrites (*Listed Company Manual*) de la NYSE, de communiquer les différences importantes entre nos pratiques de gouvernance et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE aux termes des normes de gouvernance de la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur notre site Web à l'adresse cenovus.com, nous respectons les normes de gouvernance de la NYSE à tous les égards importants.

Notre politique de gouvernance respecte ou surpasse les pratiques énoncées dans *l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* des ACVM. Cette politique a été approuvée par le conseil, sur recommandation du comité CG, et rédigée conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (la *Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* à l'extérieur du Québec) (le « Règlement 58-101 »). Sont également incluses des déclarations qui concernent les règles de la SEC applicables, qui tiennent compte de certaines dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of*

2002, des règles de la NYSE et des règles canadiennes concernant le comité d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (la *Norme canadienne 52-110 sur le comité d'audit* à l'extérieur du Québec). Veuillez vous reporter à *l'Annexe B – Gouvernance* pour obtenir de plus amples renseignements sur notre démarche à l'égard de la gouvernance chez Cenovus.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Notre conseil a adopté une politique favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation (la « politique de participation ») dont l'objectif est de promouvoir l'engagement du conseil à faciliter les communications avec nos actionnaires et à favoriser leur participation. La politique de participation décrit la démarche du conseil pour encourager la participation des actionnaires et donne des renseignements sur la façon dont les actionnaires intéressés peuvent communiquer avec notre conseil.

Cenovus comprend et apprécie l'importance d'une participation active des actionnaires. La transparence et le dialogue éclairé avec nos actionnaires aide notre conseil à diriger la société. Depuis 2017, notre conseil communique activement avec les actionnaires afin d'assurer une meilleure harmonisation des intérêts et des objectifs.

En décembre 2019, M. Daniel, à titre de président du conseil, M. Leer, à titre de président du comité CG, et M^{me} Zygocki, à titre de présidente du comité RHR, ont participé à des audioconférences avec cinq des plus importants actionnaires de la société, qui détiennent ensemble près de 20 pour cent des actions ordinaires en circulation de Cenovus. Les actionnaires ont fourni des commentaires précieux sur divers sujets, notamment sur le rendement, le contexte commercial, la stratégie, la rémunération de la haute direction, le renouvellement du conseil et les pratiques de gouvernance de Cenovus.

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec tout administrateur, y compris notre président du conseil, en écrivant à l'adresse suivante :

a/s Conseil d'administration
Cenovus Energy Inc.
225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766
Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5

- GOUVERNANCE -

Vous trouverez ci-après les faits saillants de nos activités concernant les participations externes et les communications.

Politique sur la participation des actionnaires	Cenovus a adopté la politique de participation pour renforcer son engagement envers les communications avec ses actionnaires et leur participation active. Il est possible de consulter cette politique sur notre site Web à l'adresse cenovus.com .
Audioconférences avec la communauté des investisseurs	La direction a tenu des audioconférences et des webdiffusions trimestrielles avec la communauté des investisseurs afin de passer en revue les derniers résultats financiers et d'exploitation publiés. Les webdiffusions et les présentations sont disponibles à l'adresse cenovus.com .
Journée des investisseurs	Cenovus organise régulièrement l'événement Journée des investisseurs afin de communiquer les dernières nouvelles concernant la stratégie, les perspectives et les activités de la société. La dernière Journée des investisseurs tenue par Cenovus a eu lieu le 2 octobre 2019 à Toronto. Des webdiffusions de ces événements sont également disponibles au cenovus.com .
Programme d'engagement de la direction envers les actionnaires/ investisseurs	La direction a tenu de nombreuses réunions et audioconférences avec les actionnaires et les investisseurs au cours de l'année.
Rencontres des administrateurs avec les actionnaires	En décembre 2019, des membres de notre conseil ont rencontré cinq de nos actionnaires les plus importants représentant environ 20 pour cent des actions ordinaires de Cenovus.

DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des administrateurs non salariés de Cenovus est conçue pour attirer des personnes qui possèdent les qualités, l'expertise et l'expérience dans le secteur nécessaires pour remplir efficacement leur rôle de responsables de la société, refléter leur engagement en termes de temps et les responsabilités qu'ils assument en siégeant au conseil et aux comités du conseil (les « comités ») et faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

GOVERNANCE

Le comité CG est responsable d'examiner le programme de rémunération des administrateurs non salariés et les lignes directrices relatives à leur seuil d'actionnariat minimal et de formuler des recommandations au conseil à ces égards.

Lorsqu'il examine le niveau de rémunération du conseil, le comité CG fait appel à un conseiller indépendant en rémunération pour que ce dernier situe par analyse comparative la rémunération des administrateurs par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction (qui est défini à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire) et fournisse de l'information sur les tendances au chapitre des pratiques exemplaires et de la gouvernance concernant la rémunération du conseil. Les conseils, les données de référence et d'autres renseignements et recommandations qui sont obtenus auprès du conseiller indépendant en rémunération ainsi que les recommandations et documents fournis par la direction sont des éléments que le comité CG prend en considération pour formuler des recommandations au conseil et s'ajoutent au pouvoir discrétionnaire du comité CG et du conseil.

SURVOL

En 2018, la société a mis en place une structure à honoraires fixes pour le programme de rémunération des administrateurs non salariés. Cette structure élimine les jetons de présence et réoriente l'attribution annuelle d'UAD, la faisant passer d'un nombre fixe à un nombre établi en fonction d'une valeur cible fixe à la date d'attribution (veuillez vous reporter à la rubrique *Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs*). Le programme a pour but de promouvoir l'objectivité des administrateurs dans leur rôle de responsables de la société et cible une fourchette plus basse par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.

La structure de la rémunération globale des administrateurs non salariés comprend une attribution annuelle fondée sur des actions assortie d'une valeur cible fixe à la date d'attribution d'UAD

(qui sont rachetables uniquement lorsque l'administrateur quitte Cenovus), des provisions annuelles et des frais de déplacement, s'il y a lieu.

Les changements apportés au programme de rémunération des administrateurs non salariés ont eu pour but : i) de réduire la variabilité des honoraires des administrateurs; ii) de promouvoir l'objectivité et l'indépendance; iii) de refléter l'engagement en termes de temps des administrateurs; et iv) de faire concorder plus étroitement la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

Le président et chef de la direction ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur de Cenovus. Pour obtenir des renseignements sur la rémunération que M. Pourbaix a reçue, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération*.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Chaque administrateur non salarié reçoit une attribution annuelle d'UAD aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs de la société (le « régime UAD »). Les UAD prennent uniquement la forme d'inscriptions en compte fondées sur une valeur au comptant dans les registres de la société, la valeur nominale à la date d'attribution étant calculée en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX les cinq derniers jours de bourse avant la date d'attribution (la « valeur marchande »). Des équivalents en dividendes sont crédités, sous forme d'UAD additionnelles, et correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les administrateurs nouvellement nommés ou élus reçoivent une attribution initiale d'UAD lorsqu'ils commencent à siéger au conseil. Nos administrateurs non salariés peuvent également choisir de recevoir sous forme d'UAD la totalité ou une partie de leur rémunération ordinaire (provisions annuelles, jetons de présence et frais de déplacement, rémunération spéciale sous forme d'honoraires accordés pour un projet spécial et pour tout comité spécial ou indépendant du conseil).

Les UAD sont acquises immédiatement lorsqu'elles sont créditées au compte de l'administrateur, mais elles ne peuvent être rachetées que lorsque l'administrateur quitte Cenovus (par suite de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite). Lorsqu'un administrateur quitte son poste, il doit faire racheter les UAD qu'il détient au plus tard le 15 décembre de la première année civile suivant l'année de son départ du conseil. Des règles particulières s'appliquent à l'égard des administrateurs qui sont des contribuables

- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS -

américains ou lorsque le *Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, dans sa version modifiée, s'applique. La valeur des UAD qui peuvent être rachetées correspond au nombre d'UAD dans le compte de l'administrateur à la date de rachat,

multiplié par la valeur marchande précédant immédiatement la date de rachat. Ce montant est versé à l'administrateur en espèces, sous réserve des retenues d'impôt applicables et autres retenues.

Structure de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant décrit la structure de la rémunération de nos administrateurs non salariés :

Président du conseil¹⁾	
Provision annuelle ²⁾	190 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	140 000 \$
Administrateurs non salariés (sauf le président du conseil)	
Provision annuelle ²⁾	70 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	120 000 \$
Provision annuelle pour la fonction de président d'un comité ²⁾⁴⁾	
Président du comité d'audit	25 000 \$
Président du comité des ressources humaines et de la rémunération	15 000 \$
Président du comité des candidatures et de gouvernance	10 000 \$
Président des autres comités (chacun)	12 500 \$
Provision annuelle à titre de membre d'un comité ²⁾	5 000 \$
Tous les administrateurs non salariés (s'il y a lieu)	
Frais de déplacement (par déplacement) ⁵⁾	1 500 \$

Notes :

- 1) En tant que membre d'office sans droit de vote de chacun des comités, le président du conseil n'a reçu aucune provision à titre de membre d'un comité.
- 2) Les provisions annuelles sont calculées au prorata des périodes d'exercice partiel des fonctions.
- 3) Chaque administrateur reçoit, conformément au régime UAD à l'intention des administrateurs, une valeur d'attribution annuelle fondée sur des actions sous forme d'UAD.
- 4) Le membre d'un comité ne reçoit aucune provision à ce titre s'il est aussi président du comité.
- 5) Des frais de 1 500 \$ par déplacement sont versés à l'administrateur pour chaque réunion du conseil ou d'un comité du conseil à l'égard de laquelle il doit se déplacer à l'extérieur de la province ou de l'État où est situé son lieu de résidence habituel, ou à l'extérieur du pays si son lieu de résidence habituel n'est ni le Canada ni les États-Unis, pour assister à la réunion du conseil ou d'un comité du conseil.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle gagnée par nos administrateurs non salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nom	Honoraires gagnés (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Total (\$)
Patrick D. Daniel (président du conseil)	190 000	140 000	330 000
Susan F. Dabarno	89 066	120 000	209 066
Jane E. Kinney ¹⁾	58 924	120 000	178 924
Harold N. Kvisle	81 566	120 000	201 566
Steven F. Leer	94 066	120 000	214 066
M. George Lewis ²⁾	38 166	120 000	158 166
Keith A. MacPhail	81 566	120 000	201 566
Richard J. Marcogliese	87 500	120 000	207 500
Claude Mongeau	102 803	120 000	222 803
Charles M. Rampacek ³⁾	30 405	120 000	150 405
Colin Taylor ³⁾	34 320	120 000	154 320
Wayne G. Thomson	87 500	120 000	207 500
Rhonda I. Zygocki	96 000	120 000	216 000
Total :	1 071 882	1 580 000	2 651 882

Notes :

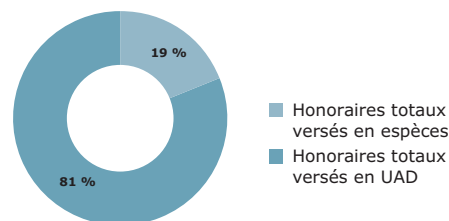
- 1) Mme Kinney a été initialement élue administratrice le 24 avril 2019.
- 2) M. Lewis a été initialement élu administrateur le 24 juillet 2019.
- 3) MM. Rampacek et Taylor ont quitté le conseil le 24 avril 2019.

- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS -

Honoraires détaillés des administrateurs

Le tableau qui suit présente une ventilation détaillée des honoraires gagnés par nos administrateurs non salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exclusion des attributions fondées sur des actions (c.-à-d. l'attribution annuelle d'UAD). Des administrateurs ont choisi de recevoir une part importante de leur rémunération totale sous forme d'UAD, ce qui a permis de faire concorder plus étroitement leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Pour obtenir plus de renseignements sur les membres des comités du conseil, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Comités du conseil* à l'annexe B de la présente circulaire.

Honoraires des administrateurs



Nom	Provision annuelle pour la fonction de membre du conseil (\$)	Provision pour la fonction de président d'un comité (\$)	Provision pour la fonction de membre d'un comité (\$)	Frais de déplacement (\$)	Total des honoraires gagnés ¹⁾ (\$)	Honoraires versés en UAD (\$)	Honoraires versés en UAD (%)	Honoraires versés en espèces (\$)	Honoraires versés en espèces (%)
Patrick D. Daniel (président du conseil) ²⁾	190 000	-	s.o.	-	190 000	190 000	100	-	-
Susan F. Dabarno ³⁾	70 000	-	11 566	7 500	89 066	89 066	100	-	-
Jane E. Kinney ⁴⁾	48 077	-	6 347	4 500	58 924	44 500	76	14 424	24
Harold N. Kvisle ⁵⁾	70 000	-	11 566	-	81 566	81 566	100	-	-
Steven F. Leer ⁶⁾	70 000	10 000	6 566	7 500	94 066	94 066	100	-	-
M. George Lewis ⁷⁾	30 770	-	4 396	3 000	38 166	-	-	38 166	100
Keith A. MacPhail ⁸⁾	70 000	-	11 566	-	81 566	81 566	100	-	-
Richard J. Marcogliese	70 000	-	10 000	7 500	87 500	87 500	100	-	-
Claude Mongeau ⁹⁾	70 000	17 171	8 132	7 500	102 803	102 803	100	-	-
Charles M. Rampacek ¹⁰⁾	21 924	3 915	1 566	3 000	30 405	-	-	30 405	100
Colin Taylor ¹⁰⁾	21 924	7 830	1 566	3 000	34 320	-	-	34 320	100
Wayne G. Thomson ¹¹⁾	70 000	12 500	5 000	-	87 500	-	-	87 500	100
Rhonda I. Zygocki ¹²⁾	70 000	15 000	5 000	6 000	96 000	96 000	100	-	-
Total :	872 695	66 416	83 271	49 500	1 071 882	867 067	81	204 815	19

Notes :

- Les montants reflètent la valeur globale des honoraires et des provisions gagnés, à l'exclusion de l'attribution annuelle d'UAD.
- En tant que président du conseil, M. Daniel touchait uniquement la provision annuelle pour la fonction de président du conseil de 190 000 \$. M. Daniel n'a reçu aucune provision pour la fonction de membre d'un comité.
- M^{me} Dabarno a été membre du comité des réserves jusqu'à la dissolution de ce dernier le 24 avril 2019. La provision de M^{me} Dabarno à titre de membre du comité des réserves a été calculée au prorata en conséquence.
- M^{me} Kinney a été initialement élue administratrice le 24 avril 2019 et a été nommée membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date. Elle a été nommée membre du comité d'audit le 1^{er} juin 2019. Sa provision à titre de membre du conseil et de ces comités a été calculée au prorata en conséquence.
- M. Kvisle a été membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité jusqu'au 24 avril 2019. Sa provision à titre de membre de ce comité a été calculée au prorata en conséquence.
- M. Leer a été membre du comité des réserves jusqu'à la dissolution de celui-ci le 24 avril 2019. Sa provision à titre de membre de ce comité a été calculée au prorata en conséquence.
- M. Lewis a été nommé membre du conseil le 24 juillet 2019 et a été nommé membre du comité RHR et du comité CG à la même date. Sa provision à titre de membre du conseil et de ces comités a été calculée au prorata en conséquence.
- M. MacPhail a été membre du comité CG jusqu'au 24 avril 2019 et du comité des réserves jusqu'à sa dissolution le 24 avril 2019, et il a été nommé membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date. Sa provision à titre de membre de ces comités a été calculée au prorata en conséquence.
- M. Mongeau a été membre du comité CG jusqu'au 24 avril 2019. Il a été nommé président du comité d'audit le 24 avril 2019. Sa provision à titre de membre de ces comités a été calculée au prorata en conséquence, et il a reçu la provision pour la fonction de président du comité d'audit pour la période allant de la date de sa nomination le 24 avril 2019 au 31 décembre 2019.
- MM. Rampacek et Taylor ont quitté le conseil le 24 avril 2019, et leurs provisions ont été calculées au prorata en conséquence.
- M. Thomson a été président du comité des réserves jusqu'à la dissolution de celui-ci le 24 avril 2019. Il a été nommé président du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) le 24 avril 2019, après le départ de M. Rampacek du conseil. La provision de M. Thomson à titre de président du comité des réserves et de président du comité SERR a été calculée au prorata en conséquence.
- M^{me} Zygocki a été membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité jusqu'au 24 avril 2019 et est devenue membre du comité CG à la même date. Ses provisions à titre de membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité et du comité CG ont été calculées au prorata en conséquence. En février, M^{me} Zygocki a assisté par téléconférence aux réunions du conseil et des comités et aucuns frais de déplacement ne lui ont été payés en conséquence.

Attributions aux administrateurs en cours

Le tableau suivant présente les attributions fondées sur des actions (c.-à-d. les UAD) acquises en 2019 pour nos administrateurs non salariés et la valeur acquise par rapport aux attributions fondées sur des actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que la valeur globale de toutes les attributions fondées sur des actions détenues par nos administrateurs non salariés au 31 décembre 2019. Cenovus n'accorde aucune option sur actions aux administrateurs non salariés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs – Régime d'unité d'actions différées à l'intention des administrateurs* de la présente circulaire.

Nom	Nombre total d'UAD attribuées/accumulées en 2019 ¹⁾	Valeur des UAD attribuées/accumulées en 2019 ²⁾ (\$)	Valeur totale des UAD détenues au 31 décembre 2019 ³⁾ (\$)
Patrick D. Daniel (président du conseil)	35 162	464 139	3 593 753
Susan F. Dabarno	21 049	277 847	654 879
Jane E. Kinney	12 768	168 538	168 538
Harold N. Kvisle	20 188	266 482	451 084
Steven F. Leer	21 936	289 556	1 029 864
M. George Lewis	10 122	133 611	133 611
Keith A. MacPhail	20 188	266 482	451 084
Richard J. Marcogliese	21 199	279 827	875 385
Claude Mongeau	22 360	295 152	835 877
Wayne G. Thomson	15 287	201 789	1 762 517
Rhonda I. Zygocki	21 864	288 605	864 878
Total :	222 123	2 932 028	10 821 470

Notes :

- 1) Comprend les UAD attribuées en tant qu'attribution d'UAD initiale ou annuelle dans le cadre du programme de rémunération des administrateurs non salariés; les UAD attribuées en raison du choix des administrateurs de recevoir une partie ou la totalité de leur rémunération sous forme d'UAD; et les équivalents de dividendes crédités sous forme d'UAD supplémentaires, en fonction des dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les fractions d'unité sont exclues.
- 2) La valeur des UAD attribuées ou accumulées en 2019 a été calculée en multipliant le nombre d'UAD attribuées à chaque administrateur ou accumulées par chacun en 2019 par le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019.
- 3) La valeur du nombre total d'UAD détenues par chaque administrateur au 31 décembre 2019, multiplié par le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX à pareille date.

- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS -

Lignes directrices sur l'actionnariat pour les administrateurs

Chaque administrateur non salarié doit maintenir un seuil minimal d'avoirs en actions ordinaires (y compris des UAD), dont la valeur correspond à au moins trois fois sa rémunération totale pour le dernier exercice clos le 31 décembre. Les nouveaux administrateurs doivent atteindre les seuils d'actionnariat prévus dans les lignes directrices dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au conseil. Ces exigences ont pour objet de faire concorder plus étroitement les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires. Au 2 mars 2020, tous nos administrateurs respectaient les lignes directrices sur l'actionnariat applicables. Le tableau qui suit présente la valeur des avoirs de nos administrateurs non salariés au 2 mars 2020.

Nom	Investissement à risque Avoirs en actions détenus en propriété véritable ¹⁾			Multiple de la rémunération totale de 2019	Lignes directrices sur l'actionnariat (\$)	Statut
	Actions ordinaires (\$)	UAD (\$)	Total (\$)			
Patrick D. Daniel (président du conseil)	739 763	2 814 606	3 554 369	10,8	990 000	En conformité
Susan F. Dabarno	299 734	584 224	883 958	4,2	627 198	En conformité
Jane E. Kinney	41 790	217 626	259 416	1,4	536 772	En conformité
Harold N. Kvisle	646 750	430 606	1 077 356	5,3	604 698	En conformité
Steven F. Leer	19 900	866 884	886 784	4,1	642 198	En conformité
M. George Lewis	199 000	191 299	390 299	2,5	474 498	En conformité
Keith A. MacPhail	3 044 700	430 606	3 475 306	17,2	604 698	En conformité
Richard J. Marcogliese	597 000	750 439	1 347 439	6,5	622 500	En conformité
Claude Mongeau	1 681 550	720 659	2 402 209	10,8	668 409	En conformité
Wayne G. Thomson	21 193	1 419 149	1 440 342	6,9	622 500	En conformité
Rhonda I. Zygocki	398 338	742 519	1 140 857	5,3	648 000	En conformité

Note :

1) La valeur de l'« Investissement à risque – Avoirs en actions détenus en propriété véritable » a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par chaque administrateur au 2 mars 2020 par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à cette date, qui était de 9,95 \$.

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous présenter l'analyse de la rémunération, qui explique la démarche et les pratiques de la société en matière de rémunération de la haute direction et la manière dont nous les avons utilisées pour parvenir aux décisions prises à l'égard de 2019 à ce sujet.

Excellent rendement de la société et amélioration de la communication de l'information La société a travaillé sans relâche à l'amélioration de la valeur pour les actionnaires, notamment par le maintien du souci des coûts en maintenant la structure à faible coût de nos sables bitumineux et en parvenant à réduire de 20 pour cent les coûts d'exploitation absolus de Deep Basin, à réduire notre dette nette pour la porter à environ 6,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice et à augmenter notre dividende de 25 pour cent en date du quatrième trimestre.

Nous croyons que la rémunération doit être étroitement liée au rendement, et le rendement en 2019 a été excellent. Le rendement de Cenovus en 2019 s'est reflété dans le rendement total pour les actionnaires pour un an, qui s'est élevé à 40 pour cent, soit un rendement supérieur à celui de la majorité des sociétés du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction (cette expression est définie à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire), pour lesquelles le rendement médian s'est établi à 17 pour cent. La direction a continué d'utiliser une carte de pointage de la société équilibrée pour que les employés mettent l'accent sur les mesures financières, environnementales, d'exploitation et de sécurité qui contribuent à la valeur pour l'actionnaire. La société a affiché un rendement supérieur au rendement cible à l'égard de nombreuses mesures, ce qui lui a permis d'obtenir une note de rendement de la société de 164 pour cent. Le conseil a appuyé l'ajustement des mesures touchées par la réduction de la production pour le calcul final de la note de la carte de pointage de la société pour 2019.

Pour améliorer la transparence de notre gestion du rendement, nous avons amélioré la présentation et l'analyse de la carte de pointage de la société dans la présente circulaire en fournissant davantage de renseignements sur les éléments pris en considération, les cibles et les versements. Nous vous invitons à vous reporter à la page 44 de la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir plus de renseignements sur nos résultats de la carte de pointage de la société.

Excellent leadership L'excellence du leadership de M. Pourbaix a contribué directement aux résultats de la société en 2019. Afin de tenir compte de la croissance du rôle de président et chef de la direction et du rendement de M. Pourbaix, sa rémunération direction totale cible est passée de 6,5 millions de dollars à 8,0 millions de dollars. Cette hausse est composée entièrement de rémunération variable, conformément à notre démarche en matière de rémunération au rendement. Au total, 89 pour cent de la rémunération du président et chef de la direction en 2019 est variable et 11 pour cent est fixe. La rémunération directe totale cible de M. Pourbaix pour 2019 se situait au 39^e centile par rapport à des rôles comparables au sein des sociétés du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. Afin d'établir des paramètres de comparaison supplémentaires, nous avons également passé en revue la rémunération des chefs de la direction d'un échantillon de sociétés canadiennes de secteurs industriels autres que le secteur pétrolier et gazier (y compris les secteurs minier, des produits chimiques, des transports et des services publics) d'une taille similaire à celle de Cenovus, mesurée en fonction de la valeur d'entreprise. La rémunération directe totale cible de M. Pourbaix pour 2019 se situait au 47^e centile par rapport aux pairs industriels canadiens que nous avons passés en revue, comparativement à notre positionnement au 55^e centile en ce qui a trait à la valeur d'entreprise.

Rémunération au rendement L'un des objectifs principaux de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction est d'assurer l'alignement des intérêts des membres de la haute direction avec le rendement à long terme pour les actionnaires. De 2014 à 2019, la rémunération directe totale possible moyenne des membres de la haute direction visés est demeurée essentiellement la même. La rémunération directe totale réalisable au cours de la même période correspond à environ 60 pour cent de la rémunération possible, ce qui indique qu'une forte corrélation existait entre la rémunération actualisée et le rendement pour nos actionnaires et les réalités économiques du secteur pendant cette période.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

Emphase sur la gouvernance Nous accordons une grande importance à la gouvernance rigoureuse entourant nos pratiques en matière de rémunération. Cette année, le conseil a approuvé une politique de récupération qui s'appliquera à l'ensemble de nos membres de la haute direction à compter de 2021.

Veillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur la démarche et la gouvernance en matière de rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur les résultats obtenus en 2019 à cet égard, notamment en ce qui a trait aux autres membres de la haute direction visés. Comme toujours, nous accueillons avec plaisir les commentaires de nos actionnaires sur la rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur ses pratiques commerciales. Vous pouvez d'ailleurs communiquer directement avec nous à l'adresse indiquée à la rubrique *Gouvernance* de la présente circulaire.

/s/ Patrick D. Daniel
Patrick D. Daniel
Président du conseil

/s/ Rhonda I. Zygocki
Rhonda I. Zygocki
Présidente du comité RHR

TABLE DES MATIÈRES

32	GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
32	RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR
32	Administrateurs indépendants
32	Compétences et expérience
33	Conseillers en rémunération
33	Prise de décisions sur la rémunération de la haute direction
34	Supervision des risques liés à la rémunération
35	DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
37	Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction
38	STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
38	ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION
38	Salaire de base
39	Prime de rendement annuelle
40	Incentifs à long terme
42	Prestations de retraite
43	Autre rémunération
43	RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019
43	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2019
43	DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019
45	Rémunération possible ou rémunération réalisable du chef de la direction
46	Rémunération possible moyenne ou rémunération réalisable moyenne des MHDV
48	Graphique de rendement
49	TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION
49	Tableau sommaire de la rémunération
50	Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours
51	Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice
51	Tableau du régime de retraite à prestations définies
51	Tableau du régime de retraite à cotisations définies
52	Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle
54	Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction

RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR

Il revient au conseil d'approuver la rémunération de notre président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité RHR aide le conseil à remplir ses fonctions en examinant les questions liées à la rémunération et aux ressources humaines à la lumière de la réalisation de la stratégie commerciale de la société et en présentant ses recommandations au conseil. Plus particulièrement, le comité RHR est chargé de passer en revue et d'approuver les objectifs de la société pertinents à la rémunération du président et chef de la direction, d'évaluer le rendement de ce dernier par rapport à l'atteinte de ces objectifs et, en fonction de cette évaluation, de formuler une recommandation quant à sa rémunération, y compris son salaire et ses attributions d'incitatifs à court et à long termes.

La description du mandat du comité RHR, qui énonce les responsabilités, pouvoirs et activités du comité RHR, est présentée à la rubrique *Comité des ressources humaines et de la rémunération de l'Annexe B – Gouvernance* de la présente circulaire, et on peut consulter le mandat intégral sur notre site Web à cenovus.com.

Administrateurs indépendants

Notre comité RHR est composé exclusivement d'administrateurs indépendants qui, grâce à la diversité de leurs points de vue, de leurs méthodes et de leurs expériences, contribuent à la gouvernance de nos programmes de rémunération. Ce sont des hauts dirigeants de grande expérience qui ont eu à traiter de nombreuses questions de rémunération au cours de leur carrière. Ils sont en mesure de se renseigner, de débattre et de prendre des décisions en bout de ligne à l'égard d'un large éventail de questions de ressources humaines et de rémunération de même que d'autres questions dont ils sont responsables, conformément au mandat du comité RHR. À ce titre, le comité RHR offre un fort niveau de leadership et de gouvernance à l'égard de la structure et de l'exécution de nos programmes de rémunération.

Compétences et expérience

Une description générale des compétences et de l'expérience des membres du comité RHR est présentée dans les biographies de chaque administrateur et dans la grille des compétences, qui se trouvent respectivement à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs* de la présente circulaire et à la rubrique *Principales compétences et expériences* de l'annexe B de la présente circulaire. En outre, voici une brève description de l'expérience de chaque

membre du comité RHR qui est pertinente à ses responsabilités à ce titre :

Rhonda I. Zygocki (présidente du comité RHR) M^{me} Zygocki est membre du comité RHR depuis le 27 avril 2016 et en est la présidente depuis le 25 avril 2018. M^{me} Zygocki a occupé plusieurs postes de haute direction au cours des 34 ans qu'elle a passés à Chevron Corporation, où elle a acquis de grandes connaissances et une compréhension profonde des pratiques de rémunération du secteur du pétrole.

Patrick D. Daniel (président du conseil) M. Daniel est président du conseil de Cenovus depuis le 26 avril 2017 et, à ce titre, il est membre d'office sans droit de vote du comité RHR. Avant de devenir président du conseil, M. Daniel était membre du comité RHR depuis la création de Cenovus à la fin de 2009. Pendant plus de 12 ans, il a été président et chef de la direction, puis chef de la direction d'Enbridge Inc. M. Daniel est également administrateur et siège au comité de la rémunération et des ressources en personnel de la direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Steven F. Leer M. Leer est membre du comité RHR depuis le 26 avril 2017. Il est administrateur principal de Norfolk Southern Corporation, administrateur de Parsons Corporation, ancien président du conseil non membre de la direction d'USG Corporation (« USG ») et ancien administrateur principal et administrateur de USG, période pendant laquelle il a été membre de son comité de la rémunération et de l'organisation.

M. George Lewis M. Lewis est membre du comité RHR depuis le 24 juillet 2019. Il est administrateur de Legal & General Group plc, administrateur d'AOG Group et administrateur du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. M. Lewis a été administrateur et président des comités d'audit et des risques d'Ontario Power Generation et d'Enbridge Income Fund Holdings Inc. Il a été membre de la direction au sein de la RBC, l'une des institutions financières et sociétés ouvertes les plus importantes au Canada, avant de prendre sa retraite en 2016 pour se consacrer à un rôle d'administrateur de sociétés.

Keith A. MacPhail M. MacPhail est membre du comité RHR depuis le 25 avril 2018. M. MacPhail est administrateur et président du conseil de Bonavista Energy Corporation et administrateur et président du conseil de NuVista Energy Ltd., servant comme membre de son comité de gouvernance depuis 2012.

Richard J. Marcogliese M. Marcogliese est membre du comité RHR depuis le 25 avril 2018. M. Marcogliese est administrateur de Delek US Holdings, Inc., société ouverte de services d'énergie en aval. Il a occupé plusieurs postes de haute direction et plusieurs postes de conseiller principal durant sa carrière de 40 ans dans le secteur américain du raffinage, notamment en dirigeant une transition organisationnelle majeure à Valero Energy Corporation et en cumulant plus de 25 ans d'expérience de direction à Exxon.

Le conseil est d'avis que l'ensemble des compétences et de l'expérience de chaque membre du comité RHR permet au comité de prendre des décisions au sujet des politiques et des pratiques de la société qu'il convient d'adopter relativement à la rémunération.

Conseillers en rémunération

Hugessen Consulting et Willis Towers Watson Le comité RHR a retenu les services de Hugessen Consulting (« Hugessen ») de janvier 2016 à juillet 2019 à titre de conseiller indépendant en rémunération. Hugessen procurait conseils et points de vue au comité RHR sur l'analyse et les recommandations soumises par la direction et par Willis Towers Watson, particulièrement en matière de déterminations de la rémunération des membres de la haute direction des sociétés du groupe de référence, de structure du plan incitatif, de communication et d'autres questions. Willis Towers Watson fournit des services de conseils en rémunération à Cenovus depuis la création de la société.

Depuis août 2019, Cenovus a retenu les services de Willis Towers Watson à titre de conseiller en rémunération du comité RHR et de la direction. Plus précisément, Willis Towers Watson fournit des conseils sur la démarche en matière de rémunération, les déterminations quant au groupe de référence, la structure du programme et de la politique, le caractère concurrentiel de la rémunération de la haute direction, les tendances et les pratiques exemplaires. Depuis la nomination du conseiller en rémunération pour Cenovus dans son ensemble, un réseau de communication clair s'est établi entre Willis Towers Watson et le comité RHR, des réunions ont été tenues régulièrement entre Willis Towers Watson et le comité RHR en l'absence de la direction et des conseils en rémunération de la haute direction ont été obtenus et gérés directement par le président du comité RHR. En plus, les membres du personnel chez Willis Towers Watson responsables du mandat pour le comité RHR ne participent à aucun autre mandat effectué par Willis Towers Watson à la demande de la direction (par exemple, des conseils en matière de gestion d'actifs et de régimes de retraite) ni ne reçoivent de rémunération à l'égard de tels autres mandats.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction Les honoraires liés à la rémunération de la haute direction représentent le total des honoraires facturés pour les services relatifs à l'établissement de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de la société. Les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés par Cenovus à Hugessen et à Willis Towers Watson en 2018 et en 2019 sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tous les autres honoraires En plus des honoraires mentionnés ci-après, Willis Towers Watson a apporté son aide à l'égard de certaines questions, notamment en fournissant des services liés aux régimes de retraite et d'avantages sociaux (y compris des services à titre d'actuaire), des conseils au sujet de la rémunération des personnes qui ne font pas partie de la haute direction et des services de courtage et de gestion des risques d'entreprise. Les honoraires payables au total à Willis Towers Watson pour les services susmentionnés se sont élevés à environ 1 564 000 \$ en 2019 et à environ 2 010 000 \$ en 2018, ce qui exclut les honoraires liés à la rémunération de la haute direction décrits ci-après. Hormis les honoraires indiqués ci-après, Cenovus n'a pas versé d'honoraires à Hugessen en 2019 et en 2018.

Conseillers en rémunération de la haute direction	Honoraires liés à la rémunération de la haute direction	
	2018 (en milliers de \$)	2019 (en milliers de \$)
Hugessen Consulting	102 \$	51 \$
Willis Towers Watson	274 \$	305 \$

Ni le conseil ni le comité RHR n'ont approuvé au préalable les services demandés par la direction puisqu'il s'agit de services standards et qu'ils ne créent aucun conflit avec les services demandés par le comité RHR.

Prise de décisions sur la rémunération de la haute direction

Les conseils, renseignements et recommandations fournis par Hugessen et Willis Towers Watson sont des éléments qui ont été pris en considération dans les recommandations du comité RHR et les décisions du conseil au sujet de la rémunération de la haute direction; toutefois, le comité RHR et le conseil ne se fient pas exclusivement à ces conseils, renseignements et recommandations. Les décisions du comité RHR et du conseil concernant la rémunération de la haute direction sont fondées également sur d'autres facteurs et considérations, notamment des conseils et des indications des conseillers en rémunération, les tendances et pratiques exemplaires actuelles du secteur, des conseils juridiques, des données du groupe de référence et d'autres renseignements et

recommandations de la direction ainsi que le pouvoir discrétionnaire du comité RHR et du conseil.

Supervision des risques liés à la rémunération

Les principales fonctions et responsabilités du comité RHR sont d'approuver la démarche en matière de rémunération de la haute direction et la structure des programmes de rémunération; de passer en revue les risques potentiels auxquels sont exposés la santé financière et la réputation de Cenovus en raison de ses programmes de rémunération de la haute direction; de recommander au conseil aux fins d'approbation la rémunération du président et chef de la direction, les lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction, les modifications aux programmes d'incitatifs à long terme et la gouvernance, la structure et le financement des régimes de retraite et d'investissement; et d'approuver la rémunération des membres de la haute direction, la planification de la relève des membres de la haute direction et les mesures de rendement aux fins des programmes d'incitatifs à court et à long termes et de faire des comptes rendus au conseil à ces égards.

La structure des programmes de rémunération de la haute direction tient compte des risques auxquels s'expose Cenovus en poursuivant ses objectifs stratégiques. La rémunération de la haute direction est liée à la gestion des risques découlant des activités de la société, de sorte que les incitatifs financiers renforcent l'importance de la sécurité, de l'excellence de l'exécution, de la responsabilité environnementale et sociale et de la création de valeur pour les actionnaires. La gestion efficace des risques et des pratiques et des contrôles rigoureux des activités sont alignés sur la création de valeur pour les actionnaires, comme en témoigne le fait que 50 pour cent de la rémunération de la haute direction est reliée au cours de l'action. Nous n'avons pas repéré de risques découlant de nos politiques en matière de rémunération qui sont susceptibles, d'un point de vue raisonnable, d'avoir un effet défavorable important sur la société.

Politique de récupération En mars 2020, nous avons adopté une *politique de récupération* applicable à tous les membres de la haute direction. Auparavant, des dispositions de récupération figuraient dans les contrats de travail de notre président et chef de la direction et de notre vice-président directeur et chef des finances, mais aucune disposition de récupération n'avait été mise en place à l'égard de nos autres membres de la haute direction. La *politique de récupération* permet le recouvrement discrétionnaire par le conseil de la rémunération fondée sur des incitatifs, y compris les montants de primes annuelles. Aux termes de la politique, le conseil aura le pouvoir discrétionnaire d'annuler tout versement de prime ou toute

attribution d'incitatifs non acquis et/ou de demander leur remboursement, selon le cas, dans les situations suivantes : i) un redressement d'une partie ou de la totalité des états financiers de Cenovus est nécessaire en raison d'une non-conformité importante à une obligation de présentation de l'information financière prévue dans les lois sur les valeurs mobilières, et la faute intentionnelle ou la fraude d'un membre de la haute direction a rendu nécessaire le redressement ou a contribué de façon importante à la nécessité de celui-ci; ou ii) le membre de la haute direction s'est enrichi financièrement en raison de sa fraude, de son vol ou de son défaut de communiquer un conflit d'intérêts important qui touchait l'entreprise, la réputation, les activités ou le capital de Cenovus d'une façon qui a entraîné une baisse importante du cours des actions ordinaires. La *politique de récupération* a été applicable dès son adoption pour notre président et chef de la direction et notre vice-président directeur et chef des finances et sera applicable, à l'égard de tous les autres membres de la haute direction, pour la rémunération fondée sur des incitatifs gagnée après le 1^{er} janvier 2021. La *politique de récupération* s'ajoute à tout autre mécanisme de récupération qui peut être prévu par la loi.

Disposition de non-concurrence et de non-sollicitation Les conditions d'emploi de notre président et chef de la direction comportent une disposition de non-concurrence et de non-sollicitation aux termes de laquelle, pendant qu'il est à l'emploi de la société et pendant un certain temps après son départ, le membre de la haute direction ne peut, sans le consentement préalable écrit de la société, faire ce qui suit : i) accepter un emploi ou agir comme consultant, dans la période indiquée après son départ, auprès d'une entité du groupe de référence pour les UAP de Cenovus (au sens de la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire) lorsque cette entité exploite une entreprise d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel dans les régions où Cenovus exerce des activités; ii) solliciter une personne qui est alors un salarié de la société, l'encourager à quitter son emploi ou faire en sorte que cette personne mette fin à son emploi auprès de la société; iii) solliciter un entrepreneur ou un fournisseur de services ou de biens de la société, l'encourager à cesser de faire affaire avec elle ou faire en sorte que cet entrepreneur ou ce fournisseur cesse de faire affaire avec elle. En cas de violation ou de violation imminente de ces obligations par le membre de la haute direction, la société a droit à une injonction et peut exercer tout autre recours prévu par la loi ou l'equity.

Lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction Nous croyons qu'il est important de faire coïncider étroitement les intérêts de nos membres

de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Une excellente façon d'atteindre cet objectif consiste à faire en sorte que nos membres de la haute direction détiennent un certain nombre minimal d'actions ordinaires (ce nombre pouvant comprendre des UAD). Les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction et leur respect sont examinées régulièrement par le comité RHR. La ligne directrice sur l'actionnariat du président et chef de la direction prévoit un seuil d'actionnariat correspondant à 6,0 fois son salaire de base annuel, seuil qui doit être atteint dans les deux ans de la date de sa nomination, et le seuil d'actionnariat des vice-présidents directeurs de la société est de 3,0 fois le salaire de base annuel, seuil qui doit être atteint dans les cinq ans à compter de la date de nomination. Chacun de nos membres de la haute direction visés (« MHDV ») actuels sont en conformité avec les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Veuillez vous reporter à la rubrique *Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction* de la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actionnariat de nos MHDV actuels.

Opérations de couverture interdites Il est interdit aux employés et aux administrateurs de Cenovus de conclure des opérations sur des dérivés financiers s'ils en tirent un profit du fait de la chute du cours des actions de Cenovus. Les opérations interdites comprennent les achats de dérivés financiers, de contrats à terme de gré à gré variables prépayés, de swaps sur actions, de tunnels ou de parts de fonds cotés conçus pour protéger contre une diminution de la valeur marchande des titres de Cenovus attribués à l'employé ou à l'administrateur ou qu'il détient directement ou indirectement, ou pour annuler une telle diminution.

DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

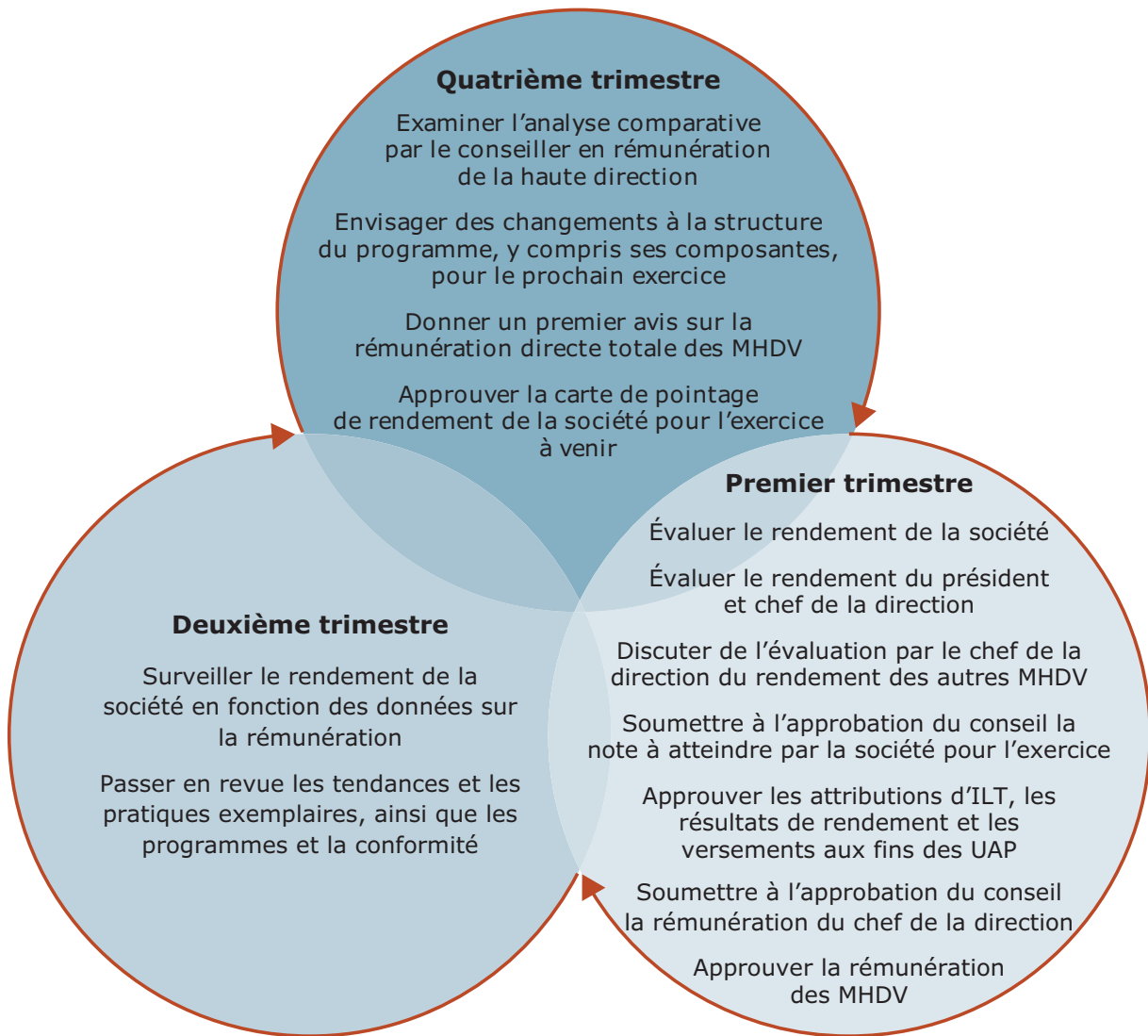
Le comité RHR approuve la démarche en matière de rémunération de la société et présente un rapport à cet égard au conseil.

Notre démarche en matière de rémunération de la haute direction démontre nos objectifs en matière de rémunération de nos membres de la haute direction, y compris notre façon de faire coïncider les intérêts des membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Plus particulièrement :

- Nous versons une rémunération au rendement qui tient compte des résultats personnels et de la société qui sont alignés sur notre stratégie commerciale à court et à long termes, ainsi que des comportements attendus.
- Notre offre de rémunération totale comprend le salaire, des incitatifs annuels et à long terme ainsi que des avantages sociaux qui permettent d'attirer des dirigeants, de les maintenir en poste et de s'assurer de leur implication.
- Notre rémunération directe totale (« RDT ») vise le 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction, en ce qui a trait au rendement cible, et est assez flexible pour qu'il soit possible d'offrir un salaire plus élevé lorsque le rendement est supérieur.
- Nous versons à chacun une rémunération totale différente selon ses compétences, son rendement et son potentiel.

- GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION -

Les principales responsabilités du comité RHR et le calendrier qu'il doit respecter en ce qui concerne la détermination de la rémunération annuelle des MHDV de la société sont décrits ci-dessous :



Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction

Notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction permet de faire une analyse comparative de la rémunération des MHDV et est constitué de sociétés pétrolières et gazières nord-américaines ou de sociétés nord-américaines exerçant des activités reliées à ce domaine de taille et de complexité similaires, avec lesquelles la société est en concurrence pour le même bassin de personnes qualifiées. Le groupe de référence pour la rémunération de la haute direction a été établi au moyen de l'examen de plusieurs facteurs, notamment la taille, la complexité de l'entreprise, les produits d'exploitation, la valeur des actifs, la capitalisation boursière, la valeur d'entreprise, le nombre d'employés, l'étendue géographique des activités et la structure du capital social. En 2019, le comité RHR a passé en revue ce groupe de référence et a déterminé qu'il demeurerait approprié pour 2020. Le tableau ci-dessous présente la position de Cenovus par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction en ce qui concerne les produits d'exploitation et la capitalisation boursière de 2019 au 31 décembre 2019.

Société	Produits d'exploitation 2019 (en milliards de \$)	Capitalisation boursière (au 31 décembre 2019) (en milliards de \$)
Canadian Natural Resources Limited	22,9	49,7
Crescent Point Energy Corp.	2,9	3,2
Devon Energy Corporation	8,3 ¹⁾	13,0 ²⁾
Enbridge Inc.	50,1	104,5
Husky Energy Inc.	20,0	10,5
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	34,1	25,6
Marathon Oil Corporation	6,7 ¹⁾	14,1 ²⁾
Murphy Oil Corporation	3,7 ¹⁾	5,5 ²⁾
Ovintiv Inc.	8,9 ¹⁾	7,9
Pembina Pipeline Corporation	7,2	24,6
Suncor Énergie Inc.	38,3	65,7
Corporation TC Énergie	13,3	64,6
50^e centile	11,1	19,4
Cenovus Energy Inc.	20,2	16,2

Source : Bloomberg

Notes :

1) Dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change annuel moyen de 2019 de 1,00 \$ US = 1,33 \$ CA.

2) Dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change du 31 décembre 2019 de 1,00 \$ US = 1,30 \$ CA.

STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION

Le tableau qui suit décrit les éléments de notre programme de rémunération de la haute direction 2019 et la manière dont ils sont interreliés pour que la rémunération au rendement concorde avec les intérêts des actionnaires.

	Rémunération directe totale			Rémunération indirecte	
Programme	Salaire de base	Prime de rendement annuelle <i>Attribution maximale fixée à deux fois la cible</i>	Incitatifs à long terme		Avantages sociaux et accessoires (y compris les prestations de retraite)
			Unités d'actions liées à la performance 50 % <i>Multiplicateur du rendement de zéro à deux fois</i>	Options sur actions 50 % ¹⁾	
But	Refléter la compétence et le rendement soutenu personnels dans l'exercice quotidien des fonctions du poste.	Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement personnel et de la société dans l'exercice.	Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement à long terme de la société et faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires.		Assurer le maintien en poste et offrir une sécurité financière à long terme.
Période de rendement	Évaluations annuelles	1 an	3 ans	7 ans à l'échéance	
	Augmentations en fonction du rendement et des données du marché	Versement conditionnel ²⁾			À faible risque, accent sur la sécurité financière et le maintien en poste

Notes :

- 1) Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'options sur actions, veuillez vous reporter à l'Annexe A – Sommaire du plan d'options sur actions et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire.
- 2) Le versement conditionnel pour le président et chef de la direction s'établit à 87,5 pour cent de la rémunération directe totale cible, consistant en une prime de rendement annuelle et en des incitatifs à long terme. La rémunération directe totale est composée à 12,5 pour cent du salaire de base.

Salaire de base

Nous déterminons le salaire de base de nos membres de la haute direction chaque année en nous fondant sur des comparaisons avec les plus récentes données du marché disponibles. Nous prenons en compte l'expérience, l'étendue des responsabilités, le rendement personnel et l'aptitude à diriger au cours de l'année.

Prime de rendement annuelle

La prime de rendement annuelle récompense le rendement obtenu au cours de l'année. Elle se compose de deux éléments : société et employé. La cible se situe au 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. La prime de rendement annuelle cible possible, la fourchette d'attribution et les pondérations pour les MHDV sont les suivantes :

Nom et poste	Prime cible possible (% du salaire)	Fourchette d'attribution (% de la prime cible possible)	Pondération (% de la prime cible possible)	
			Société	Employé
Alexander J. Pourbaix Président et chef de la direction	125 %	0 à 200 %	80 %	20 %
Jonathan M. McKenzie Vice-président directeur et chef des finances	75 %		70 %	30 %
Harbir S. Chhina Vice-président directeur et chef de la technologie	70 %			
J. Drew Zieglgansberger Vice-président directeur, Stratégie et développement d'entreprise ¹⁾	70 %			
Alan C. Reid Vice-président directeur, Participation des parties prenantes, sécurité, services juridiques et chef du contentieux	65 %			

Note :

1) Jusqu'au 31 décembre 2019, M. Zieglgansberger a exercé les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont. Il a été nommé vice-président directeur, Stratégie et développement d'entreprise le 1^{er} janvier 2020.

En 2019, pour assurer un alignement avec la rémunération de la haute direction du groupe de référence, la prime cible possible de M. Pourbaix a été augmentée, pour passer de 100 pour cent à 125 pour cent, et celle de M. Zieglgansberger est passée de 65 pour cent à 70 pour cent. De plus, afin d'accroître l'incidence du rendement personnel et de la société sur la prime, la pondération de la prime de rendement annuelle de M. Pourbaix est passée de 100 pour cent pour le rendement de la société à 80 pour cent pour le rendement de la société et à 20 pour cent pour le rendement personnel en 2019. Ce changement a été apporté pour faire coïncider la démarche utilisée à l'égard de M. Pourbaix avec celle utilisée pour les autres membres de la haute direction et dans l'ensemble de Cenovus, afin de permettre au comité RHR de reconnaître des priorités stratégiques de la société ne figurant pas sur la carte de pointage de la société et de prendre en considération ses réussites en matière de rendement personnel qui sont essentielles au succès à long terme de Cenovus.

Composante « Société » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle : Carte de pointage de la société La composante « Société » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle est évaluée au moyen de la carte de pointage de la société, qui comprend des mesures du rendement opérationnel, financier, environnemental et de

sécurité. Les catégories de mesures de rendement permettent à Cenovus de concentrer le rendement sur les éléments importants de son entreprise et de sa stratégie, tout en respectant ses politiques en matière de risque. Les cibles sont établies pour des fourchettes de rendement déterminées selon le budget des immobilisations et de l'exploitation approuvé par le conseil pour l'exercice.

Après la fin de l'exercice, le comité RHR et le conseil évaluent le rendement de Cenovus. Le comité RHR soumet à l'approbation du conseil le total de la note de rendement pour chaque mesure, les résultats pondérés respectifs donnant une note de rendement d'entreprise globale se situant entre 0 et 200 pour cent. De temps à autre, le comité RHR et le conseil peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à la note de la carte de pointage de la société, s'ils le jugent approprié compte tenu des circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Attributions des primes de rendement annuelles en 2019* de la présente circulaire pour des renseignements propres à 2019.

Composante « Employé » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle Pour chaque année civile, tous nos employés, y compris nos membres de la haute direction, se fixent des objectifs personnels précis qui sont énoncés dans leur entente sur le rendement annuel personnel. Ces

- STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

objectifs sont alignés sur notre plan d'affaires et notre stratégie et aident les employés à concentrer leurs efforts sur des cibles de rendement toute l'année. Les objectifs du président et chef de la direction sont fixés en collaboration avec le conseil, et les objectifs des autres MHDV sont fixés en collaboration avec le président et chef de la direction et approuvés par celui-ci.

Le comité RHR passe en revue et évalue le rendement de notre président et chef de la direction par rapport à ces objectifs. Le président et chef de la direction passe en revue et évalue le rendement des autres MHDV. Ces évaluations déterminent le pourcentage de l'attribution de prime de rendement annuelle en fonction du rendement personnel.

Pouvoir discrétionnaire du conseil pour établir les primes de rendement annuelles Il peut arriver que le conseil exerce un pouvoir discrétionnaire pour ajuster la prime de rendement annuelle du président et chef de la direction, et le comité RHR peut faire de même à l'égard des primes de rendement annuelles des autres MHDV, si cela est approprié dans les circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Décisions prises concernant la rémunération de la haute direction pour 2019* -

Attributions des primes de rendement annuelles en 2019 de la présente circulaire.

Incitatifs à long terme

Notre programme d'incitatifs à long terme (« ILT ») est conçu afin de faire coïncider les intérêts de nos actionnaires avec ceux de nos membres de la haute direction et de nos employés. Les membres de la haute direction ont l'obligation de détenir une importante participation en capitaux propres de la société. En plus du risque intrinsèque que représente le rendement lié au cours des actions et que comportent les incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres, nous croyons qu'il est important d'inclure des mesures de rendement supplémentaires qui détermineront l'admissibilité à l'acquisition de ces incitatifs.

Les ILT sont attribués chaque année dans le cadre de notre cycle de rémunération annuel, en prenant en considération les données des concurrents, le rendement personnel, les attributions antérieures, le potentiel et le maintien en poste, selon le cas. Le conseil se réserve le droit de déterminer le montant qui sera attribué. Les types d'ILT offerts à nos MHDV ainsi que les principales modalités du programme pour chaque type d'ILT sont présentés dans le tableau suivant.

Principales modalités	Options sur actions (« Options ») ¹⁾	Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)
Durée	7 ans	3 ans
Description	Options visant l'acquisition d'actions ordinaires	Unités d'actions entières liées à un facteur de rendement
Objectif principal	Faire coïncider les intérêts avec le rendement du cours des actions	Faire coïncider les intérêts avec le rendement du cours de l'action et récompenser le rendement par rapport à l'atteinte d'objectifs précis
Mesures de rendement	La valeur s'apprécie lorsque le cours des actions ordinaires dépasse le prix d'exercice	L'acquisition est déterminée en fonction du rendement total pour l'actionnaire relatif (« RTAR ») pour les attributions d'UAP de 2017 et de 2018. L'attribution d'UAP de 2019 est fondée sur le RTAR et sur la dette nette.
Acquisition	Acquisition sur trois ans : 30 pour cent au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 pour cent au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 40 pour cent au troisième anniversaire de la date d'attribution	Se reporter à la rubrique <i>Unités d'actions liées à la performance</i> pour obtenir de plus amples renseignements sur l'acquisition des UAP.
Versement	Au moment de l'exercice, l'option d'acquérir les actions ordinaires au prix fixé au moment de l'attribution ou de recevoir en espèces la valeur réalisée accumulée par rapport au prix d'exercice	Versées en espèces ou en actions ordinaires en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse avant le 31 décembre 2019 pour les UAP attribuées en 2017 et en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la fin de la période de rendement pour les UAP attribuées en 2018 et en 2019.

Note :

1) Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'options sur actions, veuillez vous reporter à l'Annexe A - Sommaire du plan d'options sur actions et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire.

Unités d'actions liées à la performance

Nous attribuons des incitatifs à long terme liés au rendement sous forme d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), qui sont décrites dans le tableau précédent. Les UAP attribuées en 2017 peuvent être acquises après une seule période de rendement de trois ans. Les UAP attribuées en 2018 et en 2019 peuvent être acquises après une combinaison de périodes de rendement de un an et de trois ans. Dans tous les cas, le paiement a lieu uniquement après trois ans, à condition que toutes les périodes de rendement au cours desquelles une attribution d'UAP peut être acquise se soient écoulées. Des précisions sur les mesures de rendement et les périodes de rendement sont présentées dans le tableau ci-après.

Attribution	Mesure	Période de rendement	Pondération	Période d'acquisition
2017	RTAR sur 3 ans	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	100 %	3 ans
	RTAR de 2018	1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	20 %	
2018	RTAR de 2019	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	20 %	3 ans
	RTAR de 2020	1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	20 %	
	RTAR sur 3 ans	1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020	40 %	
2019	RTAR de 2019	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	10 %	3 ans
	RTAR de 2020	1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	10 %	
	RTAR de 2021	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	10 %	
	RTAR sur 3 ans	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021	40 %	
	Dettes nettes	Au 31 décembre 2021	30 %	

Des équivalents en dividendes sont crédités sous forme d'UAP additionnelles et correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAP qui ne sont pas acquises à la fin de la période de rendement de trois ans ne sont pas payées et sont annulées.

Critère de rendement des UAP de 2019 Le nombre d'UAP qui sont acquises est déterminé par l'application d'une note (la « note de rendement ») qui reflète le RTAR et le rendement de la dette nette de la société.

Le RTA est calculé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX (le « CMPV ») au cours des 30 derniers jours de la période de rendement moins le CMPV pour la période de 30 jours de bourse avant le début de la période de rendement, plus les dividendes versés pendant la période de rendement de trois ans, divisé par le CMPV pour les 30 jours de bourse précédant le début de la période de rendement.

Le RTAR est calculé en fonction du centile du RTA de la société par rapport au groupe de référence pour les UAP (le « groupe de référence pour les UAP ») présenté ci-après pour la période de rendement visée. Cenovus a constitué un groupe de référence pour les UAP en fonction des considérations suivantes :

- producteurs d'énergie en amont
- exposition au prix des marchandises

- capitalisation boursière inférieure à 50 milliards de dollars
- activités exercées au Canada
- concurrence pour les mêmes sommes investies

En fonction des critères susmentionnés, Cenovus utilise le groupe de référence pour les UAP suivant afin d'établir le RTAR :

Apache Corporation
 Canadian Natural Resources Limited
 Crescent Point Energy Corp.
 Devon Energy Corporation
 Husky Energy Inc.
 Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
 Marathon Oil Corporation
 MEG Energy Corp.
 Murphy Oil Corporation
 Ovintiv Inc.
 Suncor Énergie Inc.

La dette nette représente les emprunts à court terme et les tranches courantes et à long terme de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

- STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

Le versement relatif aux UAP est calculé par l'application de la note de rendement à la période de rendement pertinente, de la façon suivante :

Niveau de rendement	Critère de rendement		Note de rendement ¹⁾
	RTAR	Dettes nettes	
Minimum	Inférieur au 25 ^e centile	>7,0 milliards de dollars	0,0
Seuil	25 ^e centile ou plus, mais inférieur au 50 ^e centile	7,0 milliards de dollars	0,25
Cible	50 ^e centile ou plus, mais inférieur au 75 ^e centile	6,5 milliards de dollars	1,0
Maximum	75 ^e centile ou plus	5,5 milliards de dollars	2,0

Note :

1) Le versement est fondé sur l'interpolation entre le 25^e et le 75^e centile.

Le comité RHR établit le critère de rendement pour les UAP, les notes de rendement et les versements connexes. Les versements relatifs aux UAP de 2019 qui deviennent admissibles à l'acquisition sont effectués uniquement après la fin de la période de rendement de trois ans.

Programme incitatif 20 pour 20 Le 13 février 2019 (la « date de prise d'effet »), Cenovus a lancé un programme incitatif ponctuel conçu pour favoriser une création de valeur importante pour les actionnaires et améliorer le maintien en poste. Aux termes de ce programme, si, à tout moment au cours des cinq années à compter de la date de prise d'effet, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX atteint ou dépasse 20 \$ pendant 20 jours de bourse consécutifs (la « condition relative au cours »), et à condition qu'au moins 36 mois se soient écoulés depuis la date de prise d'effet, sauf dans certaines circonstances limitées reliées au départ à la retraite, au congédiement, au décès ou à un changement de contrôle (la « condition relative au délai » et, avec la condition relative au cours, les « conditions d'admissibilité »), Cenovus versera une prime en espèces ponctuelle à chaque employé admissible correspondant à leur salaire de base annuel :

- i) moins les retenues d'impôt applicables;
- ii) avant les déductions pré-impôts pour les avantages sociaux;
- iii) excluant les versements d'incitatifs (fondés ou non sur des actions); les montants versés dans les régimes de retraite; les montants versés aux fins du maintien en poste; les dividendes; les montants du régime d'achat d'actions; toutes les autres primes versées; et tout autre montant qui, selon Cenovus, agissant raisonnablement, ne constitue pas une rémunération en espèces annuelle régulière pour l'exercice au cours duquel les conditions d'admissibilité ont été remplies

(collectivement, le « montant de la prime » d'un employé).

Tous les employés, sauf le président et chef de la direction, sont admissibles à participer au

programme, et les nouveaux employés sont admissibles à recevoir une prime calculée au prorata en fonction de la date de début de leur emploi. Sauf dans les circonstances limitées précisées précédemment, la première date de versement possible est le 13 février 2022, et le versement du montant de la prime d'un employé n'aura lieu que si les conditions d'admissibilité sont remplies alors que l'employé était un employé de Cenovus. Sauf dans des circonstances limitées, les employés dont l'emploi auprès de Cenovus prend fin avant que les conditions d'admissibilité soient remplies ne seront pas admissibles au versement d'un montant de la prime. Ce programme prend fin le 12 février 2024. Advenant que les conditions d'admissibilité n'aient pas été remplies d'ici là, toutes les primes possibles aux termes de ce programme seront annulées et feront l'objet d'une renonciation, sans aucun versement par Cenovus, et aucun autre droit ne sera accordé à l'employé à cet égard.

Prestations de retraite

Notre régime de retraite est conçu pour offrir une sécurité financière à long terme et maintenir en poste nos employés, notamment nos membres de la haute direction. Nous croyons qu'il est important de prévoir des solutions pour la retraite future de nos employés et membres de la haute direction grâce à des prestations de retraite.

Le régime de retraite canadien de Cenovus, qui comprend à la fois une option de prestations définies (le « régime PD ») et une option de cotisations définies (le « régime CD ») est un régime de retraite agréé. Nos employés, y compris les membres de la haute direction, participent soit au régime PD, soit au régime CD. Le 1^{er} janvier 2019, le régime PD a cessé d'être offert aux nouveaux employés.

Suivant le régime PD, les prestations de retraite sont établies à deux pour cent des gains ouvrant droit à pension moyens finaux multiplié par le nombre d'années de participation au régime PD. L'âge normal de la retraite est de 70 ans. Les employés peuvent prendre leur retraite dès 60 ans avec des prestations réduites de trois pour cent par

année. Les prestations ne sont pas réduites si la retraite est prise entre 65 et 69 ans.

Dans le régime CD, les cotisations de l'employeur sont déposées dans un compte pour chaque employé selon un montant correspondant à huit pour cent des gains ouvrant droit à pension pour tous les participants au régime CD, y compris M. Pourbaix, à titre de président et chef de la direction, et M. McKenzie, vice-président directeur et chef des finances, qui a participé au régime CD du 1^{er} mai 2018 au 30 juin 2019, moment auquel il a commencé à participer au régime PD. Chaque employé gère personnellement le placement des sommes dans son compte en choisissant les options de placement mises à sa disposition par Cenovus.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, majoré de la prime de rendement annuelle plafonnée à 40 pour cent du salaire pour nos MHDV. Pour les employés non membres de la direction, la prime de rendement annuelle n'est pas incluse dans les gains ouvrant droit à pension.

Nous payons les prestations de retraite aux termes de notre régime PD et de notre régime CD jusqu'à concurrence des niveaux permis pour les régimes de retraite agréés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Des prestations de retraite supplémentaires sont payables à partir du régime de retraite complémentaire canadien de Cenovus Energy Inc.

Autre rémunération

Pour procurer une rémunération globale concurrentielle, nous offrons des avantages sociaux supplémentaires qui sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché. Les autres éléments de rémunération que nous offrons comprennent une allocation annuelle, un stationnement, des services de planification financière et de retraite, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de cinq pour cent du salaire de base ainsi que des services de santé et de bien-être.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2019

Pour 2019, nous déclarons la rémunération de nos membres de la haute direction visés (nos « MHDV ») suivants :

Alexander J. Pourbaix	Président et chef de la direction
Jonathan M. McKenzie	Vice-président directeur et chef des finances
Harbir S. Chhina	Vice-président directeur et chef de la technologie
Alan C. Reid	Vice-président directeur, Participation des parties prenantes, sécurité, services juridiques et chef du contentieux
J. Drew Zieglansberger	Vice-président directeur, Stratégie et développement d'entreprise ¹⁾

Note :

1) Jusqu'au 31 décembre 2019, M. Zieglansberger exerçait les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont. Il a été nommé vice-président directeur, Stratégie et développement d'entreprise le 1^{er} janvier 2020.

Aux fins de la présente circulaire et de l'analyse qui suit, l'expression « membre de la haute direction visé » désigne l'un ou l'autre des cinq membres de la haute direction visés, et la rémunération directe totale comprend le salaire de base, la prime de rendement annuelle et les attributions d'incitatifs à long terme pour une année de rendement.

DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019

Les décisions que nous avons prises concernant la rémunération pour l'exercice 2019 de notre président et chef de la direction et des autres MHDV, décrites dans la présente circulaire, sont fondées sur notre démarche en matière de rémunération qui consiste à fixer la rémunération en fonction du rendement et à faire concorder les intérêts des MHDV et ceux de nos actionnaires, par rapport aux objectifs en matière de compétitivité sur le marché et de maintien en poste. Cenovus maintient son approche prudente de la rémunération

des membres de la haute direction en réponse à la volatilité du marché, aux difficultés constantes d'accès au marché et au rendement du cours de l'action. La rémunération directe totale demeure ciblée au 50^e centile de notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.

Salaires de base

Le salaire de base M. Pourbaix de 1 000 000 \$, qui correspond environ au 25^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction, est demeuré le même depuis son arrivée à la fin de 2017. Le comité RHR a établi que les salaires de base pour 2019 de M. McKenzie et de

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -

M. Chhina demeureraient aussi inchangés. Des ajustements aux salaires de base des vice-présidents directeurs, M. Reid et M. Zieglansberger, ont été apportés afin qu'ils se rapprochent des salaires affichés pour le 50^e centile du marché.

Attributions des primes de rendement annuelles en 2019

La prime de rendement annuelle récompense le rendement personnel et le rendement de la société obtenus au cours de l'année. La cible se situe au 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. La prime de rendement annuelle cible possible, la fourchette d'attribution et les pondérations pour les MHDV sont décrites à la rubrique *Rémunération de la haute direction – Éléments de la rémunération*.

Comme il est décrit à la rubrique *Rémunération de la haute direction – Éléments de la rémunération*, le

rendement de la société est évalué par le comité RHR et par le conseil à l'aide de la carte de pointage de la société. La carte de pointage de la société (la « carte de pointage ») pour 2019 maintient les mêmes pondérations et catégories de rendement globales que celle de l'exercice précédent. La carte de pointage demeure facile à comprendre tant pour les actionnaires que pour les employés et pousse les efforts organisationnels vers la production de valeur pour les actionnaires. Les mesures de rendement sont pondérées pour mettre en équilibre les secteurs que sont la sécurité et l'environnement, l'exploitation et les finances. Des cibles et des fourchettes de rendement ont été établies pour chaque mesure, en grande partie en fonction de la stratégie et du plan d'affaires 2019 de la société. Les résultats de l'évaluation par le conseil du rendement de la société par rapport aux cibles de sa carte de pointage pour 2019 sont présentés dans le tableau suivant.

Carte de pointage de la société pour 2019					
Mesure de rendement	Pondération	Cible	Résultats réels déclarés	Résultats ajustés de la carte de pointage de la société pour 2019	Note pondérée
Sécurité et environnement	10 %				
Fréquence des blessures totales à comptabiliser	2,5 %	0,22	0,30	-	0,0 %
Fréquence des blessures importantes	2,5 %	0,16	0,13	-	5,0 %
Rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements) ¹⁾	2,5 %	<2 Niveau un ≤6 Niveau deux	17	-	2,8 %
Intensité des émissions des sables bitumineux (eCO2/bep)	2,5 %	52,94	50,86	46,73 ⁵⁾	5,0 %
Exploitation	50 %				
Production (kbep/j)	20 %	487	452	483 ⁵⁾	16,6 %
Coûts opérationnels en amont non liés au carburant (\$/bep)	20 %	6,32	6,53	6,16 ⁵⁾	40,0 %
Dépenses d'investissement (en millions de dollars)	10 %	1 341	1 176	1 191 ⁵⁾	20,0 %
Finances	40 %				
Frais généraux autres que les loyers (\$/bep) ²⁾³⁾	5 %	1,09	1,20	1,12 ⁵⁾	4,1 %
Flux de fonds disponibles (en millions de dollars) ²⁾⁴⁾	15 %	821	2 548	2 533 ⁶⁾	30,0 %
Dettes nette/BAIIA ajusté ²⁾	20 %	2,8	1,6	-	40,0 %
Note de la société en 2019					164 %

Notes :

- 1) Événement de niveau un sur le plan de la sécurité des processus – Tous les événements de grande échelle qui impliquent une faille des processus provoquant un accident entraînant des arrêts de travail, un décès, un incendie ou une explosion causant des dommages de plus de 100 000 \$ ou un déversement de combustible ou d'éléments très toxiques supérieur au seuil du niveau un.
Événement de niveau deux sur le plan de la sécurité des processus – Tous les événements d'ampleur modérée qui impliquent une faille des processus entraînant un traitement médical, un incendie ou une explosion causant des dommages de plus de 2 500 \$ ou un déversement de combustible ou d'éléments très toxiques supérieur au seuil du niveau deux (et inférieur au seuil du niveau un).
- 2) Il s'agit de mesures non conformes aux PCGR et on peut consulter des renseignements supplémentaires à la rubrique *Mise en garde* à la fin de la présente circulaire.
- 3) À l'exclusion des loyers, des indemnités de départ et des coûts rattachés aux ILT.
- 4) Aux fins de la carte de pointage de la société pour 2019, il a été déterminé au début de l'exercice que les flux de fonds disponibles comprendraient les activités réelles d'acquisitions et de dessaisissements.
- 5) En raison de l'incertitude entourant la durée et le niveau du programme de réduction obligatoire de la production du gouvernement de l'Alberta (que le gouvernement de l'Alberta propose de revoir mensuellement), la carte de pointage de la société pour 2019 ne tenait pas compte, intentionnellement, de l'incidence de la réduction obligatoire de la production lorsqu'elle a été approuvée. Le conseil a exercé son pouvoir discrétionnaire pour ajuster au besoin les résultats de la production et les faire correspondre au niveau qui aurait été atteint en l'absence du programme de réduction obligatoire de la production. L'ajustement des résultats de la production réelle déclarée aux fins de la carte de pointage de la société pour 2019 a entraîné des ajustements à d'autres mesures de rendement touchées par la production : l'intensité des émissions des sables bitumineux, les coûts opérationnels en amont non liés au carburant, les dépenses d'investissement et les frais généraux autres que les loyers.
- 6) Ajusté pour tenir compte de l'incidence de la réduction obligatoire de la production sur les dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement ont été ajustées à la hausse, et un ajustement à la baisse corrélé a été apporté aux flux de fonds disponibles.

Le comité RHR examine les résultats de la carte de pointage de la société et les soumet à l'approbation du conseil. Le calcul de la carte de pointage de la société était de 164 pour cent en 2019. En 2019, les activités de la société ont été considérablement touchées par la réduction obligatoire de la production imposée par le gouvernement. Dans leur évaluation du rendement pour 2019, le comité RHR et le conseil ont déterminé que la carte de pointage de la société et les fourchettes de rendement avaient été fixées avant le début de la réduction et qu'il était impossible de prédire les incidences de la réduction en raison de l'incertitude quant à la durée et au niveau du programme, mais que la production avait été excellente dans le cadre du programme de réduction. Le conseil a appuyé l'ajustement des résultats réels déclarés pour les mesures de rendement touchées par la réduction des volumes de production dans le cadre du calcul final de la note de la société en 2019. On peut consulter l'analyse du rendement 2019 de la société dans le communiqué de fin d'exercice de la société et les documents déposés sur le site cenovus.com.

La prime de rendement annuelle du président et chef de la direction est mesurée en fonction d'une pondération de 80 pour cent de la note de la société et de 20 pour cent du rendement personnel. La note de rendement personnel de M. Pourbaix pour 2019 s'est élevée à 180 sur 200 pour cent, ce qui a entraîné l'attribution d'une prime de 2 090 000 \$, ou 167,2 pour cent de la prime de rendement annuelle cible possible. Aucun pouvoir discrétionnaire n'a été exercé à l'égard de l'attribution de la prime de rendement annuelle du président et chef de la direction en 2019.

Principaux résultats de M. Pourbaix en 2019 :

- Atteinte de mesures de rendement de premier ordre dans le secteur en matière de sécurité du personnel pour la deuxième année consécutive et évaluation et mise au point de recommandations portant sur des cibles et des ambitions en matière d'environnement, de société et de gouvernance (qui ont été communiquées publiquement en janvier 2020);
- Optimisation de nos actifs, y compris les pipelines, le transport ferroviaire et le stockage, et respect de l'engagement de livrer 100 000 barils par jour de pétrole brut dans le cadre du programme ferroviaire tout en respectant le budget approuvé pour ce programme;
- Atteinte d'une position s'établissant à 6,5 milliards de dollars pour la dette nette (1,6 fois le ratio dette nette/BAIIA ajusté), alors qu'elle était de 8,3 milliards de dollars au début de 2019, et concrétisation d'un cadre d'investissement en fonction de l'affectation des capitaux;
- Lancement, mise au point et amélioration de la nouvelle stratégie relative au personnel et réduction des taux d'attrition dans l'ensemble de la société.

Les notes individuelles pour les autres MHDV ont varié entre 125 à 160 sur 200 pour cent, entraînant des primes de rendement annuelles correspondant à un pourcentage allant de 102 pour cent à 122 pour cent du salaire de base. Aucun pouvoir discrétionnaire n'a été exercé pour l'attribution de la prime de rendement annuelle des MHDV en 2019.

Incitatifs à long terme

Les décisions relatives aux attributions d'ILT pour 2019 ont été prises en février 2019. La valeur totale de l'attribution de M. Pourbaix en 2019 s'est élevée à 5,75 millions de dollars et était composée à 50 pour cent d'options et à 50 pour cent d'UAP (981 228 options et 249 349 UAP). De même, les attributions des autres MHDV étaient composées à 50 pour cent d'options et à 50 pour cent d'UAP. L'attribution est demeurée constante d'une année à l'autre. Les valeurs globales ont augmenté par rapport à 2018 mais demeurent dans l'ensemble inférieures au 50^e centile.

Le RTA de Cenovus pour la période de trois ans s'échelonnant de 2017 à 2019 a été de -37,6 pour cent, ce qui correspond au 37,3^e centile du groupe de référence pour les UAP, entraînant ainsi une note de rendement de 0,75. Les UAP de 2017 seront payées en 2020.

Rémunération possible ou rémunération réalisable du chef de la direction

L'harmonisation de la rémunération de notre président et chef de la direction et du RTA enregistré par nos actionnaires est illustrée dans le tableau suivant. Celui-ci compare la RDT possible à la date d'attribution (comme l'indique le *Tableau sommaire de la rémunération* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire) à la RDT réalisable, qui fluctue en fonction du cours de l'action (calculé au 31 décembre 2019). De plus, le tableau compare aussi la valeur réalisable d'une tranche de rémunération de 100 \$ attribuée au président et chef de la direction avec la valeur d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires au cours des mêmes périodes. M. Pourbaix a été nommé président et chef de la direction le 6 novembre 2017; par conséquent, le tableau ci-après tient compte de la rémunération directe totale de M. Pourbaix à compter de 2018, soit sa première année complète à la tête de Cenovus.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -

Période	RDT possible du chef de la direction ¹⁾	RDT réalisable du chef de la direction ²⁾	Période de rendement	Valeur de 100 \$	
				Président et chef de la direction ³⁾	Valeur cumulative pour l'actionnaire ⁴⁾
2019	8 839 992	8 077 118	du 2018-12-31 au 2019-12-31	91	140
2018	6 379 993	8 795 880	du 2017-12-31 au 2019-12-31	138	119
2018-2019	15 219 985	16 872 998	du 2017-12-31 au 2019-12-31	111	119

Notes :

- 1) Représente le salaire de base, la prime de rendement annuelle et la juste valeur à la date d'attribution des ILT attribués au cours de l'année de référence, tels qu'ils sont indiqués dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire.
- 2) La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés au cours de l'année de référence (tels qu'ils sont indiqués dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération*) et les ILT attribués lors de l'année de référence, évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins prix d'exercice) des options attribuées dans l'année qui avaient été exercées au plus tard le 31 décembre 2019, s'il y a lieu; ii) la valeur dans le cours au 31 décembre 2019 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2019, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019; iii) la valeur donnée au 31 décembre 2019 aux UAP attribuées dans l'année de référence qui n'étaient pas acquises le 31 décembre 2019, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019; et iv) la valeur donnée au 31 décembre 2019 aux unités d'actions incessibles (« UAI ») attribuées dans l'année de référence qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2019, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019.
- 3) Représente la valeur réalisable pour le président et chef de la direction de chaque tranche de 100 \$ attribuée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* pour la période indiquée et prenant fin le 31 décembre 2019.
- 4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, en supposant un réinvestissement des dividendes trimestriels.

Rémunération possible moyenne ou rémunération réalisable moyenne des MHDV

La RDT possible moyenne, comparativement à la RDT réalisable moyenne, des membres de la haute direction visés de la société au cours des deux derniers exercices est indiquée dans le tableau ci-dessous. La valeur de la RDT réalisable (qui fluctue en fonction du cours de l'action, calculé au 31 décembre 2019) est considérablement touchée par la valeur des attributions d'incitatifs à long terme. La forte cohérence entre la structure de notre programme de rémunération de la haute direction et notre démarche en matière de rémunération au rendement est démontrée par l'incidence des valeurs réalisables données aux ILT détenus au 31 décembre 2019 :

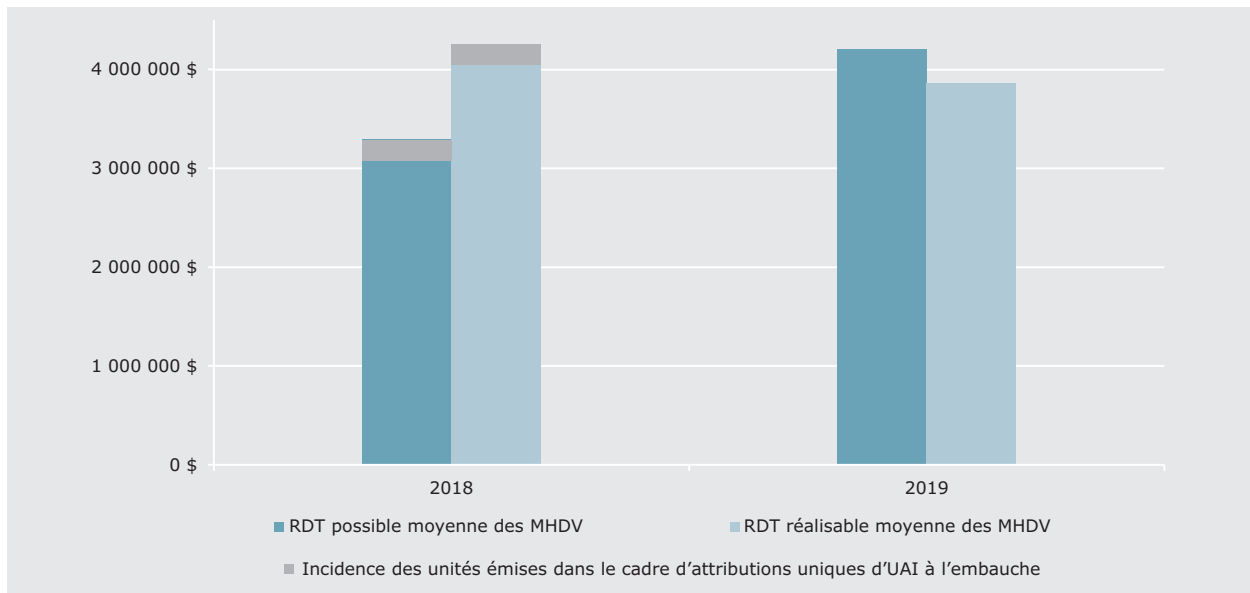
- Les options attribuées le 25 février 2019 à MM. Pourbaix, Chhina, McKenzie, Reid et Zieglansberger étaient dans le cours au 31 décembre 2019. Les options attribuées le 27 février 2018 à MM. Pourbaix, Chhina, Reid et

Zieglansberger et les options attribuées le 5 avril 2018 à M. McKenzie étaient dans le cours au 31 décembre 2019.

- Les UAP attribuées en 2018 et en 2019 qui n'ont pas encore été acquises et ne donnent pas encore droit à un versement sont évaluées ci-après en fonction d'un rendement selon la cible et d'une note de rendement connexe de 1,0 fois, étant donné que l'incidence du rendement ne sera entièrement prise en compte que lorsque la valeur des versements au titre des UAP aura été déterminée pour ces UAP, une fois terminées les périodes de rendement respectives aux fins des UAP attribuées, soit le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, respectivement.

La RDT possible moyenne des membres de la haute direction visés a augmenté de 911 192 \$ (ou 27,7 %) au fil des années en raison de l'amélioration des résultats de la société qui ont eu une incidence sur le versement des primes annuelles en 2019.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -



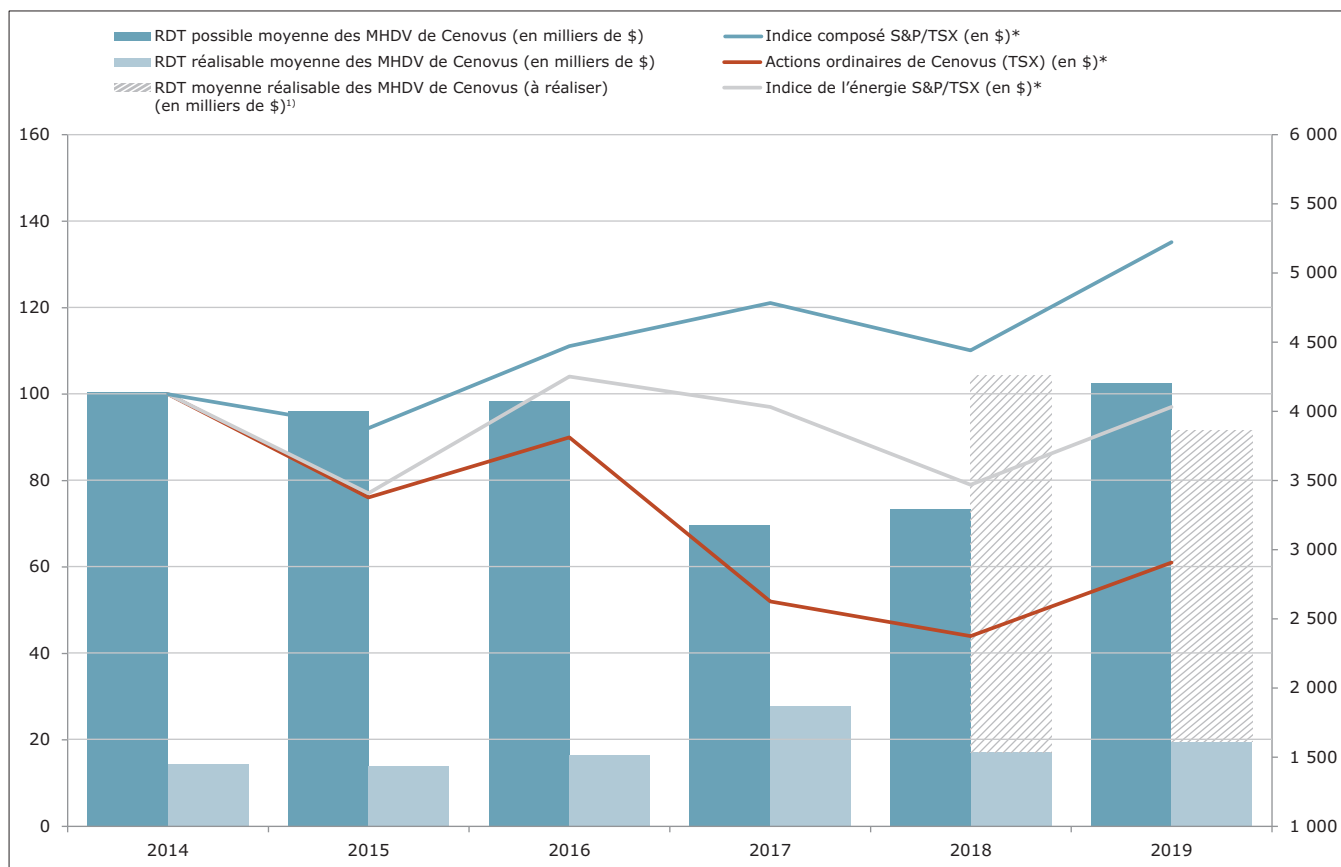
Exercice	RDT possible moyenne des MHDV ¹⁾ (\$)	RDT réalisable moyenne des MHDV ²⁾ (\$)
2019	4 202 092	3 860 191
2018 ³⁾	3 290 900	4 258 915

Notes :

- RDT possible moyenne des membres de la haute direction visés pour l'année de référence indiquée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations de la société pour l'année de référence. La RDT possible comprend le salaire de base, la prime de rendement annuelle et la juste valeur à la date d'attribution des ILT attribués dans l'année en question, déclarés respectivement dans le *Tableau sommaire de la rémunération* pour l'année de référence.
- RDT réalisable moyenne des membres de la haute direction visés pour l'année de référence indiquée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations de la société pour l'année de référence. La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés au cours de l'année de référence (tels qu'ils sont indiqués dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération*) et les ILT attribués lors de l'année de référence, évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins prix d'exercice) des options attribuées dans l'année qui avaient été exercées au plus tard le 31 décembre 2019, s'il y a lieu; ii) la valeur dans le cours au 31 décembre 2019 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2019, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019; iii) la valeur donnée au 31 décembre 2019 aux UAI attribuées dans l'année de référence qui n'étaient pas acquises le 31 décembre 2019, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019; et iv) la valeur donnée au 31 décembre 2019 aux UAI attribuées dans l'année de référence qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2019, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019.
- Comprend la RDT de M. Ruste, qui a pris sa retraite le 30 avril 2018, et une attribution unique d'UAI à l'embauche de M. McKenzie, comme il est décrit à la note 8 du *Tableau sommaire de la rémunération* de la présente circulaire. La moyenne pondérée de la RDT combinée pour M. McKenzie et M. Ruste est incluse dans la moyenne des membres de la haute direction visés.

Graphique de rendement

Le graphique de rendement suivant compare le RTA cumulatif d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Cenovus à la TSX au cours de la période qui a commencé le 1^{er} janvier 2014 et s'est terminée le 31 décembre 2019 avec un placement de 100 \$ dans l'indice composé S&P/TSX et l'indice de l'énergie S&P/TSX au cours de la même période, en supposant le réinvestissement des dividendes trimestriels. Au cours de cette période, la RDT possible moyenne des MHDV est demeurée essentiellement la même. De 2014 à 2019, la RDT réalisable des MHDV correspond, en moyenne, à environ 60 pour cent de la RDT possible, ce qui reflète un alignement général avec le rendement pour les actionnaires au cours de la période de cinq ans. La tendance de la RDT possible moyenne et de la RDT réalisable moyenne est fortement alignée avec l'expérience pour les investisseurs, principalement en raison de la tranche considérable de rémunération conditionnelle versée au moyen d'ILT et de la prime de rendement annuelle.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux de croissance annuel composé ²⁾
Actions ordinaires de Cenovus (TSX) (en \$)*	100	76	90	52	44	61	-9,3 %
Indice composé S&P/TSX (en \$)*	100	92	111	121	110	135	6,3 %
Indice de l'énergie S&P/TSX (en \$)*	100	77	104	97	79	97	-0,7 %
RDT possible moyenne des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)³⁾⁴⁾	4 139	4 000	4 071	3 179	3 291	4 202	s.o.
RDT réalisable moyenne des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)⁵⁾⁶⁾	1 450	1 433	1 517	1 870	4 259	3 860	s.o.

Notes :

* Source : Bloomberg

1) En 2018 et en 2019, nos MHDV ont réalisé une partie seulement de leur rémunération possible; plus précisément, le salaire de base réel versé, la prime réelle versée et les options acquises pour l'attribution de 2018 uniquement. Les attributions fondées sur des actions et les options non acquises attribuées au cours de l'année de référence sont à réaliser.

2) Le taux de croissance annuel composé indiqué est celui de la période allant du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2019.

3) Moyenne, pour les membres de la haute direction visés indiqués par Cenovus dans l'année respective de déclaration, du total des sommes indiquées dans les colonnes « Salaire », « Attributions fondées sur des actions », « Attributions fondées sur des options » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres - Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus tenue dans l'année suivant la date indiquée.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -

- 4) La moyenne pondérée de la RDT combinée de M. Pourbaix et de M. Ferguson, notre ancien président et chef de la direction, est incluse dans la moyenne des membres de la haute direction visés pour 2017.
- 5) Représente la RDT moyenne réalisable des membres de la haute direction visés pour l'année de référence comme elle est présentée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* dans le circulaire de sollicitation de procurations de la société pour l'année de référence. La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés au cours de l'année de référence (tels qu'ils sont indiqués dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération*) et les ILT attribués lors de l'année de référence, évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins prix d'exercice) des options attribuées dans l'année qui avaient été exercées au plus tard le 31 décembre 2019, s'il y a lieu; ii) la valeur dans le cours au 31 décembre 2019 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2019, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019; iii) la valeur donnée au 31 décembre 2019 aux UAP attribuées dans l'année de référence qui n'étaient pas acquises le 31 décembre 2019, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019; et iv) la valeur donnée au 31 décembre 2019 aux UAI attribuées dans l'année de référence qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2019, d'après le cours de clôture de 13,20 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2019.
- 6) La moyenne pondérée de la RDT combinée de M. McKenzie et de M. Ruste, notre ancien vice-président directeur et chef des finances, est incluse dans la moyenne des membres de la haute direction visés pour 2018.

TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération versée à nos MHDV pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des options ²⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Valeur du régime de retraite ⁴⁾ (\$)	Autre rémunération ⁵⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plans incitatifs annuels ³⁾ (\$)			
Alexander J. Pourbaix Président et chef de la direction	2019	1 000 000	2 874 994	2 874 998	2 090 000	112 000	94 325	9 046 317
	2018	1 000 000	2 249 993	2 250 000	880 000	82 667	95 825	6 558 485
	2017 ⁶⁾	155 303	3 249 994 ⁷⁾	2 250 001	122 740	6 667	10 939	5 795 644
Jonathan M. McKenzie ⁸⁾ Vice-président directeur et chef des finances	2019	625 000	1 249 990	1 250 000	763 125	153 488	77 275	4 118 878
	2018	460 938	2 249 998	1 249 999	402 324	33 334	1 059 185 ⁹⁾	5 455 778
	2017	-	-	-	-	-	-	-
Harbir S. Chhina Vice-président directeur et chef de la technologie	2019	650 000	747 490	747 499	692 965	239 321	91 085	3 168 360
	2018	650 000	747 498	747 498	444 080	261 925	91 085	2 942 086
	2017	650 000	725 344	759 309	391 300	243 929	91 085	2 860 967
Alan C. Reid Vice-président directeur, Participation des parties prenantes, sécurité, services juridiques et chef du contentieux	2019	516 667	769 996	769 998	524 914	217 808	77 268	2 876 651
	2018	497 765	649 996	649 998	356 200	273 401	77 981	2 505 341
	2017	437 500	447 214	476 314	259 308	184 615	74 979	1 879 930
J. Drew Zieglansberger Vice-président directeur, Stratégie et développement d'entreprise ¹⁰⁾	2019	591 667	799 998	799 998	671 160	316 359	79 508	3 258 690
	2018	547 144	599 999	599 998	413 270	346 608	77 268	2 584 287
	2017	457 833	447 214	476 314	254 733	218 330	74 326	1 928 750

Notes :

- 1) La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'attribution est calculée selon le cours des actions ordinaires à la date d'attribution des UAP, des UAI et des UAD, selon le cas. La méthode utilisée pour calculer la juste valeur des attributions fondées sur des actions est la même que celle utilisée pour la valeur calculée aux fins comptables.
- 2) La juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'attribution du 25 février 2019 est calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton pour les options. Les hypothèses et la juste valeur pour les options à leur date d'attribution sont indiquées ci-après. La méthode utilisée pour calculer la juste valeur des attributions fondées sur des options est la même que celle utilisée pour la valeur calculée aux fins comptables.

Date d'attribution	25 février 2019
Cours des actions ordinaires	11,53 \$
Volatilité	31,01 %
Durée prévue	4,5 ans
Taux sans risque	1,79 %
Juste valeur à la date d'attribution	2,93 \$

- 3) Les montants indiqués sous Plans incitatifs annuels comprennent le montant des primes de rendement annuelles gagnées par les MHDV au cours de l'année indiquée.
- 4) La valeur du régime de retraite représente la variation attribuable à des éléments rémunérateurs indiquée dans la colonne *Variation attribuable à des éléments rémunérateurs* du *Tableau du régime de retraite à prestations définies* ou du *Tableau du régime de retraite à cotisations définies*. En ce qui a trait au régime de retraite PD : la valeur du régime de retraite comprend la rente prévisionnelle gagnée au cours de l'année, ajustée pour tenir compte des gains et des pertes sur l'obligation totale au titre des prestations définies du MHDV lorsque les gains réels diffèrent de ceux qui ont été estimés; les valeurs du régime de retraite déclarées chaque année varient en raison des variations du taux d'actualisation sous-jacent et d'autres hypothèses; et les montants indiqués ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV pendant l'année en question.
- 5) Autre rémunération correspondant à une allocation annuelle de 39 600 \$, à un stationnement, à des services de planification financière et de retraite, au versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de cinq pour cent du salaire de base, à des services de santé et bien-être.
- 6) M. Pourbaix a été nommé président et chef de la direction de Cenovus le 6 novembre 2017. Par conséquent, sa rémunération pour 2017 représente la rémunération pour une période d'environ deux mois. M. Pourbaix n'est pas rémunéré pour ses services à titre d'administrateur de Cenovus.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -

- 7) Les attributions fondées sur des actions de M. Pourbaix pour 2017 comprennent une attribution unique d'UAD, dont la juste valeur à la date d'attribution était d'environ 1 000 000 \$ et qui constituait une attribution spéciale à l'embauche de M. Pourbaix par Cenovus, ainsi qu'une attribution d'UAP d'une juste valeur d'environ 2 250 000 \$ à la date d'attribution.
- 8) M. McKenzie s'est joint à Cenovus le 5 avril 2018 et a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} mai 2018. Par conséquent, sa rémunération pour 2018 représente la rémunération pour une période d'environ neuf mois. Les attributions fondées sur des actions de M. McKenzie pour 2018 comprennent une attribution unique d'UAI, dont la juste valeur à la date d'attribution était d'environ 1 000 000 \$ et qui constituait une attribution spéciale à l'embauche de M. McKenzie par Cenovus, ainsi qu'une attribution d'UAP d'une juste valeur d'environ 1 250 000 \$ à la date d'attribution.
- 9) M. McKenzie a reçu une prime d'embauche unique de 1 000 000 \$ au moment de son embauche par Cenovus.
- 10) Jusqu'au 31 décembre 2019, M. Zieglgansberger exerçait les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont. Il a été nommé vice-président directeur, Stratégie et développement d'entreprise le 1^{er} janvier 2020.

Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant contient certains renseignements sur les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours pour les MHDV au 31 décembre 2019. Pour obtenir d'autres précisions, veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Incitatifs à long terme* de la rubrique *Structure du programme de rémunération de la haute direction* de la présente circulaire.

Nom	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS				ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées ¹⁾	Date d'attribution initiale	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ²⁾ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités non acquises ³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises ⁴⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises (non payées ou distribuées) ⁵⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix	981 228	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	1 638 651	663 466 ⁷⁾	8 757 753 ⁷⁾	962 016
	986 842	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	3 671 052			
	714 286	7 nov. 2017 ⁶⁾	14,27	7 nov. 2024	–			
Jonathan M. McKenzie	426 621	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	712 457	320 968 ⁹⁾	4 236 774 ⁹⁾	–
	398 089	5 avr. 2018 ⁸⁾	11,01	5 avr. 2025	871 815			
Harbir S. Chhina	255 119	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	426 049	198 546	2 620 805	–
	327 850	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	1 219 602			
	245 731	4 avr. 2017	14,95	4 avr. 2024	–			
	245 731	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	–			
	245 731	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	–			
	245 731	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	–			
210 358	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	–				
Alan C. Reid	262 798	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	438 873	170 352	2 248 650	224 849
	199 561	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	742 367			
	154 147	4 avr. 2017	14,95	4 avr. 2024	–			
	154 147	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	–			
	62 849	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	–			
	96 158	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	–			
56 638	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	–				
J. Drew Zieglgansberger	273 037	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	455 972	167 537	2 211 488	211 768
	263 157	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	978 944			
	154 147	4 avr. 2017	14,95	4 avr. 2024	–			
	154 147	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	–			
	62 849	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	–			
	96 158	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	–			
72 816	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	–				

Notes :

- 1) Le nombre de titres sous-jacents aux options non exercées comprend à la fois les options acquises et les options non acquises.
- 2) La valeur des options dans le cours non exercées est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, qui était de 13,20 \$.
- 3) Le nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises comprend le nombre d'UAP attribuées aux MHDV en 2017, en 2018 et en 2019 ainsi que le nombre d'équivalents en dividendes crédités en 2017, en 2018 et en 2019 associés à ces UAP attribuées, arrondis à la prochaine unité entière. Les UAP et les équivalents en dividendes connexes deviennent admissibles à l'acquisition si le RTAR, dans le cas des attributions d'UAP en cours, et la dette nette, dans le cas de l'attribution d'UAP de 2019, est atteint, comme il est indiqué à la rubrique *Incitatifs à long terme* de la section *Structure du programme de rémunération des membres de la haute direction* de la présente circulaire, et peuvent ne pas devenir admissibles à l'acquisition et peuvent être annulés. Les UAI et les équivalents en dividendes connexes sont acquis après trois ans conformément aux dispositions de leurs conventions d'attribution respectives.
- 4) La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises prend pour hypothèse que le rendement cible a été atteint et est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, qui était de 13,20 \$, et le nombre réel d'unités (sans qu'il ne soit arrondi).
- 5) La valeur marchande ou de paiement des attributions, fondées sur des actions, acquises non payées ou distribuées représente les montants au titre des plans incitatifs annuels versés sous forme d'UAD à M. Reid et à M. Zieglgansberger à leur promotion et à M. Pourbaix lors de son embauche, et est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, qui était de 13,20 \$.
- 6) M. Pourbaix s'est joint à Cenovus le 6 novembre 2017. Il a reçu une attribution d'options sur actions à son arrivée.
- 7) Les attributions fondées sur des actions de M. Pourbaix pour 2017 comprenaient une attribution ponctuelle d'UAD d'une juste valeur marchande, à la date d'attribution, d'environ 1 000 000 \$, qui représentait une attribution spéciale accordée à M. Pourbaix à son embauche par Cenovus, et une attribution d'UAP d'une juste valeur à la date d'attribution d'environ 2 250 000 \$.
- 8) M. McKenzie s'est joint à Cenovus le 5 avril 2018 et a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} mai 2018. Il a reçu une attribution d'options sur actions à son arrivée.
- 9) Les attributions fondées sur des actions de M. McKenzie comprennent une attribution unique d'UAI à l'embauche d'une juste valeur à la date d'attribution d'environ 1 000 000 \$ et une attribution d'UAP d'une juste valeur à la date d'attribution d'environ 1 250 000 \$.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant indique la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions acquises au cours de 2019 pour chacun des MHDV et la valeur de la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par chacun des MHDV en 2019.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ²⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan d'incitatifs non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix	754 933	Néant	2 090 000
Jonathan M. McKenzie	187 499	Néant	763 125
Harbir S. Chhina	250 805	Néant	692 965
Alan C. Reid	218 091	Néant	524 914
J. Drew Zieglgansberger	201 315	Néant	671 160

Notes :

- 1) La valeur acquise au cours de l'exercice est calculée en supposant que le MHDV a exercé les attributions fondées sur des options à la date de leur acquisition.
- 2) La valeur acquise au cours de l'exercice est calculée au moyen de la multiplication du nombre d'UAP et d'UAI acquises par le cours de clôture au 28 décembre 2018 des actions ordinaires à la TSX, qui était de 9,38 \$.
- 3) Comprend le montant des primes de rendement annuelles que les MHDV ont gagnées en 2019 et qui ont été versées en 2020.

Tableau du régime de retraite à prestations définies

Le tableau suivant indique les prestations annuelles estimatives, l'obligation au titre des prestations définies et les variations attribuables à des éléments rémunérateurs et non rémunérateurs aux termes du régime PD.

Nom	Nombre d'années décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies ¹⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ²⁾ (\$)	Variation attribution à des éléments non rémunérateurs ³⁾ (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies ¹⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Alexander J. Pourbaix ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
Jonathan M. McKenzie	0,50 ⁵⁾	7 250	186 083	-	115 155	19 723	134 878
Harbir S. Chhina	10,0833 ⁵⁾	183 516	276 032	2 490 969	239 321	321 203	3 051 493
Alan C. Reid	10,0833 ⁵⁾	114 937	159 582	1 778 748	217 808	322 165	2 318 721
J. Drew Zieglgansberger	10,0833 ⁵⁾	125 021	380 229	1 702 930	316 359	432 321	2 451 610

Notes :

- 1) L'obligation au titre du régime PD (au sens de l'Annexe 51-102A6 *Déclaration de la rémunération des membres de la haute direction*) à la date indiquée est calculée au moyen de la même méthode et des mêmes hypothèses que celles indiquées dans la note annexée aux états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- 2) Représente la rente gagnée prévisionnelle pour les années de service durant l'année (coût du service) après déduction des cotisations de l'employé, ajustée pour tenir compte des gains ou des pertes à l'égard de la totalité de l'obligation au titre du régime PD du MHDV lorsque les gains réels et estimés sont différents. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV durant l'année.
- 3) Comprend l'intérêt sur l'obligation au titre du régime PD pour la période, les cotisations des employés majorées des variations du taux d'actualisation, du taux d'inflation et autres résultats nets au 31 décembre 2019.
- 4) M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD le 1^{er} décembre 2017; par conséquent, M. Pourbaix ne participe pas au régime PD, et la valeur de son régime de retraite figure plutôt dans le *Tableau du régime de retraite à cotisations définies* dans cette section.
- 5) Représente le nombre d'années décomptées aux fins du régime PD au 1^{er} décembre 2019 pour MM. Chhina, Reid et Zieglgansberger et au 1^{er} juillet 2019 pour M. McKenzie.

Tableau du régime de retraite à cotisations définies

Le tableau suivant indique la variation de la valeur des avoirs du régime CD en 2019.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice ¹⁾ (\$)	Éléments rémunérateurs ¹⁾ (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ²⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix ³⁾	86 479	112 000	217 788
Jonathan M. McKenzie ⁴⁾	32 220	38 333	78 167
Harbir S. Chhina ⁴⁾	553 180	-	660 276
Alan C. Reid ⁴⁾	282 358	-	330 425
J. Drew Zieglgansberger ⁴⁾	234 170	-	290 343

Notes :

- 1) Cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -

- 2) Comprend les gains sur placement pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- 3) M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD le 1^{er} décembre 2017.
- 4) MM. Chhina, Reid et Zieglgansberger accumulent des prestations de retraite aux termes du régime PD et ne reçoivent plus de cotisation au régime CD. M. McKenzie a reçu des cotisations au régime CD pendant les six premiers mois de 2019, jusqu'à ce qu'il commence à participer au régime PD le 1^{er} juillet 2019.

Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Nous avons conclu des ententes en cas de changement de contrôle avec chacun de nos MHDV. Cenovus n'a pas conclu avec nos MHDV d'autres ententes prévoyant la détermination préalable de paiements dans le cadre de la cessation d'emploi; tout paiement particulier lié au congédiement sans motif valable serait établi au moment du congédiement à la lumière des principes établis en common law.

Versements en cas de changement de contrôle

Les ententes en cas de changement de contrôle qui ont été conclues avec nos MHDV prévoient que deux événements distincts doivent se produire pour que soient versées des indemnités de cessation d'emploi en cas d'un changement de contrôle. Tout d'abord, il doit survenir un « changement de contrôle » (au sens de l'entente). En deuxième lieu, l'emploi du membre de la haute direction doit prendre fin (autrement que pour un motif valable, une invalidité, un départ à la retraite ou un décès), ce qui comprendrait une cessation d'emploi par le membre de la haute direction pour les raisons déterminées suivantes :

- une réduction importante de ses responsabilités ou de son salaire, de sa prime annuelle, de ses plans incitatifs et de ses avantages sociaux;
- un défaut de payer toute tranche de la rémunération courante (sans son consentement);
- une relocalisation forcée;
- le défaut d'obtenir le consentement d'une société remplaçante de prendre en charge et de mettre en application l'entente en cas de changement de contrôle;
- l'aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Cenovus.

Les ententes en cas de changement de contrôle conclues avec tous nos MHDV prévoient les indemnités de cessation d'emploi suivantes si les deux événements se produisent (c.-à-d. un changement de contrôle et la cessation d'emploi) :

- Une indemnité de cessation d'emploi sous forme de somme forfaitaire représentant le montant du salaire et des primes pour une période de 24 mois en fonction de la moyenne des primes versées au MHDV au cours de la dernière période de trois ans.
- Les éléments de rémunération supplémentaires, qui comprennent une provision annuelle, le

versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement, des services de planification financière et de retraite et des services de santé et de bien-être pendant 24 mois.

- Les ILT (options, UAP, UAI et UAD) sont acquis conformément aux conditions de leur convention d'attribution respective, de la façon suivante :
 - toutes les options sont immédiatement acquises et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou à la date d'expiration de ces options, selon la date la plus rapprochée;
 - les UAP sont acquises immédiatement et sont payées, et le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement d'une fois le nombre d'UAP attribuées, sauf si un autre coefficient multiplicateur de rendement a déjà été établi;
 - les UAI sont acquises immédiatement et sont payées;
 - les UAD sont acquises immédiatement et sont payées.
- Les prestations de retraite continuent de s'accumuler sur une période de 24 mois.

Programme incitatif 20 pour 20

Le programme incitatif ponctuel est conçu pour être à l'avantage de tous les employés, y compris tous nos membres de la haute direction, sauf le président et chef de la direction, d'une façon semblable. En cas de changement de contrôle, le versement pourrait avoir lieu dans les circonstances suivantes :

- la condition relative au cours n'a pas été remplie, mais la valeur attribuée aux actions ordinaires aux termes du changement de contrôle est d'au moins 20 \$ par action ordinaire;
- la condition relative au cours a été remplie, mais la condition relative au délai ne l'a pas été.

De plus, le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire en cas de changement de contrôle pour autoriser le versement aux employés si la condition relative au cours ou la condition relative au délai, ou les deux, n'ont pas été remplies. Dans de tels scénarios, tous les employés, y compris les MHDV, sauf le président et chef de la direction, auraient droit à une attribution en espèces ponctuelle correspondant à leur montant de la prime respectif.

Ententes sur les attributions incitatives à long terme

Pour les employés qui ne sont pas parties à une entente en cas de changement de contrôle, les modalités des conventions d'attribution applicables à chaque type d'ILT, au moment d'un changement de contrôle, s'appliqueront de sorte que les options seront immédiatement acquises et les UAP

deviendront admissibles et seront immédiatement acquises en fonction de la cible, ce qui signifie que le nombre maximal d'UAP ne sera pas acquis, mais que ce sera plutôt le nombre d'UAP attribuées qui le sera relativement à toute attribution d'UAP pour une période de rendement à l'égard de laquelle un coefficient multiplicateur de rendement n'a pas encore été déterminé.

Tableau des versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires estimatifs, les sommes à payer et les avantages sociaux qui auraient été versés à chacun des MHDV aux termes des ententes en cas de changement de contrôle conclues entre la société et chaque MHDV, et aux termes du régime d'options sur actions, de notre plan d'UAP et de notre plan d'UAI par suite des événements déclencheurs décrits ci-dessous, dans chaque cas en présumant que l'événement s'est produit le 31 décembre 2019.

Le tableau ne comprend pas la valeur des paiements, des sommes à payer et des avantages sociaux qui étaient déjà offerts aux MHDV au 31 décembre 2019, tels que les options, UAP et UAI déjà acquises à cette date. Il n'existe au 31 décembre 2019 aucune autre entente entre la société et un de nos MHDV qui prévoit des paiements supplémentaires, des sommes à payer ou des avantages en cas de cessation d'emploi (volontaire, involontaire ou déguisée), de démission ou de retraite.

Nom	Événement déclencheur	Paiement (\$)	Incitatifs à long terme ¹⁾ (\$)	Total (\$)
Alexander J. Pourbaix	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	4 323 200 ⁵⁾	12 966 141	17 289 341
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
Jonathan M. McKenzie	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	2 700 590 ⁷⁾	5 559 501	8 260 091
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
Harbir S. Chhina	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	3 762 468 ⁷⁾	3 900 575	7 663 043
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
Alan C. Reid	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	2 605 372 ⁷⁾	3 429 890	6 035 262
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
J. Drew Zieglgansberger	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	2 517 447 ⁷⁾	3 352 721	5 870 168
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-

Notes :

- 1) On calcule la valeur des incitatifs à long terme en multipliant le nombre d'options qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle par la différence entre le prix d'attribution et 13,20 \$, soit le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, et en ajoutant à ce produit le nombre d'UAP et d'UAI qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle multiplié par 13,20 \$, soit le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019. Aucune acquisition n'est devancée lorsqu'il se produit d'autres événements déclencheurs énumérés.
- 2) Représente le congédiement du MHDV par Cenovus autrement que pour un motif valable.
- 3) Hormis les ententes en cas de changement de contrôle, la société n'a pas conclu avec les MHDV d'entente qui prévoit la détermination préalable de tout paiement dans le cadre d'une cessation d'emploi; tout paiement particulier dans le cadre d'un congédiement sans motif valable serait déterminé au moment de la cessation d'emploi, conformément aux principes de common law.
- 4) Représente le congédiement du MHDV par Cenovus pour un motif valable.
- 5) Comprend la valeur supplémentaire des prestations de retraite. M. Pourbaix serait rémunéré en fonction d'une période supplémentaire de 24 mois de service ouvrant droit à pension au titre du régime CD. La valeur supplémentaire de la rente de la retraite forfaitaire correspond à huit pour cent du salaire de base annuel majoré d'une prime (plafonnée à 40 pour cent du salaire de base) au cours de la période de 24 mois de service supplémentaires.
- 6) Représente le départ à la retraite volontaire ou la démission volontaire du MHDV.
- 7) Comprend la valeur supplémentaire des prestations de retraite. Les gains ouvrant droit à pension au cours de la période de 24 mois sont fondés sur le salaire de base annuel, majoré de la moyenne de la prime de rendement annuelle (plafonnée à 40 pour cent du salaire) au cours de la période de trois ans précédant le changement de contrôle et la cessation d'emploi. Le facteur de réduction en cas de retraite anticipée applicable aux termes du régime de retraite complémentaire canadien de Cenovus Energy Inc. est calculé à l'âge que le dirigeant aurait atteint le 31 décembre 2021. Cette valeur supplémentaire de la rente de retraite forfaitaire correspond à la différence entre les valeurs actualisées actuarielles des prestations de retraite du dirigeant, comme elles sont modifiées, moins les prestations de retraite accumulées, non modifiées, en utilisant la valeur de rachat à l'égard du régime PD au 31 décembre 2019. Les taux d'actualisation utilisés sont de 2,4 pour cent pendant 10 ans et de 2,5 pour cent par la suite.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2019 -

En plus de ce qui précède, aux termes de notre programme incitatif 20 pour 20, chaque MHDV, sauf le président et chef de la direction, aurait le droit de recevoir son montant de la prime i) en cas d'un changement de contrôle qui remplit les conditions d'admissibilité; ou ii) en cas de cessation de son emploi à tout moment après que la condition relative au cours a été rempli et avant que la condition relative au délai ne soit remplie, à condition que la cessation de l'emploi soit pour des motifs autres que le rendement. Dans l'éventualité où une telle situation s'était produite le 31 décembre 2019 et où les conditions pertinentes avaient également été remplies à cette date, les montants de la prime payables à chaque MHDV, respectivement, auraient été les suivants : M. McKenzie – 625 000 \$; M. Chhina – 650 000 \$; M. Reid – 520 000 \$; et M. Zieglansberger – 600 000 \$.

Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction

Les lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la haute direction de Cenovus sont exposées à la rubrique *Lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la direction* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Gouvernance en matière de rémunération* de la présente circulaire. Le tableau qui suit présente les lignes directrices sur l'actionnariat et la valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable des membres de la haute direction visés actuels au 2 mars 2020, sauf indication contraire. La valeur utilisée pour calculer les avoirs en actions détenues en propriété véritable est le prix d'achat pondéré moyen dans le cas des achats d'actions et le prix d'attribution pondéré moyen dans le cas des avoirs en UAD. L'utilisation du prix d'achat et/ou d'attribution permet de refléter plus exactement la valeur du choix de placement véritable de chaque MHDV en matière d'actionnariat de Cenovus, comparativement à la valeur actuelle de leur placement antérieur. Les options sur actions ne sont pas comptées comme des actions détenues pour le calcul de l'actionnariat. Advenant que les membres de la haute direction de Cenovus ne respectent pas les lignes directrices sur l'actionnariat, ils ne sont pas tenus de détenir les actions reçues à l'exercice d'options sur actions (après le paiement des prix d'exercice et après impôts) jusqu'à ce que les lignes directrices sur l'actionnariat soient respectées.

Tableau récapitulatif de l'actionnariat des membres de la haute direction				
Nom	Lignes directrices sur l'actionnariat (multiple du salaire de base annuel)	Valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable en fonction du prix d'achat	Multiple de l'actionnariat ¹⁾	Statut ²⁾
Alexander J. Pourbaix	6,0	9 359 667 \$	(8,50)	En conformité
Jonathan M. McKenzie	3,0	1 202 999 \$	(1,92)	En conformité
Harbir S. Chhina	3,0	12 649 529 \$	(19,46)	En conformité
Alan C. Reid	3,0	1 499 758 \$	(2,88)	En conformité
J. Drew Zieglansberger	3,0	1 403 576 \$	(2,30)	En conformité

Notes :

- 1) La valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable a été déterminée au moyen du prix d'achat pondéré moyen dans le cas des actions ordinaires ou du prix d'attribution pondéré moyen dans le cas des UAD. Ces valeurs ne comprennent pas les actions ordinaires acquises depuis le 31 décembre 2019 par suite du versement par Cenovus de cotisations équivalentes aux cotisations personnelles au plan d'investissement de la société.
- 2) MM. McKenzie, Reid et Zieglansberger ont jusqu'au 5 avril 2023, au 1^{er} septembre 2021 et au 2 juin 2021, respectivement, pour atteindre le seuil de 3,0 fois leur salaire de base annuel prévu dans les lignes directrices sur l'actionnariat.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

À la date de la présente circulaire, aucun administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou proposé de Cenovus, aucun ancien administrateur, membre de la haute direction ou employé de Cenovus, ni aucune personne ayant de liens avec l'un d'eux n'a, ou n'a eu, à quelque moment que ce soit en 2019, une dette envers Cenovus ou ses filiales, dans le cadre d'une souscription de titres de Cenovus ou autrement.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

À l'intention des actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée, nous avons pris des arrangements pour la webdiffusion en direct de l'assemblée. Il sera possible d'obtenir les détails sur la façon dont les actionnaires peuvent écouter les délibérations (en anglais) au moyen de la webdiffusion sur notre site Web à l'adresse cenovus.com; un communiqué de presse sera également publié avant l'assemblée. Nos renseignements financiers figurent dans nos états financiers consolidés audités et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément aux lois du Canada, les propositions d'actionnaires ne peuvent être examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires que si elles sont présentées avant une certaine date. La date limite à laquelle Cenovus doit recevoir les propositions des actionnaires en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus devant avoir lieu en 2021 est le 1^{er} décembre 2020. Toutes les propositions doivent être transmises par courrier recommandé au secrétaire général (*Corporate Secretary*) de Cenovus Energy Inc., au 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur Cenovus, y compris l'information financière présentée dans nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et notre rapport de gestion connexe sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com. L'information sur notre site Web ou liée à notre site Web, même si elle est mentionnée dans la présente circulaire n'en fait pas partie. Vous pouvez également transmettre votre demande pour obtenir des exemplaires de nos états financiers et de notre rapport de gestion au secrétaire général (*Corporate Secretary*) de Cenovus Energy Inc., au 225 – 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5. Des exemplaires vous seront fournis gratuitement par la société.

Si vous avez des questions sur l'information figurant dans la présente circulaire ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 866 851-4179 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.



KINGSDALE Advisors

**130 King Street West, Suite 2950, P.O. Box 361
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Numéro sans frais au Canada : 1 866 851-4179

Numéro pour les appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 867-2272

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil.

/s/ Gary F. Molnar

Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 2 mars 2020

ANNEXE A SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Admissibilité Approuvé par les actionnaires en 2009, notre plan d'options sur actions a été créé pour fournir aux employés admissibles un encouragement à atteindre nos objectifs à long terme, pour reconnaître adéquatement les habiletés et le travail des personnes qui contribuent à notre succès et pour recruter et conserver des personnes ayant de l'expérience et des habiletés en leur donnant l'occasion d'acquérir une participation accrue dans le capital de Cenovus. Les administrateurs non salariés de Cenovus ne peuvent pas participer au plan d'options sur actions.

Initiés Le nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission en tout temps destinées à nos initiés ou à leur avantage (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX), aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres, ne peut être supérieur à 10 pour cent du nombre d'actions ordinaires alors en circulation, calculé avant dilution, et le nombre total de nos actions ordinaires émises à des initiés aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres au cours d'une année ne peut être supérieur à 10 pour cent du nombre d'actions ordinaires en circulation, calculé avant dilution.

Administration Le comité RHR est l'administrateur du plan d'options sur actions et a le pouvoir d'interpréter ses modalités et toute entente d'options aux termes de ce plan et peut à son appréciation rattacher des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») jumelés ou des droits de règlement net (« DRN ») aux options. Sous réserve des exigences de la réglementation, les modalités et les restrictions des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions seront établies par le comité RHR et figureront dans une convention d'options.

Prix d'exercice Le prix des actions ordinaires qui peuvent être achetées lors de l'exercice des options est fixé par le comité RHR pour chaque option, mais il ne peut être inférieur à la « valeur marchande » des actions ordinaires. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le conseil a approuvé une modification de la définition de « valeur marchande » pour que celle-ci soit fondée sur un cours moyen pondéré en fonction du volume à une bourse pour les cinq jours de bourse précédents (à condition qu'au moins un lot régulier d'actions ordinaires ait été négocié) plutôt que sur le cours de clôture le jour de l'exercice. Si aucun lot régulier n'a été négocié, la moyenne des cours acheteur et vendeur du jour en question sera utilisée. Cette

modification est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires généralement reconnues, y compris les recommandations de la TSX, car elle est considérée comme moins sensible aux irrégularités sur les opérations que l'utilisation du cours de clôture d'un jour de bourse. L'approbation des actionnaires n'a pas été demandée pour cette modification, puisqu'elle a été approuvée par le conseil, conformément à la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions. Le prix d'exercice des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2018 doit représenter au moins le cours des actions ordinaires à la date d'attribution, lequel correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date à laquelle la convention d'options attribuant l'option est conclue ou, si aucune action ordinaire n'a été négociée le jour en question, le jour précédant au cours duquel des actions ordinaires ont été négociées.

Acquisition Le comité RHR a le droit d'établir au moment d'une attribution si une option particulière pourra être exercée en totalité ou en partie à différentes dates ou pour des raisons autres que l'écoulement du temps. Les options sont généralement acquises à hauteur de 30 pour cent au premier anniversaire, de 30 pour cent au deuxième anniversaire et de 40 pour cent au troisième anniversaire de l'attribution.

Expiration Chaque option (à moins qu'elle ne prenne fin de façon anticipée conformément aux modalités et aux restrictions de la convention d'options) peut être exercée au cours d'une période ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution de l'option que le comité RHR peut fixer.

DPVA jumelés Les options peuvent être associées à des DPVA jumelés qui permettent au titulaire d'une option de renoncer au droit d'exercer ses options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et recevoir une somme en espèces ou des actions ordinaires (à notre appréciation) d'un montant correspondant à l'excédent du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date d'exercice du DPVA jumelé sur le prix d'exercice des options, multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options remises, moins les retenues applicables. Si des DPVA jumelés sont exercés, les droits aux actions ordinaires sous-jacentes sont abandonnés et ce nombre d'actions ordinaires est ajouté aux actions ordinaires mises de côté et peuvent faire l'objet de nouvelles attributions d'options.

Droits de règlement net Les DRN permettent au titulaire d'options, à sa seule appréciation, de

renoncer au droit d'exercer les options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir en échange des actions ordinaires. Le titulaire de l'option recevra le nombre d'actions ordinaires dont la valeur correspond au cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date de la remise des options et exercera simultanément les DRN connexes, après déduction du prix d'attribution de l'option, multiplié ensuite par le nombre d'options remises, moins les retenues applicables.

Ajustements Des ajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

Cessation des droits À la cessation d'un emploi, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises à la fin de la période d'exercice en cas de cessation d'emploi seront confisquées. Si un participant prend sa retraite avant d'avoir atteint 60 ans, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises d'ici la fin de la période d'exercice en cas d'un départ à la retraite seront confisquées. Si un participant décède, les options acquises qui ne sont pas exercées dans les 12 mois de la date de décès seront confisquées.

Incessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire Une option peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès ou d'invalidité. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

Période d'interdiction des opérations Si la période d'exercice d'une option prend fin au cours d'une période pendant laquelle l'exercice des options est interdit par Cenovus ou dans les dix jours ouvrables qui suivent une telle période (la « période d'interdiction des opérations »), la période d'exercice de cette option sera alors prolongée jusqu'à une

date qui tombe dix jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations (la « période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations »), après quoi, l'option viendra à expiration et prendra fin.

Modifications – approbation du conseil Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le plan d'options sur actions ou y mettre fin en totalité ou en partie; toutefois, la modification, la suspension, l'abandon ou la fin de ce plan ne peuvent, sans le consentement des titulaires d'options, modifier de façon défavorable les droits aux termes d'une option déjà attribuée ni y porter atteinte. Toute modification du plan d'options sur actions doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le plan d'options sur actions ou une option particulière sans autre approbation des actionnaires de Cenovus, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) le report ou, dans le cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité, le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options;
- ii) la modification des modalités d'acquisition applicables à une option ou à un groupe d'options;
- iii) la modification des dispositions d'extinction du plan d'options sur actions ou d'une option, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- iv) le devancement de la date d'expiration d'une option;
- v) l'établissement des dispositions d'ajustement aux termes du plan d'options sur actions. Veuillez vous reporter à la rubrique précédente *Ajustements*;
- vi) la modification des définitions figurant dans le plan d'options sur actions et d'autres modifications de nature administrative;
- vii) la modification des modalités d'exercice d'une option ou d'un DPVA jumelé.

Modifications – approbation des actionnaires L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans le cas des modifications qui concernent les aspects suivants :

- i) le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options, sauf en cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité;

- ANNEXE A -

- ii) toute augmentation du nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions;
- iii) toute réduction du prix d'attribution ou annulation et réémission d'options;
- iv) toute prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf s'il est permis de le faire aux termes de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- v) toute augmentation de la durée de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- vi) l'inclusion discrétionnaire d'administrateurs non salariés à titre de participants admissibles;
- vii) toute provision en ce qui concerne la capacité de transfert ou de cession d'options autrement qu'aux fins de règlement d'une succession;
- viii) les modifications de la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions;
- ix) les modifications conditionnelles à l'approbation des actionnaires en vertu du droit applicable (dont, notamment, les règles, règlements et politiques de la TSX).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET NOS PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau qui suit présente certains renseignements sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de Cenovus au 31 décembre 2019 :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (\$) (b)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a)) (c)
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	31 527 591	22,61	25 836 807
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Néant	Néant	Néant
Total	31 527 591	22,61	25 836 807

Le plan d'options sur actions est notre seul plan de rémunération aux termes duquel des titres de capitaux propres ont été autorisés en vue de leur émission. Au 31 décembre 2019, 31 527 591 options au total étaient en cours aux termes du plan d'options sur actions. Depuis 2011, seules les options sur actions assorties de droits de règlement net ont été attribuées.

Au 2 mars 2020, le nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable par les administrateurs et les membres de la haute direction de Cenovus, le nombre d'actions ordinaires détenues par les employés aux termes des plans d'épargne de Cenovus ainsi que le nombre total d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes d'options détenues par des employés totalisaient environ 71 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 5,52 pour cent des actions ordinaires en circulation. En outre, les administrateurs, les membres de la haute direction et les employés détenaient 1 368 879 UAD, 9 302 803 UAP et 10 898 694 UAI.

Actions mises de côté en vue de leur émission Un maximum de 64 millions d'actions ordinaires ont été mises de côté en vue de leur émission aux termes

du plan d'options sur actions, ce qui représente environ 5,21 pour cent du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2019. Il y avait 31 527 591 options en cours aux termes du plan d'options sur actions et 25 836 807 options susceptibles de faire l'objet d'une attribution, ce qui représente environ 2,57 pour cent et 2,10 pour cent, respectivement, du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, un total de 3 866 652 options de Cenovus ont été attribuées, ce qui représente environ 0,31 pour cent du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2019. Les actions ordinaires mises de côté à l'égard d'options déjà attribuées qui expirent ou prennent fin sans avoir été entièrement exercées peuvent être mises de côté et peuvent par la suite faire l'objet d'une option.

Taux de dilution du plan d'options sur actions en 2017, en 2018 et en 2019 En 2019, 3 866 652 options ont été attribuées, ce qui représente un taux de dilution de 0,3147 pour cent; en 2018, 3 949 582 options ont été attribuées, ce qui représente un taux de dilution de 0,3214 pour cent; et en 2017, 3 536 708 options ont été

attribuées, ce qui représente un taux de dilution de 0,3208 pour cent.

MODIFICATION DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Exercice sans espèces Le plan d'options sur actions a été modifié par le conseil le 30 octobre 2019, en conformité avec le pouvoir du conseil aux termes du plan de modifier les mécanismes de l'exercice d'une option, afin de donner aux titulaires d'options la capacité d'effectuer un exercice sans espèces (l'«exercice sans espèces») de leurs options acquises et pouvant être exercées. Aux termes du plan d'options sur actions modifié, en choisissant un exercice sans espèces, le titulaire d'options exerce

ses options en échange de l'émission du nombre d'actions ordinaires visées par l'exercice, lesquelles actions ordinaires seront immédiatement vendues par un courtier indépendant à la bourse (la vente sera réglée deux jours après l'exécution). Le produit de la vente sera transmis à Cenovus aux fins du règlement du prix d'exercice des options, et le solde (déduction faite des retenues d'impôt et des frais) sera payé comme il est indiqué par ailleurs par le titulaire d'options. Conformément aux exigences du plan d'options sur actions et aux autres exigences réglementaires, aucune approbation par une tierce partie n'était nécessaire pour donner effet à cette modification, qui a pris effet le 30 octobre 2019.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Notre conseil est responsable d'établir, au moins une fois l'an, si chaque administrateur est indépendant ou non au sens indiqué dans le Règlement 58-101. En règle générale, le conseil considère qu'un administrateur est indépendant s'il n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la société dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il entrave le jugement indépendant de l'administrateur. Dans son examen, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'effet de tous les liens qu'ont les administrateurs avec la société, dont les relations d'affaires, familiales et autres.

M. Daniel, notre président du conseil actuel, est indépendant et, à l'heure actuelle, notre conseil se compose de 12 administrateurs, dont 11 sont indépendants, y compris MM. Daniel et Thomson, qui quittent le conseil cette année et ne se présentent pas aux fins d'élection. M. Keith M. Casey, notre nouveau candidat à l'élection, est aussi indépendant. M. Pourbaix, en tant que président et chef de la direction, n'est pas indépendant et est le seul membre de notre conseil qui est aussi membre de la direction. Chaque comité du conseil, soit le comité d'audit, le comité RHR, le comité CG et le comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves (le « comité SERR »), se compose entièrement d'administrateurs indépendants.

Chez Cenovus, les rôles de président du conseil et de président et chef de la direction sont distincts. Le président du conseil gère les affaires du conseil, notamment en travaillant avec le président et chef de la direction pour assurer l'efficacité des relations entre les administrateurs, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public. Une description détaillée des principales responsabilités du président du conseil figure dans les lignes directrices générales du président du conseil d'administration et des présidents des comités, qui peuvent être consultées, en anglais, à l'adresse cenovus.com.

Toutes les réunions du conseil et du comité comprennent une séance à laquelle seuls les administrateurs indépendants assistent, en l'absence de membres de la direction, afin de faciliter la discussion libre et franche entre les administrateurs indépendants.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité fondamentale de notre conseil est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires, en agissant dans l'intérêt fondamental de la société, et d'assurer, au moyen d'un régime de

gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois. Le mandat du conseil d'administration (le « mandat du conseil ») énonce les responsabilités clés qui incombent au conseil relativement à sa gestion et comprend les responsabilités principales décrites ci-après.

Rendement du chef de la direction Notre conseil nomme le président et chef de la direction et évalue son rendement par rapport à une série d'objectifs de la société convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur de placement des actionnaires.

Plan stratégique Notre conseil est chargé de réviser et d'approuver notre plan stratégique chaque année. La révision annuelle de la stratégie porte sur les objectifs clés du plan stratégique, ainsi que sur les objectifs financiers et opérationnels quantifiables de même que sur les systèmes de reconnaissance, de contrôle et de réduction des principaux risques commerciaux. Notre conseil examine tous les documents ayant trait au plan stratégique avec la direction, en discute avec elle et, tout au long de l'année, reçoit de celle-ci des mises à jour de l'information concernant le plan stratégique. La direction est tenue d'obtenir l'approbation de notre conseil pour toute opération qui pourrait avoir une incidence importante sur notre plan stratégique.

Chaque année, notre conseil organise deux réunions stratégiques distinctes avec la direction. À ces réunions, le conseil, dans une perspective à long terme, aborde avec la direction des questions de haute importance qui peuvent influencer sur notre entreprise. Les réunions aident la direction à préparer l'élaboration du plan stratégique annuel.

Rémunération Notre conseil approuve la rémunération du président et chef de la direction et des membres de la haute direction. Pour obtenir une description de la méthode selon laquelle la rémunération des membres de la haute direction visés de la société est fixée, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulation.

Gestion des risques Cenovus est exposée à un certain nombre de risques dans ses démarches pour atteindre ses objectifs stratégiques. Certains de ces risques ont une incidence sur le secteur pétrolier et gazier dans son ensemble, alors que d'autres sont propres à nos activités. Notre conseil est chargé de s'assurer de l'existence d'un système approprié de contrôle interne pour repérer les principaux risques qui nous touchent, dont les risques financiers, les risques liés à l'exploitation et les risques liés à la réputation, et de surveiller le processus de gestion de ces risques. Dans le cadre de cette

responsabilité, le conseil a approuvé notre programme de gestion des risques d'entreprise, lequel met en place un processus systématique d'identification, de mesure, de classement par ordre de priorité et de gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise de Cenovus. L'incidence possible de chacun des risques sur l'atteinte des objectifs stratégiques de Cenovus ainsi que la probabilité de réalisation de ces risques sont évaluées. Les risques sont analysés au moyen d'une grille de risques et d'autres outils d'évaluation standardisés. Le conseil supervise la mise en application du programme de gestion des risques d'entreprise par la direction et exerce une surveillance sur les activités de gestion des risques.

Communications Notre conseil est chargé d'approuver une ou des politiques de communications assurant la mise en place d'un système de communications entre l'entreprise et toutes les parties intéressées, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit systématique, transparente, continue et à point nommé et qui facilite la tâche des parties intéressées désireuses de faire part de leurs commentaires.

Nous fournissons des renseignements détaillés sur notre entreprise et nos résultats financiers et d'exploitation conformément à nos obligations d'information continue prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Nos communiqués de presse et autres documents obligatoires doivent être déposés dans la banque de données électronique gérée par les ACVM, connue sous le nom de « SEDAR », à l'adresse sedar.com, ainsi que dans la banque de données qui est gérée par la SEC, connue sous le nom de « EDGAR », à l'adresse sec.gov. On peut également se procurer ces documents et d'autres renseignements sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Notre conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les principales questions touchant les communications. Les moyens à la disposition des actionnaires souhaitant nous transmettre leurs commentaires comprennent les suivants :

- a) les assemblées et les communications avec les actionnaires aux termes de la *Politique favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation*;
- b) l'adresse de courriel investor.relations@cenovus.com;
- c) une ligne d'assistance confidentielle et, s'il est souhaité, anonyme, pour signaler toute préoccupation relative à l'intégrité par courriel à l'adresse integrity.help@cenovus.com, par téléphone au numéro 1 877 760-6766, ou par correspondance à nos bureaux administratifs à l'adresse 225 - 6 Avenue S.W., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5;

- d) notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Computershare, qui a un site Web à l'adresse www.computershare.com/Cenovus et un numéro de téléphone sans frais (1 866 332-8898) pour aider les actionnaires.

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec tout administrateur, y compris notre président du conseil, en écrivant à l'adresse suivante :

a/s Conseil d'administration
Cenovus Energy Inc.
225 - 6 Avenue S.W., P.O. Box 766
Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5

Attentes à l'égard des administrateurs Le mandat du conseil établit également les attentes à l'égard des administrateurs ainsi que leurs fonctions dans l'entreprise, notamment le devoir d'assister à toutes les réunions et l'obligation de veiller à ce que les documents du conseil soient distribués à tous les administrateurs suffisamment tôt avant les réunions ordinaires pour que ces derniers puissent les examiner adéquatement. Notre conseil a un code de déontologie à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés, des entrepreneurs et des consultants et veille à ce qu'il soit respecté; il approuve toute dérogation à ce code de la part des dirigeants et des administrateurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre code de déontologie, veuillez vous reporter à la rubrique *Éthique commerciale - Code de conduite et d'éthique commerciale* de la présente rubrique *Gouvernance*.

Gouvernance Le conseil a la responsabilité de mettre sur pied un régime de gouvernance adéquat, notamment des politiques et des pratiques lui permettant que ses fonctions soient indépendantes de la direction et que des processus soient en place pour traiter toutes les questions d'ordre réglementaire ou administratif, ou relevant du domaine des valeurs mobilières ou de la conformité, qui s'appliquent. Notre conseil a établi des limites claires en ce qui concerne le pouvoir de la direction. Dans le but d'améliorer la gouvernance, le comité CG a la responsabilité d'en examiner tous les aspects, d'en faire rapport et de proposer des recommandations à ce sujet à notre conseil.

Le mandat du conseil est présenté ci-après et également accessible sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration (le « conseil ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue

d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois.

Responsabilité de l'équipe de haute direction

- Nommer le chef de la direction et les membres de la haute direction, approuver leur rémunération et superviser le rendement du chef de la direction en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires.
- De concert avec le chef de la direction, définir le mandat de ce dernier de façon claire, ce qui comprend une description des responsabilités de gestion.
- Veiller à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la direction.

Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière

- Procéder à l'examen annuel et à l'adoption d'une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.
- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et à ce que les meilleures procédures existantes soient mises en place pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place des procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires et administratives et relevant du domaine des valeurs mobilières et d'autres questions du domaine de la conformité.
- Veiller à mettre en place les procédures dont la société a besoin pour atténuer les effets sur l'environnement, s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre de ses activités, et exercer ses activités tout en respectant les normes reconnues.
- Veiller à ce qu'un système de contrôle interne adéquat soit en place.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées en rapport avec les critères d'attestation applicables concernant la communication de l'information financière de la

société et de toute autre information au sujet de celle-ci.

- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.
- Réviser et examiner à des fins d'approbation toute modification ou dérogation suggérée par la direction à la stratégie établie, aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou à toute question qui s'écarte du cours normal des affaires.
- Réviser les résultats financiers et les résultats d'exploitation par rapport à la stratégie, aux budgets et aux objectifs établis.

Intégrité/Conduite de la société

- Approuver une ou des politiques de communication de l'information assurant la mise en place d'un système de communication entre l'entreprise et toutes les parties intéressées, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit méthodique, transparente, continue et à point nommé et qui permet aux parties intéressées de faire part de leurs commentaires.
- Approuver un code de conduite et d'éthique commerciales pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers, en surveiller l'application et approuver toute dérogation à l'application de ce code de la part des dirigeants et des administrateurs.

Procédure et efficacité du conseil

- Veiller à ce que les documents du conseil soient distribués aux administrateurs suffisamment tôt avant les réunions régulières pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- Participer au processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité de candidatures et de gouvernance, et notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (la Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance à l'extérieur du Québec) (tel qu'il est mis en œuvre par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifié de temps à autre).

- Approuver la nomination des administrateurs.
- Donner des orientations générales à chaque nouvel administrateur.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, et notamment les pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.
- Instaurer des pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.
- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité d'audit à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.
- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'un administrateur.
- On s'attend à ce que chaque membre du conseil saisisse la nature et les activités de l'entreprise de la société et qu'il se tienne au courant des tendances politiques, économiques et sociales existantes dans tous les pays ou toutes les régions où la société investit ou prévoit effectuer des investissements.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement, et au moins une fois par trimestre, sans les administrateurs non indépendants et les membres de la direction.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, telles qu'elles sont définies dans les règlements de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations de nature réglementaire ou juridique, comme celles qui ont trait à l'approbation des dividendes, à l'émission de titres, etc.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES DESCRIPTIONS DE POSTES

Le conseil a approuvé des lignes directrices générales à l'égard du président et chef de la direction, du président du conseil et de chaque président d'un comité du conseil, qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Président et chef de la direction La responsabilité première du président et chef de la direction est l'orientation et la gestion générales de l'entreprise et des affaires de Cenovus, conformément à la

stratégie et aux objectifs de la société que le conseil a approuvés et dans le cadre des pouvoirs restreints délégués par le conseil. Notre conseil est chargé de surveiller le rendement du président et chef de la direction en fonction d'objectifs de la société convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire.

Président du conseil La responsabilité première du président du conseil est de gérer efficacement les affaires du conseil, de s'assurer qu'il est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement, et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, dont celles concernant les questions de gouvernance.

Président d'un comité La responsabilité première du président de tout comité du conseil est de gérer efficacement les fonctions du comité, de s'assurer qu'il est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

ÉVALUATION ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Nous avons mis en place des processus qui facilitent l'évaluation et le renouvellement de notre conseil. L'évaluation du conseil fait appel à des pratiques établies pour l'évaluation courante de l'efficacité du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. La procédure de renouvellement du conseil comprend un mécanisme qui permet de déterminer les compétences, l'expertise et l'expérience qui sont requis pour gérer efficacement les activités de Cenovus ainsi que des processus visant à repérer, à évaluer et à recommander des candidats compétents pour siéger au conseil.

Le comité CG est chargé d'évaluer l'efficacité et l'apport de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil rencontre périodiquement chaque administrateur en vue de discuter de l'efficacité de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Pour aider le président du comité CG dans cette analyse, chaque administrateur est tenu de remplir une fois par année, sous le couvert de l'anonymat, un questionnaire sur l'efficacité et, à intervalles réguliers, un formulaire d'auto-évaluation et un formulaire d'évaluation par les pairs. Les évaluations comprennent une analyse des connaissances, des compétences, de l'expérience et des apports significatifs de chaque administrateur et tiennent compte des points forts que présentent l'âge, le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique et d'autres traits

- ANNEXE B -

distinctifs de chaque administrateur pour le conseil. Le conseil a pour politique de retenir les services d'un tiers indépendant pour évaluer l'efficacité du conseil au moins tous les trois ans. La première évaluation effectuée à l'externe a été réalisée par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en 2017.

Le président du comité CG rencontre également le président du conseil à intervalles réguliers pour passer en revue l'efficacité de ce dernier à titre de président du conseil et de membre de notre conseil. Le comité CG évalue la pertinence des renseignements donnés à nos administrateurs, de la communication entre notre conseil et la direction et de la procédure de notre conseil et des comités du conseil.

Le comité CG recommande à notre conseil les modifications éventuelles qui amélioreraient le rendement de notre conseil en fonction de toutes les évaluations du comité CG.

Le processus continu de renouvellement et d'examen de la composition du conseil implique l'utilisation d'une grille des compétences qui aide le comité CG et le conseil à repérer des lacunes au niveau des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur qui, selon un examen des pratiques exemplaires recommandées, du mandat du conseil, de la *politique relative à la diversité du conseil*, des objectifs à long terme de Cenovus et des renseignements communiqués par le groupe de référence, sont considérées comme les plus importantes pour Cenovus.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE CLÉS

Le tableau suivant présente un résumé des compétences et de l'expérience clés de chaque administrateur.

Compétences et expérience	Administrateur													Nombre total d'administrateurs ¹⁾³⁾
	Keith M. Casey ¹⁾	Susan F. Dabarno	Patrick D. Daniel ²⁾³⁾	Jane E. Kinney	Harold N. Kvisle	Steve F. Leer	M. George Lewis	Keith A. MacPhail	Richard J. Marcogliese	Claude Mongeau	Alexander J. Pourbaix ⁴⁾	Wayne G. Thomson ³⁾	Rhonda I. Zygocki	
Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier	✓		✓		✓			✓	✓		✓	✓	✓	8
Expérience à titre de membre de la haute direction	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	11
Planification stratégique et exécution	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Exploitation et développement des ressources			✓		✓			✓	✓			✓	✓	6
Raffinage	✓				✓				✓					3
Commercialisation et transport	✓		✓		✓	✓		✓		✓	✓			7
Finances, comptabilité et marchés financiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	12
Gestion des risques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Relations avec les gouvernements et les parties intéressées	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	12
Sécurité, environnement et santé	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	11
Membres des comités														
Audit		●	●	●	●					Président		●		6
Ressources humaines et rémunération			●			●	●	●	●				Président	6
Candidatures et gouvernance		●	●		●	Président	●						●	6
Sécurité, environnement, responsabilité et réserves			●	●				●	●	●		Président		6

Notes :

- 1) M. Casey n'est pas encore membre du conseil et par conséquent, il n'a été nommé membre d'aucun comité du conseil.
- 2) En tant que président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG et du comité SERR, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint.
- 3) MM. Daniel et Thomson quittent le conseil et ne seront pas candidats à l'élection cette année.
- 4) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.

Le comité CG maintient un programme dynamique en vue d'examiner des candidats éventuels aux postes d'administrateurs pour maintenir le renouvellement du conseil de Cenovus. Le comité CG et le conseil reconnaissent les avantages que peuvent offrir de nouvelles perspectives, idées et stratégies commerciales et sont en faveur d'un renouvellement périodique du conseil. Le comité CG et le conseil reconnaissent également que l'expérience d'un administrateur et sa connaissance des affaires de Cenovus constituent un atout considérable. Par conséquent, pour créer un équilibre entre l'avantage de l'expérience et le besoin de nouvelles perspectives et de renouvellement, le conseil a mis en place une limite de 12 ans pour la durée du mandat des administrateurs non salariés

aux termes de sa *politique relative à la durée du mandat* du conseil. La *politique relative à la durée du mandat* du conseil donne au conseil la possibilité de recommander, à son appréciation, que le mandat d'un administrateur non salarié soit prolongé ou de demander la démission d'un administrateur non salarié avant la limite de 12 ans.

Processus d'identification des candidats possibles aux postes d'administrateurs

Le comité CG est composé exclusivement d'administrateurs indépendants et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne les nominations et les affaires de gouvernance en examinant celles-ci et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins.

- ANNEXE B -

L'une des responsabilités les plus importantes du comité CG consiste à repérer, à évaluer et à recommander au conseil des candidats. Le comité CG reçoit des propositions de candidature des administrateurs et du président et chef de la direction et les évalue. Le comité CG a également le pouvoir de retenir les services de cabinets de recherche aux fins de repérer des candidats convenables aux postes d'administrateurs en vue de leur évaluation et peut, avec l'approbation de la majorité de ses membres, retenir les services de ressources externes jugés souhaitables.

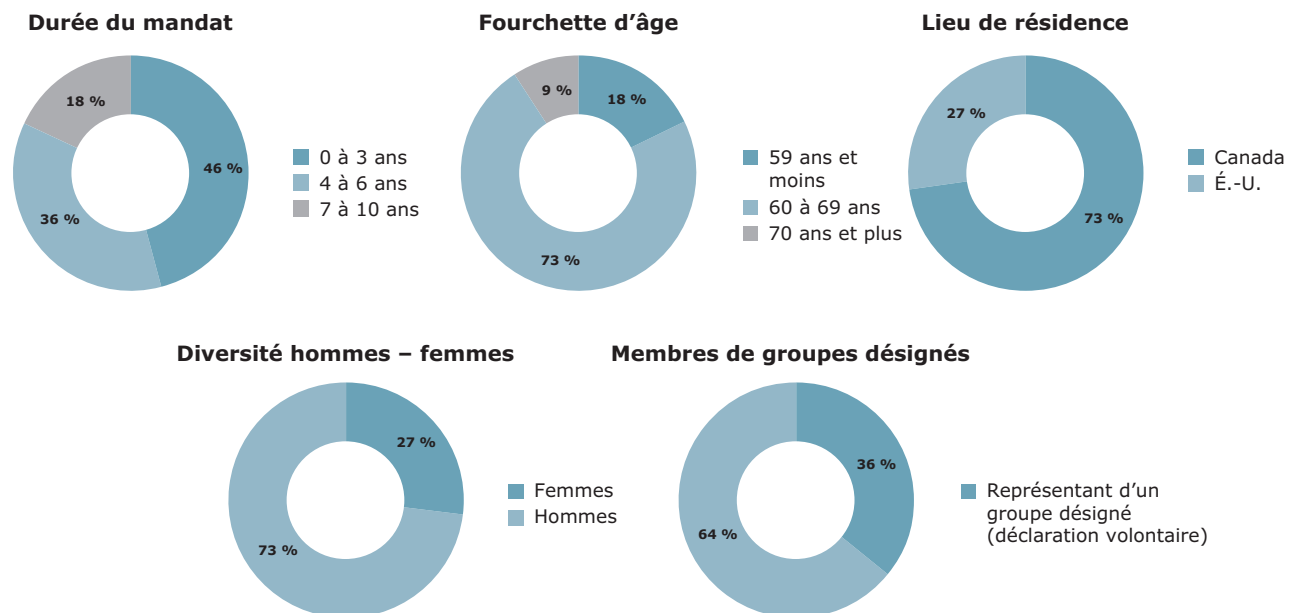
Le conseil est d'avis que ses membres devraient être des administrateurs hautement qualifiés qui font preuve d'intégrité et qui présentent les compétences nécessaires pour superviser la direction. Par conséquent, toutes les nominations au conseil sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise, de l'expérience et de l'indépendance dont le conseil dans son ensemble a besoin pour être efficace. Cenovus reconnaît les avantages que présente un conseil diversifié qui tient compte et fait bon usage des différences entre

les administrateurs sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur et dont les membres sont représentatifs de divers genres, des minorités visibles, des peuples autochtones, des personnes présentant un handicap, de diverses tranches d'âge et d'autres traits distinctifs. Par conséquent, conformément à la *politique relative à la diversité du conseil*, le comité CG tient compte de ces différences pour déterminer la composition optimale du conseil et recherche un bon équilibre entre celles-ci.

Le comité CG examine la grille des compétences qui énumère les compétences, l'expertise et l'expérience dans le secteur que Cenovus considère les plus importantes et que possèdent les administrateurs qui sont actuellement candidats à l'élection, ainsi que les critères de diversité et d'autres traits distinctifs entre les administrateurs, dans le cadre de l'évaluation annuelle, sur le plan du rendement, de l'efficacité du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur et de la recherche de candidats appropriés à l'élection au conseil.

DIVERSITÉ

Cenovus reconnaît les avantages que présente un conseil diversifié, qui tient compte et fait bon usage des différences entre les administrateurs sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur et dont les membres sont représentatifs de divers genres, des minorités visibles, des peuples autochtones, des personnes vivant avec un handicap, de diverses tranches d'âge et d'autres traits distinctifs. Les graphiques qui suivent présentent un aperçu de la diversité de notre conseil au 2 mars 2020 :



En février 2020, le conseil a révisé la *politique relative à la diversité du conseil* (qui peut être consultée sur notre site Web à l'adresse cenovus.com) afin de tenir compte de l'engagement de la société envers ces principes. Cette politique reconnaît ce qu'apporte la diversité à la prise de

décisions prudente et à la pensée stratégique, et elle contient un engagement visant à repérer et à nommer des candidats aux postes d'administrateurs qui sont hautement qualifiés en raison de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience et à tenir compte de critères de diversité

comme le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs des administrateurs, au moment de déterminer la composition optimale du conseil et d'évaluer son efficacité. La *politique relative à la diversité du conseil* vise idéalement à ce qu'au moins 40 pour cent des administrateurs indépendants du conseil soient représentés par des femmes, des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap et des membres des minorités visibles (collectivement, les « groupes désignés »), au moins trois membres indépendants du conseil étant des femmes, d'ici 2025. La *politique relative à la diversité du conseil* oblige également le conseil à passer en revue régulièrement, au moins une fois tous les cinq ans, la politique et l'efficacité de sa mise en application et à revoir la pertinence d'un programme de renouvellement conçu pour obtenir la composition alors souhaitable, selon le conseil, en termes de compétences, d'expertise, d'expérience dans le secteur, d'indépendance, d'âges, d'hommes et de femmes, d'Autochtones, de gens vivant avec un handicap, d'origines ethniques et d'autres traits distinctifs et, s'il est jugé souhaitable, à entreprendre un programme visant à apporter les changements concomitants à la composition du conseil. Compte tenu de son expérience dans la recherche de candidats, le comité CG croit que ces changements pourront être effectués dans un délai raisonnable et approprié.

En 2015, nous visons idéalement à ce qu'au moins le tiers des membres indépendants du conseil soient des femmes d'ici 2020. En date de la présente circulaire, trois de nos onze administrateurs indépendants sont des femmes. Après l'assemblée, si tous les candidats aux postes d'administrateurs sont élus, nous aurons atteint notre objectif de 2015 selon lequel au moins le tiers des membres indépendants du conseil doivent être des femmes d'ici 2020.

Le comité CG reconnaît que l'atteinte de la cible idéale est fonction de divers facteurs externes, comme la disponibilité de candidats intéressés et qualifiés, le nombre de postes d'administrateurs à combler et les événements macroéconomiques possibles qui peuvent influencer sur les compétences, l'expertise et l'expérience que recherche le conseil. Bien que la diversité constitue un aspect important et très utile à prendre en considération pour l'évaluation des candidats éventuels aux postes d'administrateurs, toutes les nominations sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la société. En outre, le conseil reconnaît l'importance de disposer de la souplesse nécessaire pour nommer des candidats qualifiés lorsqu'ils sont disponibles; il ne peut donc s'engager à choisir un candidat d'abord en fonction de la diversité sans tenir compte de tous les autres facteurs.

Le conseil participe activement à ce processus de renouvellement, dirigé par le comité CG, et a fait appel à un cabinet de services de recherche externe pour repérer des candidats éventuels. Dans le déroulement de la recherche, une attention particulière a été portée au repérage comme candidates de femmes présentant les compétences recherchées et à l'acquisition des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont la société a besoin à mesure que ses activités et le contexte commercial évoluent. L'attention sera désormais portée au repérage de candidats présentant les compétences recherchées qui s'identifient comme étant issus du peuple autochtone ou des minorités visibles ou vivant avec un handicap et qui possèdent les compétences, l'expertise et l'expérience essentielles au conseil pour l'exercice de ses fonctions. Le comité CG et le conseil sont heureux de constater que tous les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs qui ont été choisis dans le cadre du processus de renouvellement du conseil sont les personnes qui conviennent au conseil compte tenu des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont la société a besoin.

Attention portée à la représentation des groupes désignés dans les nominations de membres de la haute direction L'une des responsabilités fondamentales de notre conseil est de nommer une équipe de direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise. Le conseil reconnaît l'importance de la diversité, notamment la diversité hommes-femmes, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap et l'origine ethnique, et cherche à repérer et à nommer des membres de la haute direction hautement qualifiés en fonction de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience dans le secteur, tout en tenant compte de critères de diversité comme le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs lorsqu'il nomme des membres de la haute direction. Tous ces facteurs sont pris en considération en vue de garantir que notre équipe de haute direction a les compétences, l'expertise et l'expérience dans le secteur nécessaires pour être efficace.

Objectifs en matière de représentation des groupes désignés au conseil et dans des postes de haute direction Cenovus s'engage à assurer une diversité au sein du conseil et parmi les membres de la haute direction et à respecter ses obligations aux termes de sa *politique relative à la diversité du conseil*. Le conseil a adopté une cible idéale selon laquelle au moins 40 pour cent des administrateurs indépendants du conseil doivent être représentés par des membres des groupes désignés, au moins trois membres indépendants du conseil étant des femmes, d'ici 2025. Bien que la diversité constitue un élément important et très utile pour l'évaluation

des candidats éventuels aux postes d'administrateurs ou de membres de la haute direction, toutes les nominations sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la société. En outre, l'importance de disposer de la souplesse nécessaire pour nommer des candidats qualifiés lorsqu'ils sont disponibles signifie que Cenovus ne peut s'engager à choisir un candidat d'abord en fonction de son sexe, de son statut autochtone, de son handicap ou de son origine ethnique sans tenir compte de tous les autres facteurs. Par conséquent, Cenovus n'a pas adopté de cibles précises à atteindre à une date donnée pour ce qui est de la représentation des femmes, des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap ou des minorités visibles pour la composition de l'équipe de haute direction, que ce soit individuellement ou collectivement.

Diversité hommes-femmes au conseil et dans les postes de haute direction En date du 31 décembre 2019, trois des douze (25 pour cent) membres du conseil et une des neuf (11 pour cent) membres de la haute direction de la société sont des femmes. Depuis 2015, année de l'adoption initiale de la *politique relative à la diversité du conseil* par Cenovus, le nombre de membres du conseil qui sont des femmes a augmenté de un (11 pour cent du conseil au 31 décembre 2014). Une autre femme a été élue au conseil en 2019. Aucune autre femme n'a été nommée membre de la haute direction en 2019.

Diversité reliée aux Autochtones au conseil et dans les postes de haute direction En date du 31 décembre 2019, zéro des douze (zéro pour cent) membres du conseil et zéro des neuf (zéro pour cent) membres de la haute direction de la société s'identifient comme étant Autochtones.

Diversité ethnique au conseil et dans les postes de haute direction En date du 31 décembre 2019, zéro des douze (zéro pour cent) membres du conseil et un des neuf (11 pour cent) membres de la haute direction de la société s'identifient comme étant membres des minorités visibles.

Diversité reliée aux personnes vivant avec un handicap au conseil et dans les postes de haute direction En date du 31 décembre 2019, un des douze (huit pour cent) membres du conseil et zéro des neuf (zéro pour cent) membres de la haute direction de la société s'identifient comme des personnes vivant avec un handicap.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le comité CG est chargé d'établir des procédures d'orientation et de formation des nouveaux

membres du conseil en ce qui a trait à leur rôle et à leurs responsabilités et d'offrir un perfectionnement continu aux membres actuels de notre conseil.

Orientation Nous avons un programme structuré destiné aux nouveaux administrateurs concernant, entre autres, le rôle du conseil, de ses comités et de ses administrateurs ainsi que la nature de notre entreprise et son fonctionnement. Il comprend une série d'entrevues et de séances d'orientation avec les membres de la haute direction, dont des survols des principales propriétés productrices et zones d'activités. Dans le cadre de l'orientation officielle, les nouveaux administrateurs rencontrent chacun des membres de l'équipe de direction de Cenovus pour passer en revue les activités de la société. Outre le programme structuré, les nouveaux membres de notre conseil sont incités à effectuer leurs propres contrôles diligents au moyen de réunions indépendantes avec le président de notre conseil, notre président et chef de la direction ou tout autre administrateur de leur choix. Les administrateurs ont également l'occasion de rencontrer l'équipe de direction au cours de l'année pour des séances informelles de questions et de réponses.

Formation continue Nous donnons à tous les administrateurs l'occasion, par des séances de formation continue, d'améliorer leurs compétences en tant qu'administrateurs et de consolider leurs connaissances du contexte commercial dans lequel nous évoluons. Au cours de 2019, ces séances ont compris les activités suivantes :

- En avril, les administrateurs ont participé à un atelier sur les opérations de couverture et la gestion du risque associé au marché présenté par le personnel de Cenovus. Tous les membres indépendants du conseil y ont assisté.
- En juillet, les administrateurs ont participé à un atelier sur la stratégie en matière de technologies de l'information présenté par le personnel de Cenovus. Tous les membres indépendants du conseil y ont assisté.
- En octobre, les administrateurs ont participé à une visite de nos installations de Bruderheim, qui était axée sur la sécurité, l'environnement, la responsabilité et les réserves. Tous les membres indépendants du conseil y ont assisté. Les administrateurs ont aussi participé à un atelier sur la cybersécurité présenté par le personnel de Cenovus. Tous les membres du conseil y ont assisté.

Outre les programmes permanents internes de formation continue, les administrateurs peuvent assister à des programmes de formation externes conçus pour les aider dans leur perfectionnement d'administrateur. Tous ces programmes externes sont approuvés par le président du conseil.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Nous avons adopté une série de principes directeurs et de valeurs indiquant les fondements selon lesquels nous exerçons nos activités comme entreprise dotée de principes rigoureux et visant un rendement élevé. Ces principes et valeurs, conjugués à notre *politique de responsabilité d'entreprise*, déterminent notre engagement à exercer nos activités conformément à la déontologie et aux lois. Le président et chef de la direction, conformément aux lignes directrices relatives à son poste, préconise une culture d'entreprise qui met en valeur des pratiques déontologiques et encourage l'intégrité et la responsabilité sociale de chacun.

Code de conduite et d'éthique commerciale Le *code de conduite et d'éthique commerciale* doit être observé par tous les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et fournisseurs de services. Le *code de conduite et d'éthique commerciale* a été considérablement modifié récemment pour y inclure un message du président et chef de la direction ainsi que du contenu portant sur nos valeurs et notre réputation, l'utilisation responsable de l'information, l'importance d'agir avec intégrité, la conformité, l'absence de représailles et les ressources disponibles pour partager des préoccupations ou dénoncer des violations possibles. Tous nos administrateurs, dirigeants et employés sont priés d'étudier le *code de conduite et d'éthique commerciale* et de confirmer tous les ans qu'ils comprennent leurs responsabilités individuelles et se conforment à ses dispositions. Les entrepreneurs et fournisseurs de services doivent également prendre connaissance chaque année des politiques en matière de conduite commerciale de Cenovus. Toute dérogation au *code de conduite et d'éthique commerciale* de la part d'un dirigeant ou d'un administrateur ne peut être approuvée que par notre conseil et sera communiquée sans délai aux actionnaires, comme l'exige la loi. Il est possible d'obtenir le *code de conduite et d'éthique commerciale* sur notre site Web à l'adresse cenovus.com ainsi que sous le profil SEDAR de la société au sedar.com.

Pratique d'enquête Nous avons en place une *pratique d'enquête*, c'est-à-dire une procédure efficace, constante et adéquate selon laquelle tous les incidents pouvant éventuellement constituer des infractions à nos politiques ou pratiques ou aux lois, règlements, règles et politiques qui nous sont applicables sont dûment signalés et examinés, font l'objet d'enquêtes et sont documentés et dûment résolus. À cette fin, le comité des enquêtes mène, passe en revue et encadre les enquêtes. De plus, le comité des enquêtes soumet au comité d'audit les infractions se rapportant à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit. Les comités du conseil visés, y compris plus

particulièrement le comité d'audit, reçoivent chaque trimestre une récapitulation faisant état de la nature et de la progression des enquêtes en cours et de la conclusion des enquêtes menées depuis le dernier compte rendu. Ces comités du conseil signaleront à notre conseil toute enquête importante ou d'envergure.

Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité

Nous avons mis à la disposition des parties intéressées une ligne d'assistance pour les questions d'intégrité qui leur fournit un moyen supplémentaire de faire part de leurs préoccupations quant à la façon dont nous exerçons nos activités. Les préoccupations peuvent être communiquées de vive voix au moyen de la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité ou par écrit et peuvent être communiquées sous le couvert de l'anonymat ou de façon confidentielle. Toutes les préoccupations transmises au moyen de cette ligne d'assistance qui concernent des violations des politiques ou des pratiques sont traitées conformément à la *pratique d'enquête*. Chaque trimestre, un rapport des enquêtes menées et des plaintes communiquées au moyen de cette ligne d'assistance, qui respecte l'anonymat et la confidentialité, est préparé et remis aux comités du conseil pertinents à l'une de leurs réunions régulières.

Conflits d'intérêts Outre les obligations prévues par la loi selon lesquelles les administrateurs doivent s'occuper des questions de conflits d'intérêts, nous avons établi un protocole en vue d'aider notre équipe de haute direction dans sa gestion par anticipation des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient avoir une incidence sur un administrateur donné. Le protocole exige d'un membre de l'équipe de haute direction qu'il confirme au président et chef de la direction l'existence d'un conflit d'intérêts éventuel chez un administrateur en particulier, qu'il en avise le président du conseil pour que ce dernier en informe au préalable l'administrateur visé, qu'il voit à exclure la partie des documents de référence écrits qui donne lieu au conflit avant leur remise à l'administrateur visé pour la réunion et, à l'égard de ce point particulier, qu'il fasse une recommandation directement à l'administrateur visé lui indiquant de s'abstenir de participer à la réunion ou de s'en faire excuser.

Politique relative à la communication de l'information et aux opérations effectuées par les employés

Nous avons une politique relative à la communication de l'information et aux opérations effectuées par les employés qui régit le comportement de tous les membres du personnel, des entrepreneurs, des conseillers et des administrateurs ainsi que des lignes directrices sur les opérations restreintes et les opérations d'initiés à l'intention des administrateurs et des membres de la haute direction.

MEMBRES DES CONSEILS D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Notre conseil n'a adopté aucune politique officielle limitant le nombre d'autres conseils auxquels nos administrateurs peuvent siéger. Toutefois, le mandat de notre comité d'audit précise que les administrateurs ne peuvent siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse d'abord que ces mandats ne porteront pas atteinte à la capacité de l'administrateur de siéger de façon efficace à notre comité d'audit.

Le tableau qui suit présente les autres émetteurs assujettis aux conseils desquels les administrateurs et les candidats aux postes d'administrateurs de Cenovus siègent en tant qu'administrateurs au 2 mars 2020 ainsi que la bourse à la cote de laquelle les titres de ces émetteurs sont inscrits.

Administrateur/Candidat	Émetteur assujetti	Bourse
Keith M. Casey ¹⁾	Aucun	-
Susan F. Dabarno	Société Financière Manuvie	TSX, NYSE, Bourse des Philippines
Patrick D. Daniel ²⁾	Banque Canadienne Impériale de Commerce	TSX, NYSE
Jane E. Kinney	Intact Corporation financière	TSX
Harold N. Kvisle	ARC Resources Ltd. Finning International Inc.	TSX TSX
Steven F. Leer	Norfolk Southern Corporation Parsons Corporation	NYSE NYSE
M. George Lewis	Legal & General Group plc	London Stock Exchange
Keith A. MacPhail	Bonavista Energy Corporation NuVista Energy Ltd.	TSX TSX
Richard J. Marcogliese	Delek US Holdings, Inc.	NYSE
Claude Mongeau	Norfolk Southern Corporation La Banque Toronto-Dominion	NYSE TSX, NYSE
Alexander J. Pourbaix	Canadian Utilities Limited	TSX
Wayne G. Thomson ²⁾	Aucun	-
Rhonda I. Zygocki	Aucun	-

Notes :

1) M. Casey est un nouveau candidat au poste d'administrateur.

2) MM. Daniel et Thomson quitteront le conseil et ne se présenteront pas aux fins d'élection à l'assemblée.

Mandats d'administrateurs interreliés

Le conseil considère qu'au nom d'une bonne gouvernance, les administrateurs doivent éviter d'occuper, si possible, des postes d'administrateurs interreliés. Le conseil examine plutôt les circonstances de chaque situation afin d'examiner les relations importantes susceptibles d'entraver l'indépendance. Le tableau suivant présente les seuls mandats d'administrateurs interreliés parmi nos administrateurs.

Société	Mandats d'administrateurs interreliés	Membres de comités interreliés
Norfolk Southern Corporation	Steven F. Leer Claude Mongeau	Comité de la rémunération Comité de la rémunération

Au 2 mars 2020, MM. Leer et Mongeau sont tous deux membres du conseil et du comité de la rémunération de Norfolk Southern Corporation. Le conseil a déterminé que ces mandats interreliés ne nuisent pas à la capacité de M. Leer ni à celle de M. Mongeau d'exercer leur jugement indépendant en tant que membres du conseil.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS

Le relevé des présences de chaque personne qui a été membre du conseil en 2019 à l'ensemble des réunions du conseil et des comités permanents du conseil en 2019 est présenté ci-après.

Administrateur	Conseil	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des candidatures et de gouvernance	Comité des réserves ¹⁾	Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves ¹⁾	Total
Susan F. Dabarno ²⁾	7 sur 7	5 sur 5	s.o.	5 sur 5	2 sur 2	s.o.	19 sur 19 100 %
Patrick D. Daniel ³⁾	7 sur 7	4 sur 5	4 sur 4	5 sur 5	2 sur 2	4 sur 4	26 sur 27 96 %
Jane E. Kinney ⁴⁾	4 sur 4	3 sur 3	s.o.	s.o.	s.o.	3 sur 3	10 sur 10 100 %
Harold N. Kvisle ⁵⁾	7 sur 7	5 sur 5	s.o.	5 sur 5	s.o.	1 sur 1	18 sur 18 100 %
Steven F. Leer ⁶⁾	7 sur 7	s.o.	4 sur 4	5 sur 5	2 sur 2	s.o.	18 sur 18 100 %
M. George Lewis ⁷⁾	2 sur 2	s.o.	2 sur 2	2 sur 2	s.o.	s.o.	6 sur 6 100 %
Keith A. MacPhail ⁸⁾	7 sur 7	s.o.	4 sur 4	2 sur 2	2 sur 2	3 sur 3	18 sur 18 100 %
Richard J. Marcogliese	7 sur 7	s.o.	4 sur 4	s.o.	s.o.	4 sur 4	15 sur 15 100 %
Claude Mongeau ⁹⁾	7 sur 7	5 sur 5	s.o.	2 sur 2	s.o.	4 sur 4	18 sur 18 100 %
Alexander J. Pourbaix ¹⁰⁾	7 sur 7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7 sur 7 100 %
Charles M. Rampacek ¹¹⁾	3 sur 3	s.o.	2 sur 2	s.o.	s.o.	1 sur 1	6 sur 6 100 %
Colin Taylor ¹¹⁾	3 sur 3	2 sur 2	s.o.	s.o.	2 sur 2	s.o.	7 sur 7 100 %
Wayne G. Thomson ¹²⁾	7 sur 7	5 sur 5	s.o.	s.o.	2 sur 2	3 sur 3	17 sur 17 100 %
Rhonda I. Zygocki ¹³⁾	7 sur 7	s.o.	4 sur 4	3 sur 3	s.o.	1 sur 1	15 sur 15 100 %
Total des présences aux réunions (%)	100 %	97 %	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Présence globale aux réunions du conseil et des comités :							200 sur 201 99 %

Notes :

- 1) Le comité des réserves a été dissous par le conseil le 24 avril 2019. Le comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité a adopté le mandat du comité des réserves et a assumé les responsabilités de ce dernier à la même date, et le nom du comité a été remplacé par Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves afin de tenir compte de ces nouvelles responsabilités.
- 2) M^{me} Dabarno a été membre du comité des réserves jusqu'à la dissolution de ce dernier le 24 avril 2019.
- 3) À titre de président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG, du comité des réserves (jusqu'à sa dissolution) et du comité SERR, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint. Cenovus tient des réunions simultanées du conseil et des comités; en conséquence, M. Daniel n'a pas été en mesure d'assister à l'une des réunions prévues du comité d'audit puisqu'il assistait à la réunion du comité RHR prévue au même moment.
- 4) M^{me} Kinney a initialement été élue administratrice le 24 avril 2019 et a été nommée membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date. Elle a été nommée membre du comité d'audit le 1^{er} juin 2019.
- 5) M. Kvisle a été membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité jusqu'au 24 avril 2019.
- 6) M. Leer a été membre du comité des réserves jusqu'à la dissolution de ce dernier le 24 avril 2019.
- 7) M. Lewis a initialement été élu administrateur le 24 juillet 2019 et a été nommé membre du comité RHR et du comité CG à la même date. M. Lewis a assisté aux réunions du conseil et du comité CG le 24 juillet 2019 à titre d'invité (le comité RHR n'a pas tenu de réunion le 24 juillet 2019).
- 8) M. MacPhail a été membre du comité CG et du comité des réserves (jusqu'à sa dissolution) jusqu'au 24 avril 2019, et il a été nommé membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date.
- 9) M. Mongeau a été membre du comité CG jusqu'au 24 avril 2019 et a été nommé président du comité d'audit à la même date, après le départ de M. Taylor du conseil.
- 10) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 11) MM. Rampacek et Taylor ont quitté le conseil le 24 avril 2019.
- 12) M. Thomson a été président du comité des réserves (jusqu'à sa dissolution) jusqu'au 24 avril 2019 et a été nommé président du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (maintenant le comité SERR) à la même date, après le départ de M. Rampacek du conseil.
- 13) M^{me} Zygocki a été membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité jusqu'au 24 avril 2019 et est devenue membre du comité CG à la même date.

COMITÉS DU CONSEIL

Les comités permanents aident le conseil à remplir ses fonctions fondamentales, dont la supervision de la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un mécanisme de gouvernance et de contrôle interne approprié, la conduite de l'entreprise dans le respect des règles d'éthique et des lois. Chacun des comités permanents est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Un bref sommaire des fonctions des comités qui aident le comité à s'acquitter de ses obligations figure ci-après.

Membres des comités

Le tableau suivant présente les comités permanents du conseil et les membres de chaque comité au 2 mars 2020 :

Administrateur	Comités permanents			
	Comité d'audit (6 membres)	Comité des ressources humaines et de la rémunération (6 membres)	Comité des candidatures et de gouvernance (6 membres)	Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves (6 membres)
Susan F. Dabarno	✓		✓	
Patrick D. Daniel ¹⁾	✓	✓	✓	✓
Jane E. Kinney	✓			✓
Harold N. Kvisle	✓		✓	
Steven F. Leer		✓	Président	
M. George Lewis		✓	✓	
Keith A. MacPhail		✓		✓
Richard J. Marcogliese		✓		✓
Claude Mongeau	Président²⁾			✓
Alexander J. Pourbaix ³⁾	-	-	-	-
Wayne G. Thomson	✓			Président
Rhonda I. Zygocki		Présidente	✓	
Nombre de réunions en 2019 :	5	4	5	4

Notes :

- 1) À titre de président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG et du comité SERR, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint.
- 2) M. Mongeau a été nommé président du comité d'audit le 24 avril 2019, après le départ de M. Taylor du conseil.
- 3) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.

Description des comités et des mandats

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de la supervision et de l'examen du cadre de gestion des risques de Cenovus et des principaux risques financiers recensés par la direction.

Membres Claude Mongeau (président), Susan F. Dabarno, Jane E. Kinney, Harold N. Kvisle et Wayne G. Thomson. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit. Le comité d'audit se compose exclusivement d'administrateurs indépendants et aide le conseil à exercer ses fonctions en ce qui a trait à la surveillance financière.

Le comité d'audit révisé notre cadre de gestion des risques et les principaux risques financiers recensés par la direction et tient régulièrement des réunions pour examiner des rapports et discuter des

catégories de risques importantes avec les auditeurs externes et internes.

Les fonctions et responsabilités principales du comité d'audit consistent à superviser et à surveiller l'efficacité et l'intégrité de nos processus de communication de l'information financière et comptable, des états financiers et des systèmes de contrôle interne concernant la conformité de l'information financière et comptable, à surveiller les audits de nos états financiers, à examiner et à évaluer notre cadre de gestion des risques et les procédés connexes, dont les lignes directrices et les documents de pratique complémentaires, à examiner et à approuver les principaux risques financiers recensés par la direction et à surveiller le processus de gestion de ces risques, à superviser et à surveiller notre conformité avec les exigences des lois et des règlements, à superviser et à surveiller

les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe et de notre groupe d'audit interne, à fournir une voie de communication entre l'auditeur externe, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil et à faire des rapports périodiques au conseil.

Le mandat du comité d'audit exige que tous les membres possèdent des compétences financières, au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Plus particulièrement, et conformément aux exigences de la SEC, au moins un membre (l'« expert financier du comité d'audit ») doit avoir démontré, par son expérience pertinente :

- la compréhension des états financiers et des principes comptables;
- la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes à la comptabilisation des estimations, des augmentations et des réserves;
- la compréhension et la connaissance de la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées à la lecture de nos états financiers, ou une expérience de supervision active d'une ou de plusieurs personnes qui exercent de telles activités;
- la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière;
- la compréhension des fonctions du comité d'audit.

Le conseil a établi que Claude Mongeau, Susan F. Dabarno, Jane E. Kinney et Wayne G. Thomson étaient tous des experts financiers du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit ne sont pas autorisés à siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse d'abord que ces mandats simultanés ne porteront pas atteinte à la capacité des membres pertinents de siéger efficacement à notre comité d'audit et qu'une communication publique prescrite de ces mandats ne soit faite.

Qualité de l'audit Le comité d'audit supervise et surveille les compétences, l'indépendance et le rendement de nos auditeurs externes. En 2019, le comité d'audit a réalisé un examen exhaustif de l'auditeur externe de Cenovus, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., afin de s'assurer de la qualité de l'audit, comme l'exige le mandat du comité d'audit. L'examen exhaustif a été préparé en conformité avec des lignes directrices publiées par Comptables professionnels agréés du

Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes. L'examen visait la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 et mettait l'accent sur les facteurs clés suivants ayant une incidence sur la qualité de l'audit :

- l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de la mission d'audit de l'auditeur externe;
- la qualité des communications et des interactions entre le comité d'audit et l'auditeur externe.

L'examen exhaustif s'est terminé et a fait l'objet d'un rapport au début de 2020, et le comité d'audit a déterminé qu'il était satisfait de la qualité de l'audit fourni par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

En 2019, le comité d'audit a supervisé le processus de rotation des associés d'audit externe. Avec prise d'effet à la publication des états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport d'audit connexe, l'associé d'audit responsable de l'audit de Cenovus quittera ses fonctions et un nouvel associé d'audit, possédant une expérience considérable dans le secteur, assumera ses fonctions. Conformément aux exigences applicables, l'associé d'audit est remplacé au moins tous les cinq ans.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre comité d'audit et connaître son mandat, veuillez vous reporter à la rubrique *Comité d'audit* de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, déposée sur SEDAR à l'adresse sedar.com et qu'il est aussi possible d'obtenir sur notre site Web au cenovus.com.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité d'audit sur notre site Web au cenovus.com.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité RHR aide le conseil à remplir ses fonctions en ce qui a trait à la planification de la relève de la haute direction, au perfectionnement des membres de la haute direction et au rendement de la direction. Le comité RHR aide également le conseil à remplir ses obligations fiduciaires en ce qui a trait à l'examen des questions de retraite et à la supervision de la gestion des placements de nos régimes d'épargne et plans d'investissement.

Membres Rhonda I. Zygocki (présidente), Steven F. Leer, M. George Lewis, Keith A. MacPhail et Richard J. Marcogliese. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité RHR. Le comité RHR se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

- ANNEXE B -

Le comité RHR transmet à notre conseil des recommandations sur la planification de la relève de la haute direction, le perfectionnement des membres de la haute direction et le rendement de la direction. Chaque année, le comité RHR mesure le rendement de la direction et sa rémunération globale en fonction de l'ensemble des objectifs établis tant dans notre budget annuel que dans notre plan stratégique. Notre conseil appuie l'engagement de la direction envers la formation et le perfectionnement de tous les employés.

Les fonctions et responsabilités principales du comité RHR consistent à aider le conseil à exercer ses fonctions. Pour ce faire, le comité RHR passe en revue les questions de rémunération et d'autres questions de ressources humaines en vue de contribuer au succès de notre stratégie commerciale et présente des recommandations au conseil s'il y a lieu. Plus particulièrement, le comité RHR est chargé d'examiner et d'approuver les objectifs d'entreprise et autres objectifs propres à la rémunération du président et chef de la direction, d'évaluer le rendement du président et chef de la direction par rapport à ces objectifs et de présenter des recommandations au conseil relativement à la rémunération du président et chef de la direction. Le comité RHR aide également le conseil à remplir ses obligations fiduciaires en ce qui a trait à l'examen des questions de retraite et à la supervision de la gestion des placements de nos régimes d'épargne et plans d'investissement.

Planification de la relève Le comité RHR supervise la planification de la relève de la haute direction de Cenovus. Au moins une fois l'an, le comité RHR, le président et chef de la direction et la vice-présidente principale, Services généraux consacrent un temps considérable à l'examen du rendement de l'équipe de haute direction et des activités de gestion des talents, particulièrement en ce qui a trait aux plans de relève et au bassin de talents internes, ainsi qu'à la planification de la relève en cas de retraite, de maladie, d'invalidité et d'autres absences imprévues, ce qui comprend la planification à long terme de la formation des cadres et de la relève pour assurer le maintien et la continuité de la direction.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité RHR sur notre site Web au cenovus.com.

Comité des candidatures et de gouvernance

Le comité CG aide le conseil à remplir ses fonctions en ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, notamment les questions ou les principes en ce qui concerne le gouvernance des risques et les questions relatives à la composition du conseil et à la nomination de ses membres, à la rémunération des administrateurs et aux lignes directrices

relatives à l'actionnariat minimal des administrateurs, en examinant ces questions et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins.

Membres Steven F. Leer (président), Susan F. Dabarno, Harold N. Kvisle, M. George Lewis et Rhonda I. Zygocki. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité CG. Le comité CG se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Mise en candidature des administrateurs Les principales fonctions et responsabilités du comité CG consistent à repérer des personnes compétentes pour occuper des postes au conseil, à recommander au conseil des candidats à proposer en vue de leur élection au conseil à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et à élaborer et à recommander au conseil des principes en matière de gouvernance applicables à Cenovus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Évaluation et renouvellement du conseil* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en candidature des administrateurs.

Évaluations du conseil Le comité CG supervise l'évaluation de l'efficacité et de l'apport du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et de chaque administrateur, y compris le président du conseil. Pour obtenir plus de renseignements sur les évaluations de notre conseil et les processus connexes, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Évaluation et renouvellement du conseil* de la présente circulaire.

Rémunération des administrateurs Le mandat du comité CG comprend la responsabilité d'aider le conseil à passer en revue et à maintenir le programme de rémunération des administrateurs, ainsi que les lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et la documentation connexe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération des administrateurs, veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs* de la présente circulaire.

Examen des pratiques de gouvernance Le comité CG prend également en considération, élabore et recommande des points ou des principes de gouvernance en vue d'un examen, de discussions ou de mesures à prendre par le conseil ou un comité du conseil, selon ce qui est approprié. Le comité CG examine périodiquement les mandats des comités du conseil et fait des recommandations, s'il y a lieu, au conseil. Le comité CG observe aussi les pratiques exemplaires de grandes sociétés canadiennes et américaines pour s'assurer que nous respectons des normes élevées de gouvernance.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité CG sur notre site Web au cenovus.com.

Comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves

Le comité SERR aide le conseil à remplir ses fonctions de supervision en ce qui a trait à la formulation et à la mise en œuvre de politiques, de normes et de pratiques relatives à la responsabilité d'entreprise, qui tiennent compte, notamment, de questions de sécurité, de comportement social, d'environnement, d'éthique et d'économie, et en ce qui a trait à la supervision de l'évaluation et à la communication des réserves et des ressources de pétrole et de gaz de Cenovus.

Membres Wayne G. Thomson (président), Jane E. Kinney, Keith A. MacPhail, Richard J. Marcogliese et Claude Mongeau. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité SERR. Le comité SERR se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Dans le cadre de son mandat, le comité SERR a pour fonctions et responsabilités principales d'examiner nos politiques, normes et pratiques relatives à la responsabilité d'entreprise et notre engagement

envers l'intégration, dans nos affaires, des principes énoncés dans notre *politique de responsabilité d'entreprise*, dont les questions de sécurité, de comportement social, d'environnement, de déontologie et d'économie, et de présenter des rapports et des recommandations au conseil à ce titre; d'examiner nos procédures de communication de l'information qui concerne les activités pétrolières et gazières (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*); de passer en revue chaque année la sélection des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants nommés pour présenter au conseil un rapport au sujet de nos activités pétrolières et gazières; d'examiner et d'approuver chaque année les honoraires prévus des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants; et d'examiner nos données sur les réserves annuelles avant leur communication au public.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité SERR et notre *politique de responsabilité d'entreprise* sur notre site Web au cenovus.com.

Information prospective

La présente circulaire contient des énoncés prospectifs et d'autres indications (collectivement, l'« information prospective ») à propos des attentes, des estimations et des projections actuelles de Cenovus qui sont le reflet de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Cette information prospective se reconnaît à des expressions comme « obtenir », « viser », « harmoniser », « ambition », « atteindre », « croire », « s'engager », « engagement », « poursuivre », « continuer », « assurer », « s'attendre à », « mettre l'accent », « miser », « futur », « objectif », « but », « prévu », « occasion », « planifier », « se mettre dans une position », « possibilité », « réduire », « stratégie », « potentiel », « cibler », « orienter vers » ou des expressions analogues, l'utilisation du futur ou du conditionnel et comprend des suggestions de résultats futurs. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à l'information prospective, car les résultats réels de la société pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués expressément ou implicitement.

L'élaboration de l'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et de certaines incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à Cenovus et, dans d'autres, touchent l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les hypothèses mentionnées dans les prévisions actuelles de la société, disponibles à l'adresse cenovus.com, et d'autres risques et incertitudes qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Cenovus, dont les facteurs de risque et les incertitudes indiqués dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les facteurs de risque décrits dans d'autres documents que

Cenovus dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières, pouvant être consultés sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

L'information qui se trouve sur le site Web de la société à l'adresse cenovus.com ou qui s'y rapporte ne constitue pas une partie de la présente circulaire.

Mesures hors PCGR

La présente circulaire renvoie à des mesures hors PCGR qui figurent dans la carte de pointage de la société, comme les fonds provenant de l'exploitation disponibles, le BAIIA ajusté, la dette nette et les frais généraux autres que les loyers. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures sont utilisées dans notre carte de pointage afin de procurer aux actionnaires et aux investisseurs éventuels, ainsi qu'à notre conseil et à notre direction, d'autres mesures pour l'analyse de notre capacité à générer des fonds pour financer nos activités, et afin de fournir de l'information sur nos liquidités. Ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en substitut des mesures préparées selon les IFRS. La définition et le rapprochement, s'il y a lieu, du BAIIA ajusté et du ratio dette nette/BAIIA ajusté sont présentés dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Un rapprochement supplémentaire des fonds provenant de l'exploitation disponibles figure dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans notre rapport annuel, à la page 34, que vous pouvez obtenir sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

DES QUESTIONS? VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR VOTER?

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Sans frais en Amérique du Nord :

☎ 1 866 851-4179

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

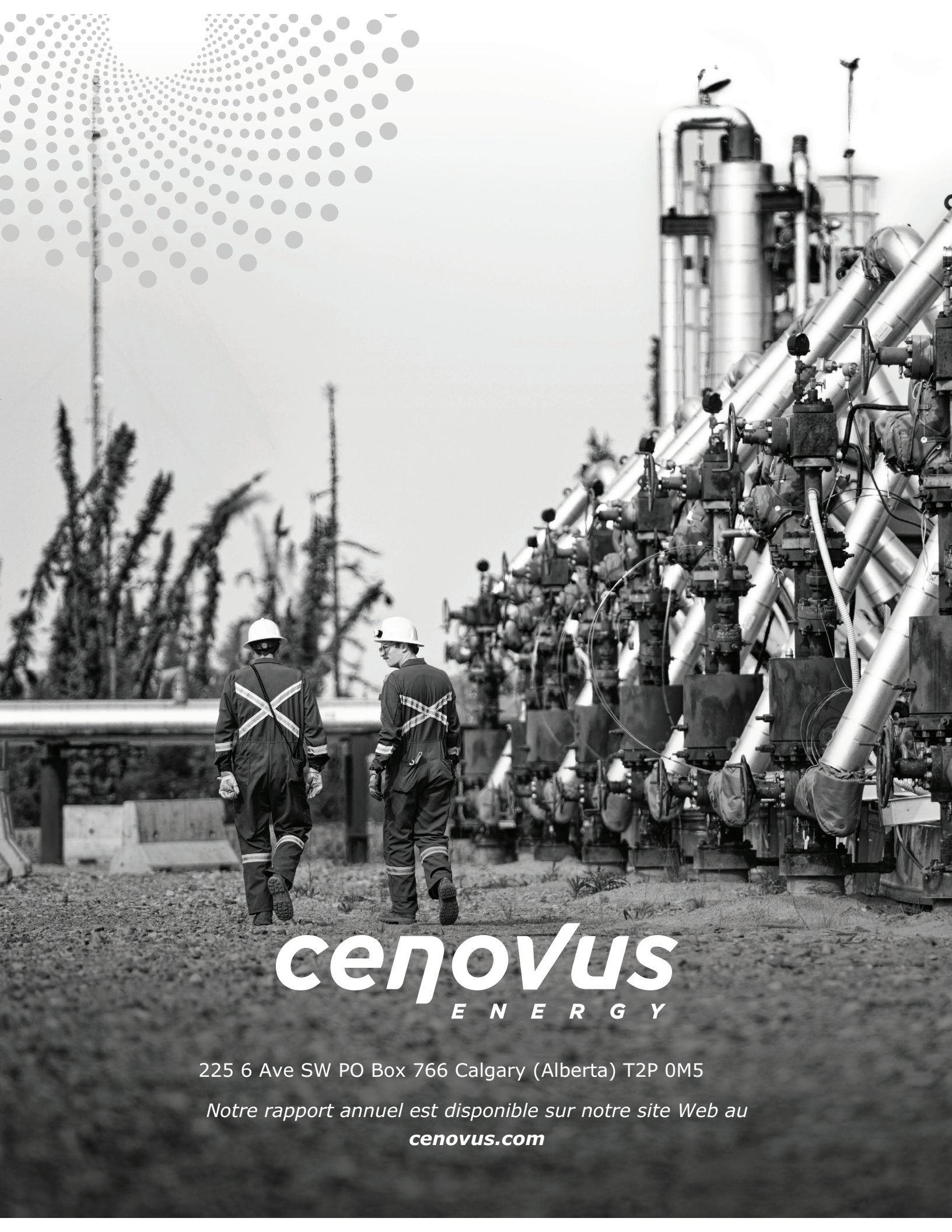
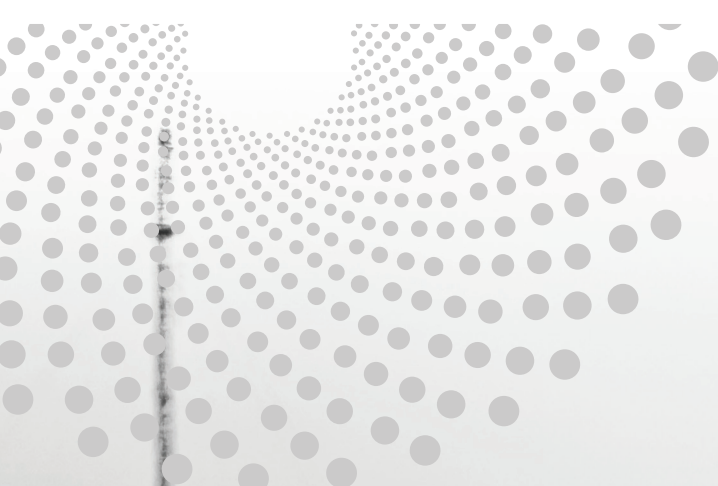
Télécopieur : 416 867-2271

Télécopieur sans frais : 1 866 545-5580

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, banques et courtiers

Appels à frais virés : 416 867-2272

 **KINGSDALE** Advisors



cenovus

E N E R G Y

225 6 Ave SW PO Box 766 Calgary (Alberta) T2P 0M5

Notre rapport annuel est disponible sur notre site Web au
cenovus.com